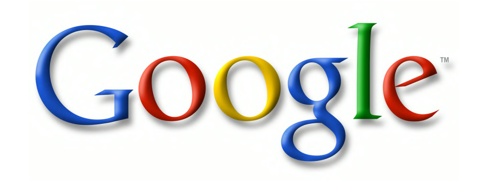
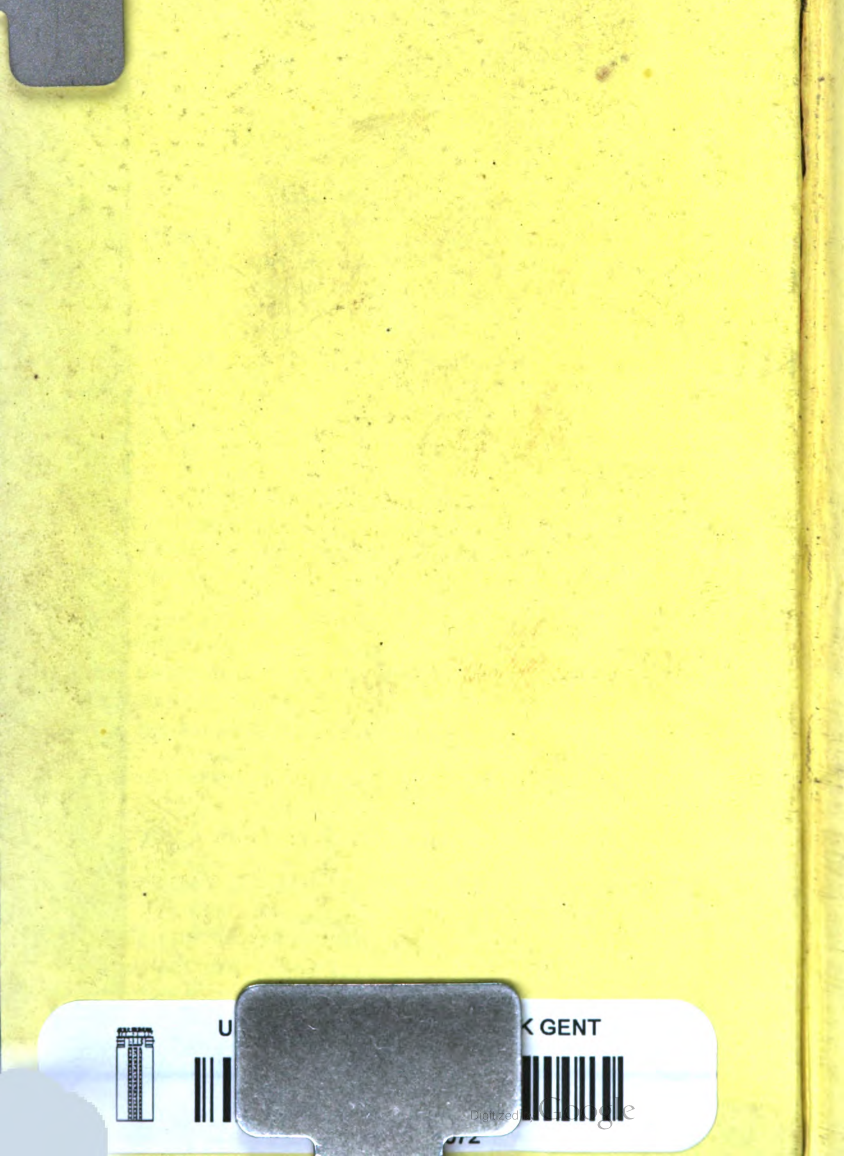





U
K GENT
Digitized by Google

ANNUAIRE

de

LA BIBLIOTHÈQUE ROYALE

DE BELGIQUE.

IMP. ET LITH. DE J. VANBUGGENHOUDT.
Rue de Schaerbeek, 12.



Sequitur omnium nobilior:
amoenior: fertilior. ditior: atq; potentior.
italia generaliter tota . . . .
. . . . Hac ego iuxta ipsius
philosophum castorium exposui.

ANNUAIRE

de la

BIBLIOTHÈQUE ROYALE

DE BELGIQUE,

fondé par feu

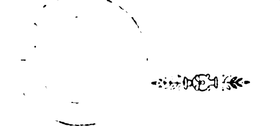
Le Baron F. De Reiffenberg,

continué

Sous la direction de M. L. ALVIN, conservateur de la Bibliothèque Royale de Belgique, ancien directeur de l'Instruction publique, au département de l'Intérieur, membre de la classe des Beaux-Arts de l'Académie Royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique, membre de la société d'Émulation de Liége, Chevalier de l'ordre de Léopold.

—

Douzième année.



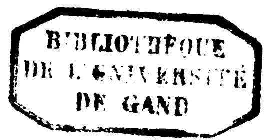
BRUXELLES,

LEIPZIG ET GAND,

C. MUQUARDT.

—

1851



LA

MORT DE LOUISE-MARIE D'ORLÉANS,

Première Reine des Belges.

—

ODE,

Par André Van Hasselt.

Αἴλινον, αἴλινον εἰπέ, τὸ δ'εὖ νικάτω.
Æschyl. Agamemn., v. 118.

I

Où va-t-il? où va-t-il ce convoi funéraire?
L'œil des peuples le suit dans son itinéraire,
Et sur le double rail de son chemin ardent
Comme un tonnerre sourd il s'éloigne en grondant,
Et le vent de la mer de loin par intervalle
Comme un dernier adieu lui jette une rafale.

Sépulcre voyageur, d'un diadème orné,
Il porte dans ses flancs un cercueil blasonné.
Un crucifix s'élève au chevet de la bière,
Où l'on voit à genoux cinq prêtres en prière,
Et dans l'air un drapeau déroule en voltigeant
Son flot de crêpe noir semé de pleurs d'argent.

Et le bœuf dans la plaine et l'autour dans la nue
Tressaillent, en voyant cette chose inconnue
Passer comme la foudre et rouler dans les airs
Son nuage de bruit, de fumée et d'éclairs,
Et partout on entend les cloches des villages,
Oiseaux d'airain, pleurer dans leurs nids de feuillages.

Le train funèbre au seuil d'une ville parfois
Apparaît à la foule interdite et sans voix.
D'elles-mêmes soudain dans les cieux ébranlées
Les tours mêlent en chœur leurs lugubres volées,
Et quelque évêque est là qui prie en bénissant
Le char que la vapeur entraîne en bruissant.

Des sables embrumés de sa côte orageuse,
Ostende a vu partir la bière voyageuse.
Bruges, les bras en croix, veuve toujours en deuil,
Demande à l'horizon : « Où donc va ce cercueil ? »
Et Gand, en le suivant du haut du Mont Saint-Pierre,
Sent des pleurs de pitié sourdre sous sa paupière.

Termonde sous ses murs aperçoit un moment
Le waggon sépulcral qui roule incessamment.
Malines un instant l'abrite sous ses ailes,
Et son chemin austral s'élance vers Bruxelles.
C'est ainsi qu'il conduit de relais en relais
Une reine à sa tombe, — à son dernier palais.

II

Seigneur, vous êtes grand. Dans votre droite austère
Vous pesez à la fois les hommes et la terre,
Les astres et les cieux.
La nuit écrit avec ses lettres flamboyantes,
Et la mer chante avec ses lèvres ondoyantes
Votre nom glorieux.

Seigneur, vous êtes grand dans tout ce que vous faites.
Vous mettez votre voix dans la voix des tempêtes,
Et les montagnes sont dans l'air vos marchepieds.
Votre main tient la clé du ciel et des abîmes,
Et le globe pour vous allume sur ses cimes
Les urnes des volcans qui fument à vos pieds.

Seigneur, vous êtes grand. Triple unité, seul nombre,
Soleil vivant de qui le nôtre n'est que l'ombre,
Roi de l'immensité,
Océan où tout va, centre d'où tout découle,
Les générations, les mondes, tout s'écoule
Dans votre éternité.

Vous dominez, Seigneur, et le temps et l'espace.
Les siècles finiront comme tout ce qui passe.

Les étoiles un jour mourront au firmament.
Les fleuves les plus grands épuiseront leurs sources.
Les aigles useront leurs ailes dans leurs courses.
Mais vous, vous règnerez seul éternellement.

Vous seul savez le but prescrit à la nature,
Le principe et la fin de toute créature,
Vous le grand et le fort.
Le matin vous bénit, le soir vous glorifie.
Car vous êtes, Seigneur, le maître de la vie
Et celui de la mort.

« Le maître de la vie, » — hélas! étroit passage
Où l'insensé chemine en riant, où le sage
Marche toujours serein, triomphant ou martyr ;
« Et celui de la mort », — ténébreuse vallée,
Route morne et jamais d'aucun astre étoilée,
Chemin du noir sépulcre où tout doit aboutir.

Mais pourquoi donnez-vous aux meilleurs plus d'épreuves
Et semez-vous le plus d'obstacles dans les fleuves
Au cours victorieux?
O Seigneur, vous savez le mot de ce mystère,
Et votre volonté soit faite sur la terre
Ainsi que dans les cieux!

III

O destinée ! ô gouffre sombre !
Abîme sinistre et profond,
Où l'avenir germe dans l'ombre
Et dont nul ne connaît le fond !
Qui sait ce que Dieu nous y garde?
Quand notre œil y plonge et regarde,
On y voit tout se peindre en beau.
Mais dans la nuit de ses ténèbres
Roulent mille énigmes funèbres
Que l'on ne comprend qu'au tombeau.

Inconnu, spectre aux lèvres closes,
Dans ce gouffre noir tes deux mains
Puisent au hasard toutes choses
Pour les jeter dans nos chemins :
Aux uns les riantes chimères,
Puis les déceptions amères ;
A l'ambitieux de vains noms ;
Au guerrier qui détruit et fonde,
La gloire qui parcourt le monde
Et s'éteint avec ses canons.

Aux Colombs, chercheurs d'Amériques,
Tu dispenses l'adversité.
Tous les Achilles homériques
Ont un Thersite à leur côté.
Tout Camoëns a son naufrage.
A tout sommet pend un orage.
Fortune, décevant tableau!
Caprice de la vie humaine!
Austerlitz est l'aube qui mène
Au soir sanglant de Waterloo.

Jaloux de tout ce qui prospère,
Le vautour des réalités
Accroche son morne repaire
Aux cimes des félicités.
Et le sort, que rien ne désarme,
Mêle à tout sourire une larme,
A toute joie une douleur.
A tout rêve un néant s'attache.
Une dérision nous cache
Quelque épine sous chaque fleur.

IV

N'est-ce pas? enfant rose et blonde,
Comme ils étaient beaux ces beaux jours,
Où dans vos yeux, bleus comme l'onde,
Votre âme souriait toujours;
Où la fortune paternelle
A tous vos vœux prêtait son aile,
O groupe charmant et vainqueur,
Vous de tant de grâces ornée,
Vos sœurs dont vous étiez l'aînée,
Vos frères, cœurs de votre cœur!

Dieu, dont la main toujours d'obscurs desseins fourmille,
Du trésor de ses dons comblait votre famille.
Sans doute, il la marquait pour quelque but fatal.
Pas de rêve plus beau ni de splendeur plus haute.
Du trône le plus grand votre père était l'hôte.
La France était son piédestal.

Quand sur Paris, — laboratoire
De choses et d'événements,
Où se font ces bruits dont l'Histoire
Assourdit les siècles dormants, —

Il étendait sa main puissante,
Sa capitale mugissante
Faisait trêve à ses passions
Et fermait son ardent cratère
D'où jaillit parfois sur la terre
L'éclair des révolutions.

Spectacle merveilleux ! L'œil tourné vers la France,
Les peuples saluaient en elle l'espérance.
Ils disaient : « Le passé croule sous l'avenir.
« Rois, qui forgiez nos fers, Dieu brise votre enclume.
« A l'horizon voici que notre aube s'allume,
« Et notre soleil va venir ! »

Le nôtre, enfant prédestinée,
Le nôtre était déjà venu.
Ma Belgique, la Destinée
Retrouvait ton nom bien connu.
Ce nom, dans un jour de victoire,
Du sépulcre de notre histoire
Nos mains l'avaient ressuscité.
Sous le joug trois siècles meurtrie,
Tu rendais sa vieille patrie
A notre jeune liberté.

Vous en fîtes aussi la vôtre, ô douce reine!
Et vous vîntes à nous, rayonnante et sereine,

Lis qui deviez fleurir parmi nous transplanté,
Étoile qui brillez jusque dans la mort même,
Diamant dont le ciel orna le diadème
Qu'il fit pour notre royauté.

Oh! rien n'a gardé son prestige.
Le droit fait la guerre au devoir.
Et nul ne sent plus ce vertige
Que donnait l'aspect du pouvoir.
Le doute obscurcit les croyances,
Et cherche au fond des consciences
Quelle cause vaut ses effets.
L'un brise ce que l'autre adore.
On demande à l'or qui les dore
De quel bois les trônes sont faits.

Mais, quand toute grandeur a perdu notre culte,
Quand toute idée obtient pour seul encens l'insulte,
Quand nous foulons aux pieds tous nos dieux abattus,
Vous, du moins, vous faisiez, âme pieuse et juste,
Courber nos fronts devant cette auréole auguste,
La couronne de vos vertus.

Femme entre les femmes bénie,
O cœur pur et fait selon Dieu,
Vous étiez comme un bon génie
Descendu dans notre milieu.

Moins aux palais qu'à la chaumière
Souriait votre cœur, lumière
Dont s'illuminait votre esprit.
Vous songiez moins à vous qu'aux autres.
Tous les humbles étaient les vôtres,
Comme ils sont ceux de Jésus-Christ.

On vous suivait des yeux comme tout ce qui brille.
La mère vous donnait pour exemple à sa fille.
Vous aviez le respect des grands et des petits,
Et vous marchiez,—plaignant les luttes où nous sommes
Pour des principes moins, hélas! que pour des hommes, —
Loin du cirque étroit des partis.

De l'évangile qu'on blasphème,
Vous suiviez le chemin pieux,
Sachant que, du bien que l'on sème
La moisson mûrit dans les cieux.
L'orphelin vous nommait sa mère;
Sous le poids de sa vie amère
Le pauvre cessait de ployer;
Car vous, leur ange charitable,
Vous étiez le pain de leur table
Et la flamme de leur foyer.

Aussi, quand vous passiez, charmante et gracieuse,
Avec vos beaux enfants, trinité radieuse,

Votre écrin maternel, trésor aux blonds cheveux,
La foule, en saluant sa bonne souveraine,
Disait : « Que vous seriez heureuse, ô sainte reine,
« Si vous l'étiez selon nos vœux ! »

Pourtant que d'épreuves sans nombre!
D'éclairs dans vos cieux noirs et lourds!
L'angoisse assise comme une ombre
Sur votre trône de velours.
Vos nuits et vos jours pleins de transes.
Les rêves de vos espérances
Peuplés de sombres visions.
Partout une main invisible.
Douze ans votre père une cible
Pour les balles des factions.

Votre enfant, cette fleur, dès son aube, ternie.
Votre sœur, ce doux lis qu'effeuilla le génie.
Votre frère sanglant vers la tombe emporté.
Toute votre famille, au souffle d'un orage,
Échouant dans l'exil, — épave du naufrage
De la plus grande royauté.

Puis enfin, — pour clore ce drame,
De deuils sinistre enchaînement,
Dont l'inconnu tissa la trame,
Dont la mort fit le dénoûment, —

Votre père (ô chute profonde!)
Expirant sans qu'un œil au monde
D'un pleur pieux se soit rempli,
Tandis que l'avare Angleterre
Lui donne à peine un coin de terre
Et l'obscur linceul de l'oubli!

Et plus la main de Dieu, si dure pour les vôtres,
Multipliait ses coups les uns après les autres,
Plus aussi vous étiez grande dans vos malheurs;
Car votre âme chrétienne, ô reine, était de celles
Dont la foi laisse plus d'ardentes étincelles
Jaillir sous l'acier des douleurs.

Mais le ciel veut son hécatombe.
Voici votre tour est venu;
Et la mort vous ouvre la tombe,
Chemin d'où nul n'est revenu;
Et la mer, dont le flot docile,
O blonde enfant de la Sicile,
Chantait près de votre berceau,
Écoute de loin, attendrie,
L'Océan du nord qui lui crie :
« Ma sœur, j'ai brisé ce roseau! »

Oh! maintenant dormez, ange pure et choisie,
Dans le suaire blanc de notre poésie.

Dormez dans le linceul de notre souvenir,
Vous, qui, du champ du Christ ouvrière assidue,
N'avez jamais failli dans votre tâche ardue
Et que le Maître doit bénir.

Dans notre amour ensevelie,
Votre nom, cher à l'indigent,
N'est pas de ceux qu'un peuple oublie
Dans un coin de son cœur changeant.
Aussi, dans toutes nos souffrances,
Dans nos deuils, dans nos espérances,
Vous serez toujours de moitié,
Vous si jeune au monde ravie,
O femme si digne d'envie,
Reine si digne de pitié!

V

Car du juste qui meurt il reste quelque chose.
Ses parfums printaniers survivent à la rose.
Le soleil est couché, que le jour brille encor.
Et cette femme ainsi, que notre esprit contemple,
Laisse à notre horizon flamboyer son exemple,
De ce soleil couché le dernier rayon d'or.

Ses bonnes actions, à tous les yeux cachées,
Sont là pieusement à son chevet penchées,
Priant tout bas de peur de troubler son sommeil.
Les actions des morts ont une voix secrète ;
Et Dieu, pour nous instruire, ô frères, souvent prête
Aux pierres des tombeaux quelque grave conseil.

Au nom de cette voix qui remplit cette enceinte,
Au nom de cette morte, au nom de cette sainte
Que le peuple orphelin redemande à genoux,
Fermons le champ fatal de nos combats stériles,
Jetons nos passions et nos haines fébriles
Dans la fosse royale ouverte devant nous.

Assez, frères, assez de fureurs et de guerres
Pour des ambitions et des hommes vulgaires.
Que nos dissensions cessent devant ce deuil.
Déchirons le drapeau de nos luttes civiles.
Restaurons la concorde et la paix dans nos villes,
Et tendons-nous la main par-dessus ce cercueil.

Car savons-nous combien l'avenir, Vulcain sombre,
Forge depuis vingt ans de tonnerres dans l'ombre,
Combien d'événements il tient prêts dans sa main,
Et combien, quelque jour, sphynx aux lèvres fermées,
Il viendra secouer de foudres enflammées
Sur les chemins obscurs où va le genre humain?

Tout croule et se dissout, l'État et la Famille.
Plus une vérité qui d'erreurs ne fourmille,
Tant la négation a faussé les esprits.
Le soc du Christ brisé, les cœurs rentrent en friche.
Les chiens mordent Lazare assis au seuil du riche.
Les petits ont la haine et les grands le mépris.

L'arbre du mal s'étend chaque jour davantage,
Et, du Seigneur l'ivraie envahit l'héritage.
Les temples sont déserts, les autels oubliés;
Et, seul près de la croix, en butte à mille outrages,
Le prêtre à l'horizon, où couvent tant d'orages,
Voit les signes de Dieu partout multipliés.

Notre siècle en travail n'a pas fini sa tâche.
Il démolit sans cesse, il bâtit sans relâche.
Le monde européen craque de tout côté.
Et les penseurs, le cœur troublé, la face blême,
Cherchent,sans le trouver,le mot du grand problème
Que la main du Temps pose à la société.

L'humanité décrit sa courbe dans l'histoire.
Sa nef, de l'inconnu double le promontoire;
Mais sa vigie est morne et dort dans les haubans,
Et sa carène flotte, au courant des idées,
Vers des mers que personne encore n'a sondées
Et dont nul n'a marqué les rescifs ni les bancs.

Océans pleins d'écueils peut-être et de tourmentes,
Dieu sait que de périls leurs vagues écumantes
Sont prêtes à creuser au navire flottant,
Que de gouffres dans l'eau, que d'éclairs dans les nues,
Avant qu'il ait touché les plages inconnues,
Hélas! où nous allons sans boussole pourtant!

Frères, cherchons du moins dans la morne étendue
Quelque phare expirant, quelque étoile perdue,
Quelque astre prêt à fuir au bord de l'horizon,
Qui nous guide à travers notre brume profonde
Et nous laisse entrevoir au loin le nouveau monde
Que peut-être un Colomb voit poindre en sa raison.

Ce phare qui s'éteint, cette mourante étoile,
Cet astre qui toujours de plus d'ombre se voile
Et dans nos cieux obscurs jette moins de clarté,
Ce rayon qui, jailli du soleil du Calvaire,
Devait, aube nouvelle, éclairer notre sphère,
C'est, mes frères en Christ, la douce charité.

O vertu des vertus, charité, sainte flamme
Qui donnes ta lumière et son vrai jour à l'âme,
Espoir du voyageur perdu dans son chemin,
Fais briller ta lueur dans la nuit où nous sommes
Et vers le but de Dieu converger tous les hommes,
Tous ces membres épars du corps du genre humain!

Du temple du Seigneur ô lampe solennelle,
Splendeur que cette morte, hélas! avait en elle,
Rallume en notre esprit ton foyer radieux,
Afin qu'au jour marqué pour nos luttes dernières,
Nous ayons à la fois pour intermédiaires
Son cœur dans notre cœur et sa voix dans les cieux!

Écrit dans l'église de Laeken Octobre 1850.

Les annales de la bibliothèque royale de Belgique se résument, pour l'année qui s'achève, dans ce peu de mots : *le baron de Reiffenberg est mort le* 18 *avril* 1850.

Appelé, d'une façon tout à fait inopinée, à succéder à un homme éminent dans les lettres et auquel j'étais d'ailleurs lié par le sentiment d'une ancienne et profonde sympathie, je n'ai pas voulu laisser périr entre mes mains une création utile à laquelle mon illustre prédécesseur

a attaché son nom, à laquelle ce nom a servi de passe-port dans toute l'Europe savante. *L'Annuaire de la Bibliothèque Royale de Belgique* a déjà fourni une brillante carrière de onze années; je ne serai point un obstacle à l'émission du volume de la douzième, je n'ai négligé au contraire aucun effort afin qu'il pût paraître en son temps. Mais on comprendra, sans qu'il soit besoin de plus long commentaire, comment, nouveau venu, je me suis vu obligé d'ajourner tout renseignement administratif sur la situation d'un dépôt qu'avant toute chose mon devoir me commande d'étudier dans ses moindres détails.

Quant à la partie littéraire du recueil, deux amis me sont venus en aide, en m'offrant les matériaux que leur vaste érudition tenait en réserve après les avoir puisés dans notre dépôt. Grâce à leur généreuse intervention, je puis, sans négliger aucune des obligations que m'impose ma nouvelle charge, offrir ce volume en quelque sorte comme un hommage à la mémoire de mon prédécesseur et ami.

Le douloureux événement qui a jeté un voile de deuil sur la fin de cette année devait occuper la première place dans les annales d'un établissement que notre Reine bien-aimée entourait de sa sollicitude et qu'elle enrichissait de ses dons. C'est donc avec un sentiment de profonde reconnaissance que j'ai reçu des mains du poëte et que je place en tête de l'Annuaire les strophes inspirées à M. André Van Hasselt par la grande calamité publique dont le pays a été récemment frappé [1].

Bruxelles, le 29 décembre 1850.

Le conservateur de la Bibliothèque Royale,
L. Alvin.

[1] La propriété de ce morceau étant assurée conformément aux prescriptions de la loi, il est reproduit ici en vertu d'une autorisation spéciale de l'auteur.

A LA MÉMOIRE

de

Fréd.-Aug.-Ferd.-Thomas baron de REIFFENBERG.

—

NÉ LE 14 NOVEMBRE 1795. — DÉCÉDÉ LE 18 AVRIL 1850.

—

Les obsèques du baron de Reiffenberg ont eu lieu le 21 avril 1850, dans la petite église paroissiale de St-Marie, à Schaerbeek, lez-Bruxelles, à deux heures de l'après-midi. Les membres des trois classes de l'académie, des littérateurs, des savants, des artistes étaient venus en grand nombre rendre un dernier hommage à l'homme éminent que la Belgique venait de perdre.

Les coins du poële étaient portés, dans le trajet de la maison mortuaire à l'église, par MM. Gachard, Navez et de Hemptinne représen-

tant les trois classes de l'académie, et par M. le chevalier Marchal, conservateur de la section des manuscrits de la Bibliothèque Royale. Après l'absoute, le convoi s'est acheminé vers le cimetière de Laeken. En l'absence de M. Quetelet, secrétaire perpétuel de l'académie, en mission à l'étranger par ordre du gouvernement, M. Gachard a pris la parole au nom de la compagnie et aussi pour la commission royale d'histoire dont M. Reiffenberg était membre et secrétaire.

M. Marchal a ensuite prononcé un discours, au nom des employés de la Bibliothèque royale. La Société des Bibliophiles à Mons, dont le défunt était le président, avait chargé M. Ad. Mathieu de la représenter dans cette circonstance. C'est en vers que le poëte Montois s'est exprimé auprès de la tombe du confrère, de l'ami, du parent auquel il a payé un digne tribut de regret.

M. Louis Schoonen a, en dernier lieu, porté la parole au nom de la société des Gens de lettres.

Dans sa séance du 6 mai, la classe des lettres de l'Académie Royale de Belgique, a reçu com-

munication officielle du décès de M. le baron de Reiffenberg, la compagnie a chargé son secrétaire perpétuel de transmettre à Mme la baronne de Reiffenberg, l'expression des regrets de l'assemblée.

Voici en quels termes s'est exprimé, dans la séance publique du 8 du même mois, M. Quetelet secrétaire perpétuel, au sujet de la perte que l'Académie avait éprouvée quelques jours auparavant.

« Plusieurs de nos membres les plus distingués nous ont été enlevés successivement et nous avons à payer, avant tout, un juste tribut de reconnaissance à leur mémoire. La mort à moissonné dans nos rangs avec tant d'activité que l'organe habituel de la classe a été en quelque sorte insuffisant pour faire apprécier l'étendue de toutes nos pertes.

« Il y a quelques jours encore, la tombe s'ouvrait pour recevoir un de nos savants les plus instruits et les plus spirituels, un de nos écrivains qui, dans sa carrière laborieuse, a tenté

tous les genres de succès littéraires, et a laissé partout des traces de la flexibilité de son talent et de l'étonnante variété de ses connaissances. L'examen des travaux de M. le baron de Reiffenberg et de ses titres à la reconnaissance des amis des lettres, exigeait une plume exercée et des connaissances spéciales. Nos honorables confrères MM. Lesbroussart et De Ram ont bien voulu se charger de cet examen, et promettre de se rendre les interprètes des regrets de l'Académie. »

Plusieurs notices biographiques ont déjà été publiées sur le baron de Reiffenberg, ne pouvant les reproduire toutes, nous nous contenterons, en attendant celle qui nous est promise par l'Académie, d'insérer dans ce volume les beaux vers de M. Ad. Mathieu qui nous paraissent exprimer, avec les plus brillantes qualités de style, des sentiments partagés par tous ceux qui ont pu apprécier l'homme distingué que la Belgique a perdu.

Usque adeone mori miserum est?
VIRG., ÉN., liv. XII, v. 646.

Tes ouvrages, voilà ton titre souverain.
Qu'importe maintenant, poète au front serein,
Qu'une suite innombrable et d'aïeux et d'aïeules
T'ait blasonné d'argent à trois bandes de gueules?
Écuyer, duc, baron, comte, marquis ou roi,
Ta noblesse aujourd'hui ne date que de toi.
Mais celle-là du moins elle est sainte et durable.
C'est d'un nom glorieux la source inaltérable,
Source profonde et calme où brille reflété
Ton pur éclat aux yeux de la postérité.

Savants, littérateurs, artistes et poètes,
— Mes frères, mes amis, — tous autant que vous êtes,
Pardonnez si ma voix à vos tristes adieux
Ajoute quelques mots.

Morne et silencieux,
Je regardais sans voir, j'écoutais sans entendre.
Un écho dans mon cœur, écho plaintif et tendre,
Comme un reflet lointain d'un bonheur qui n'est plus,
Un vain ressouvenir de nos vœux superflus,
De nos beaux jours passés une image affaiblie,
(Doux rêves du berceau, les derniers qu'on oublie !)
Me rappelait ce temps où, jeunes tous les deux,
Pleins de projets sans nombre et d'espoirs hasardeux,
Nous allions, variant des lectures chéries,
Égarer par les prés nos vagues rêveries;
Poursuivre à travers champs, au détour des grands bois,
La rime dont Boileau se plaignait quelquefois ;
Nous redire Racine et Corneille et Molière ;
Assouplir à leur joug notre muse écolière ;
Donner une âme, un sens à l'insecte muet,
A tout ce qui dans l'herbe à nos pieds remuait ;
Traduire en nos accords le chaste et frais murmure
Qu'éveillait le zéphyr à travers la ramure ;
Sourire d'allégresse à l'aube du printemps ;
Relancer dans leurs nids nos gais oiseaux chantants ;
Butiner la ménianthe où l'onde prend sa source....
Heureux quand, arrivés au terme de la course,
(Un léger crépuscule assombrissant les airs)

Nous rapportions chez nous des fleurs et quelques vers !

Pauvre ami ! c'était là toute sa jouissance.
Insoucieux de l'or, du rang, de la puissance,
L'étude, qui primait tous ses autres plaisirs,
Ne lui laissait de temps que pour ces doux loisirs ;
Le reste de sa vie, hélas ! si tôt passée,
Il reprenait sa tâche en naissant commencée,
Étudiait sans cesse et sans cesse écrivait.
La lampe, qui la nuit brûlait à son chevet,
A pâli tant de fois, au retour de l'aurore,
Qu'à sa gloire future il travaillait encore !
Ce que cet homme a fait, ce qu'il a de sa main
Recueilli, confondrait l'entendement humain.
C'est qu'il avait compris, et compris de bonne heure,
Que l'inspiration, qui trop souvent nous leurre,
Qui fut souvent l'écueil de tant de vrais talents,
Ne donne tous ses fruits qu'après des travaux lents ;
Qu'on n'improvise pas une œuvre impérissable ;
Pas plus que le maçon ne bâtit sur le sable,
Pas plus qu'en un seul jour Dieu n'a fait l'univers.

Pittoresque en son style, élégant et divers,
Actif, infatigable, à sa veine facile
Tout sujet s'est montré complaisant et docile ;

Prose, vers, tout pour lui finit à force d'art
Par se faire en jouant et comme par hasard.
Et pourtant que d'esprit, de verve, de génie,
De pureté, d'éclat, de grâce, d'harmonie,
De science profonde et d'aperçus nouveaux !

D'autres ont déjà dit ses titres, ses travaux ;
Je n'ajouterai rien qui vous induise à croire
Qu'ils aient pu retrancher un fleuron de sa gloire
L'avenir jugera l'écrivain érudit ;
Mais sur l'homme, Messieurs, tout n'a pas été dit ·
Il reste à vous parler de son cœur, de son âme.
Regardez ses enfants, interrogez sa femme,
Ses parents, ses amis, tous ceux qu'avec bonté
Il reçut aux douceurs de son intimité,
Et tous ils vous diront quels trésors de tendresse....
Moi-même (pardonnez au trouble qui m'oppresse),
Moi, qui dans ses plaisirs fus longtemps de moitié,
Quand, liés par le sang moins que par l'amitié,
—Lui si haut ! moi si bas ! — lui de quelques années
Plus âgé, moi soumis à d'autres destinées,
Trop faible pour le suivre en son vol courageux
Et ne pouvant, hélas ! prendre part qu'à ses jeux....
Moi, dis-je, qui, plus tard, sachant à peine lire,

M'enivrais aux accents échappés de sa lyre,
Moi qui revois encor ces jours évanouis,
Ces jours de calme paix, de bonheurs inouis,
Et ce moment si triste, et pourtant plein de charmes,
Où nous nous embrassions, comme deux frères d'armes
Que les chances du sort appellent, résignés,
Sous le même drapeau dans des camps éloignés;
Moi-même qui ne sais, contristé de sa perte,
Détacher mes regards de cette tombe ouverte;
Moi, qui sur ce cercueil viens jeter quelques fleurs,
Je devrais.... Mais ma voix qui s'éteint dans les pleurs
En dit assez déjà pour vous faire comprendre
Ce qu'il avait de bon, de bienveillant, de tendre,
De quel amour enfin était digne celui
Qui dans le ciel natal nous devance aujourd'hui.

Un jour vint, ai-je dit, où nous nous séparâmes,
Où, loin du lac rêveur que sillonnaient nos rames;
Le vent nous emporta, chacun de son côté
Astreint aux dures lois de la nécessité,
Chacun sur une mer trop féconde en naufrages
D'un public incertain recherchant les suffrages,
Chacun suivant de loin son étoile, ignorant
Le but marqué d'avance à son esquif errant;

Et (pourquoi n'en pas faire ici l'aveu candide?
Quel ciel fut toujours pur, transparent et splendide?)
Maint nuage parfois entre nous a passé,
Qu'un rayon de soleil eut bientôt effacé;
Comme, après une nuit tempêtueuse et sombre,
Un matin plus riant se dégage de l'ombre,
Comme le souvenir d'un hiver rigoureux
De nos champs reverdis rend l'aspect plus heureux.

L'âge, multipliant l'obstacle et la distance,
Désunit depuis lors cette double existence,
Et — sauf quelques rapports littéraires, je crois —
Je ne t'ai retrouvé qu'au pied de cette croix,
Pauvre ami, qui manquas souvent de me survivre !
C'est à moi maintenant, c'est à moi de te suivre ;
A moi, sur cette terre ingrate resté seul,
A moi de déposer ces vers sur ton linceul ;
A moi de te crier : Ton œuvre est accomplie !
Ta carrière ici-bas fut dignement remplie ;
Tu lègues à tes fils, en cessant d'exister,
Un nom que les plus grands seraient fiers de porter,
Et déjà l'un d'entr'eux, abrité sous ton aile,
A tenté, plein d'ardeur, la route paternelle.
Puisse-t-il, couronnant de précoces essais,

En suivant ton exemple, atteindre à tes succès;
Et, formé lentement par une étude austère,
Continuer ta gloire après toi sur la terre,
Ta gloire, tes vertus qu'aujourd'hui nous pleurons,
Et le cœur de l'ami dont nous nous honorons !
Puisse-t-il au pays en deuil de ton génie
Rendre cette splendeur qu'en vain on lui dénie,
Évoquer, comme toi, de nos fastes passés,
De nos fastes nouveaux à peine commencés,
Ces noms qui, de l'oubli bravant l'injuste outrage,
Ou de près ou de loin rayonnent sur notre âge,
Et montrer que le Belge, en tous lieux, en tout temps,
Partout où la science a ses représentants,
La science, les arts, la douce poésie,
A conquis désormais son droit de bourgeoisie !

Quand pour toi, noble ami, les ans sont révolus,
Quand le ciel qui t'appelle au rang de ses élus,
Sévère en ses décrets, mais juste, te dispense
De jours si bien fournis la sainte récompense,
Je n'attristerai point ces moments solennels
D'égoïstes sanglots, de regrets personnels ;
Ma douleur se taira dans mon sein refoulée.
Abaisse seulement, de la voûte étoilée,

Des célestes parvis ouverts devant tes pas,
Abaisse jusqu'à nous un regard ici-bas ;
Contemple, pour remplir une mission sainte,
Tant d'amis rassemblés dans une même enceinte,
Tant d'hommes éminents, ministres, députés,
Gardiens de notre honneur et de nos libertés,
Qui, sauvant le pays dans un récent orage,
Au niveau des dangers élevaient leur courage ;
Tant de littérateurs, d'artistes, de savants,
D'unanimes respects témoignages vivants,
Cortége qu'envîraient à ta dépouille aimée
Les plus hauts par le rang, le cœur, la renommée,
Tout ce qui porte un nom qu'avec un juste orgueil
Le Belge revendique en face du cercueil.

Heureux en les quittant et fier d'un tel hommage,
Pour dernier souvenir emportant leur image,
Remonte, ange exilé, dans les bras du Très-Haut !

Et maintenant adieu, Frédéric ; — à bientôt.

Ad. Mathieu.

Bruxelles, le 20 avril 1850.

A

M. F. DE REIFFENBERG, FILS.

—

Ami, — j'étais venu pour te serrer la main....
Et je vais sans te voir reprendre mon chemin.

M'en voudras-tu? Qui sait! En famille peut-être
Vous vous direz: D'où vient que sans le voir paraître
Comme un autre se passe et bientôt va finir
Ce jour qui pour pleurer devait nous réunir?

Ainsi que dans son cours l'onde se mêle à l'onde,
J'aurais voulu mêler à ta douleur profonde,
Dans quelques mots d'intime et d'austère entretien,
Mon deuil presqu'aussi grand et sombre que le tien;
Mais à quoi bon troubler ton âme recueillie,
Comme un vin généreux où fermente la lie?
Pourquoi franchir le seuil où gémit isolé
Dans son froid désespoir ce fils inconsolé?
Pourquoi vouloir ravir à sa morne pensée
La pudeur des regrets dont elle est oppressée,
Et ne pas le laisser, seul à seul avec Dieu,
A celui qui s'en va dire un suprême adieu!

Toute grande douleur a cela d'égoïste
Qu'en réclamer sa part c'est la rendre plus triste,

Que rien n'en peut calmer les transports irritants,
Qu'il n'est à son excès qu'un remède : le temps!
Le temps, seule puissance en qui pour toi j'espère;
Qui ne console pas de la perte d'un père,
Mais adoucit du moins le coup qu'il a porté
Par la foi du chrétien dans l'immortalité,
Et qui, nous rapprochant tous les jours davantage
De ces cieux éternels, le commun héritage,
Semble, à chaque moment plus rapide, hâter
L'heure de se revoir pour ne plus se quitter.

La voix de l'amitié, naguère encor si forte,
En vains échos alors expire à notre porte
Comme un vent importun de l'hiver pluvieux,
Et, quoique jeune, hélas! on se sent, déjà vieux,
Travaillé du besoin de se clore en soi-même.

C'est ce qui fait que moi, qui te plains et qui t'aime,
Moi, venu tout exprès pour te serrer la main,
Je vais, sans t'avoir vu, reprendre mon chemin.

Heureux, dans ces instants de douleur sans seconde,
Quand on ne reste pas, comme moi, seul au monde,
Et qu'un ange (une mère!) est là pour étancher
Des pleurs qu'aux yeux de tous on eût voulu cacher!

AD. MATHIEU.

Bruxelles, le 20 avril 1850.

LETTRES

à

Monsieur L. Bethmann

sur

UN MANUSCRIT DE LA BIBLIOTHÈQUE DE BOURGOGNE,

intitulé :

LIBER GUIDONIS.



— Etsi ipsa speculatio veritatis sua quadam specie spectanda est, fit tamen amabilior cum in commune deducitur. Nullum enim bonum est, quod non pulchrius elucescat, si plurimorum notitia comprobetur. Nam quod alias taciturnitate compressum, jam jamque silentio periturum, latius efflorescit, et ab oblivionis interitu scientium participatione defenditur, fit quoque jocundior disciplina, cum inter ejusdem sapientiæ conscios jubet esse sapientem : quod si accedat (ut tecum mihi nunc res est) ea quæ sponte jocunda sunt in amicitiæ participationem deduci, necesse est studii suavitatem quodam veluti dulcissimo caritatis sapore condiri. Nam cum id in se obtineat amicitia proprium munus, ut nolit habere solitarias cogitationes, tunc quod honeste quisque cogitat, nulli promptius, nisi quem diligit, confitetur.

BOETHIUS, de Syllogismo hypothetico
ad Symmachum. Lib. I, init.

Mon excellent Ami,

Au nombre des manuscrits les plus précieux que renferme le riche dépôt de la Bibliothèque de Bourgogne, il faut ranger, sans contredit, celui qui porte au catalogue les numéros 3897-3918 et en tête duquel on lit ces mots : *Incipit prologus libri Guidonis compositi de variis historiis pro diversis utilitatibus lectori proventuris.* C'est une vaste compilation qui remplit 170 feuillets d'un petit in-folio et qui comprend des extraits empruntés à différents auteurs et relatifs à l'histoire et à la géographie anciennes. Le manuscrit lui-même porte le

millésime de 1119; mais des raisons paléographiques ne permettent point de le faire remonter à une antiquité aussi reculée. En le parcourant, on peut se convaincre bien vite que le copiste auquel il est dû, était d'une ignorance extrême, et qu'il ne possédait pas même la langue latine. La Bibliothèque de Bourgogne ne peut donc se vanter de posséder dans ce codice un original; mais la copie n'en est pas moins précieuse, parce qu'elle est la seule connue aujourd'hui qui nous donne le travail de Gui, auteur généralement ignoré, mais auquel se rattache à différents égards le plus grand intérêt. Le célèbre cardinal Nicolas de Cusa, qui sans doute l'avait acquis en Italie, en avait fait hommage à l'hôpital fondé par lui dans son bourg natal sur les bords de la Moselle. Plus tard le manuscrit a appartenu aux Bollandistes, et c'est vous, cher Bethmann, qui le premier avez fait connaître au monde savant les différents traités qu'il contient [1]. Guidé par vos indications, feu le conservateur de la Bibliothèque royale, M. de Reiffenberg, en a publié différents extraits dans les Bulletins de l'Académie royale de Belgique et dans l'Annuaire de la Bibliothèque royale [2]. Le savant conservateur

[1] Archiv der Gesellschaft für ælterc deutsche Geschichtskunde. t. VII (1839). p. 537-540.

[2] Voir les *Bulletins* de 1843. t. X, 1re partie; p. 468. 2e partie, p. 75, et de 1844. t. XI. 1re partie, p. 15. — L'Annuaire de 1844, p. 99 seqq.

du Musée des Antiquités, M. Schayes, à qui de vastes études ont procuré une connaissance approfondie de la géographie ancienne, avait aussi fixé son attention sur les extraits géographiques que ce codice renferme, et avait même formé le projet de publier la partie qui correspond à l'ouvrage du géographe qu'on a coutume de désigner sous le nom de l'Anonyme de Ravenne. Les résultats des recherches auxquels il s'était arrêté dans l'examen de notre manuscrit, M. Schayes les a déposés dans une notice insérée aux Bulletins de l'Académie royale [3].

J'ai été amené à mon tour par différents objets de mes études à m'occuper à plusieurs reprises de ce manuscrit. L'examen attentif que j'ai dû en faire m'a conduit à envisager l'origine et le but de cette compilation à un point de vue tout à fait différent de celui où s'étaient placés mes prédécesseurs, qui se sont plutôt occupés des différents chapitres dont elle se compose, en les considérant isolément, que de l'ensemble et de la connexité que les diverses parties ont entre elles. Ces recherches m'ont donné, en même temps, une opinion entièrement arrêtée sur l'âge du géographe anonyme de Ravenne. Ayant la ferme conviction que mes études ont réussi à résoudre d'une manière satisfaisante les questions principales

[3] Voir les *Bulletins* de 1845, t. XII, 2e partie, p. 73.

qu'il importait d'éclaircir au sujet de cet écrivain si énigmatique par la forme déplorable où son livre nous est conservé dans le seul manuscrit qui en soit connu jusqu'à présent, je crois faire chose utile en publiant les résultats auxquels je suis parvenu. J'ai pensé surtout qu'ils pourraient être mis à profit par le savant qui voudrait entreprendre de publier une nouvelle édition de l'Anonyme de Ravenne, dont le texte, tel qu'il a été publié par Dom Porcheron et plus tard par Gronovius, a besoin de rectifications innombrables, et pourra être complété en beaucoup d'endroits à l'aide de notre manuscrit. A coup sûr, la controverse littéraire dans laquelle je vais entrer, ne saurait trouver un juge plus compétent, plus impartial que vous, un juge dont l'assentiment puisse donner plus de poids à mes propres convictions. Mais j'éprouve une satisfaction toute particulière à vous adresser ce travail, qui embellit ma solitude en évoquant le souvenir de jours plus sereins et plus heureux, en renouvelant la douce jouissance des études communes, de ce fertile échange d'idées, de ces communications intimes de projets littéraires, en partie éclos, en partie exécutés, auprès d'un foyer autour duquel vous, Herrman, Tross, Gioberti, Buchon, Gerhard, Oehler, Lersch, Van Hasselt et tant d'autres hôtes bienvenus, vîntes naguère vous asseoir et que l'implacable destinée a éteint.

Je viens de dire que c'est l'ensemble de l'ouvrage qui, après mûre réflexion, me paraît révéler l'idée d'après laquelle les différents matériaux, qui le composent, ont été choisis et disposés, — et que c'est sur cet ensemble et sur le rapport intime qui en lie les parties entre elles, que se base mon opinion sur l'origine de cette compilation. Pour la justifier je me crois obligé de revenir sur un travail déjà exécuté sommairement par vous-même et par les deux savants que j'ai cités plus haut, c'est-à-dire de faire le relevé du contenu du manuscrit d'une manière plus détaillée et plus précise que ne l'exigeait le point de vue où vous et ces savants vous vous étiez placés.

L'ouvrage est précédé d'un court préambule dans lequel l'auteur nous apprend son nom Gui et où il nous rend compte des motifs qui l'ont déterminé à composer ce recueil. Ces motifs sont, à la vérité, très-généraux, et tout autre auteur qui présenterait au public une œuvre littéraire pourrait les alléguer pareillement. Il nous dit qu'il regarde comme un devoir de se conformer à ce précepte que proclament à la fois la philosophie humaine et les livres saints et d'après lequel l'individu doit son activité à la société tout entière. Toutefois il résulte de cette phrase banale que l'auteur s'était proposé de travailler dans un but d'utilité publique. Je prends acte de cette déclaration pour m'en servir plus tard.

Ce prologue est suivi d'une table générale des matières que le volume contient et qui sont divisées en six livres. A coup sûr, cette table n'a aucunement été dressée par Gui lui-même, et c'est assurément le copiste qui, pour la facilité du lecteur, a réuni ici les rubriques des différentes divisions de l'ouvrage. Je fais cette observation, parceque cette table confirme tout de suite mon assertion d'après laquelle le manuscrit n'est qu'une copie postérieure de l'ouvrage de Gui. Parmi les rubriques du troisième livre le copiste a intercalé les mots : *huc usque oceani insule*, comme formant l'intitulé d'un chapitre spécial, tandis qu'ils constituent simplement une glosse apposée par l'auteur de la compilation à un chapitre d'Isidore de Séville qu'il avait rangé parmi ses extraits et que l'ignorance du transcripteur n'a pas comprise. L'ensemble de la table n'est pas sans intérêt pour nous. Elle montre que le copiste avait devant lui un ouvrage aussi complet, aussi étendu que celui que nous avons sous les yeux, et elle nous fait présumer que les matières qui y sont comprises n'ont pas été réunies au hasard et par des mains différentes, mais qu'elles formaient originairement un même tout.

Le deuxième feuillet commence par quatre mauvais distiques, qui indiquent le contenu de la compilation et qui dans l'ouvrage primitif ont dû se trouver placés immédiatement après la préface en prose. A la suite de ces distiques nous trouvons

indiqué le millésime 1119, millésime qui, ainsi qu'il résultera ultérieurement de mes recherches, se rapporte à l'année même où Gui rédigeait son travail.

Ces différents morceaux ont été publiés par M. de Reiffenberg dans l'Annuaire de la Bibliothèque Royale de 1844. Malheureusement ils l'ont été d'après une transcription fournie par un copiste peu habile et peu fidèle. En effet, des fautes graves et inexcusables s'y sont glissées partout [1].

Dans le premier livre, qui s'étend depuis le folio 2 R, jusqu'au folio 37 R, l'auteur commence par donner une description de l'Italie qui, pour la majeure partie, correspond exactement à celle que nous lisons dans le IVe livre de l'Anonyme de Ravenne. Pour entrer en matière, l'auteur de la compilation a emprunté à ce même écrivain une phrase qui se trouve dans le premier chapitre du Ve livre. Mais dans l'Anonyme cette phrase est parfaitement liée au contexte, tandis que dans notre manuscrit elle est tout à fait déplacée. Gui, en donnant plus tard des extraits, du périple de la Méditerranée contenu dans le Ve livre du géographe de Ravenne, transcrit une seconde fois les mêmes

[1] Dans le préambule de Gui tel que M. de Reiffenberg l'a publié, il faut lire (p. 101) *et ipsorum* au lieu de *scriptorum* ; ainsi encore au bas de la même page et au commencement de la suivante, il faut lire *pro scientia mea et viribus* au lieu de *conscientia mea et juribus*.

paroles. Cette interversion maladroite indique déjà que l'Anonyme et Gui sont des auteurs tout-à-fait différents. C'est aussi un échantillon qui fait connaître la négligence avec laquelle ce dernier, plus occupé à recueillir des renseignements qu'il croyait importants pour ses lecteurs que de les fondre dans un ensemble soigné, a entassé ses extraits. Il suffit d'un peu d'attention pour se convaincre que ces deux écrivains ont eu sous les yeux deux traductions différentes du même ouvrage écrit en grec et qui trahit à chaque moment son origine par la tournure des phrases et par l'ortographe des noms. Le texte de l'Anonyme publié par D. Porcheron nous offre un abrégé de l'ensemble de cet ouvrage. Gui s'est borné à en insérer dans sa compilation un certain nombre de textes, qu'il a choisis surtout dans le IVe et dans le Ve livre et qu'il reproduit, selon toute probabilité, d'une manière fidèle et complète, mais qu'il dispose dans un ordre différent et tel que semblait l'exiger le plan de son propre ouvrage.

Gui place en tête de sa description de l'Italie des renseignements sur les limites et la forme de ce pays, renseignements que l'Anonyme a disposés à la fin de la description qu'il donne de cette contrée, c'est-à-dire aux chapitre 37 et 38 du IVe livre. Les indications que Gui ajoute sur la mesure de l'étendue de l'Italie en ongueur et en largeur ne se rencontrent pas dans l'Anonyme; ils sont extraits du 2e chapitre du *Polyhistor* de Solinus.

Depuis le folio 3 R jusqu'au folio 5 V nous lisons une énumération des villes de l'Italie correspondant au texte de l'Anonyme qui lui-même prend pour guide la carte connue sous le nom de table de Peutinger. (Livre IV, chap. 30-36). L'auteur, en commençant par un point de l'extrémité occidentale, c'est-à-dire la station *in Alpe maritima*, [1] nous conduit par toute l'Italie septentrionale et s'arrête à Forli. Il nous fait ensuite connaître les villes de l'Istrie, et, en revenant sur ses pas, toutes celles du littoral de la Péninsule dont il fait le tour jusqu'au pied des Alpes maritimes d'où il est parti. De là il passe au recensement de l'Italie centrale, et s'avance jusqu'aux confins septentrionaux de la contrée qui formait le duché de Bénévent. Pour compléter sa description et pour donner le catalogue entier des villes du midi de l'Italie, il retourne vers Rome, et parcourt les routes antiques qui partaient de cette capitale vers le midi. Les renseignements relatifs aux différents fleuves de l'Italie que donne l'Anonyme, n'ont pas été reproduits par Gui.

Au folio 7 R Gui nous fait connaître la division politique de l'Italie d'après ses provinces. Dans le texte imprimé de l'Anonyme l'énumération des provinces précède le catalogue des villes. Pour un motif particulier que je ferai connaître plus tard,

[1] C'est ainsi qu'il faut lire au lieu d'*Alpedia*.

Gui a jugé à propos d'insérer dans sa compilation deux différentes divisions territoriales de l'Italie, dont l'une est intitulée *Liber provinciarum Italie*, l'autre *De provinciis Italie secundum quosdam philosophos*. Au début de la première on lit le passage que l'Anonyme a placé comme introduction en tête de la notice qu'il donne lui-même des provinces qu'il veut énumérer, mais avec une amplification sortie de la plume de Gui lui-même. Après le mot *sequitur* Gui place la description de l'Italie qu'il a copiée littéralement dans l'histoire des Lombards de Paul Diacre et qu'il complète moyennant quelques additions empruntées à l'Anonyme, c'est-à-dire qu'il transcrit d'abord la démarcation de l'Italie telle que Paul Diacre la donne dans le 9e chapitre du second livre de son ouvrage; ensuite au moyen de quelques mots de transition il passe à l'énumération des dix-sept provinces, contenue dans les chapitres 14 et suivants du même historien. Gui copie textuellement cet auteur en supprimant seulement le passage qui commence par les mots : *Alpes autem apenninæ* et qui finit à *appellatur*. La notice que Paul Diacre donne sur la 15e, 16e et 17e province, c'est-à-dire les îles de Corse, de Sardaigne et de Sicile, est fort courte. Mais, comme ces provinces présentaient un intérêt tout à fait particulier pour les lecteurs de Gui, intérêt que j'éclaircirai plus tard, notre compilateur a mis à profit le 23e, le 27e et le 26e chapitre du Ve livre

de l'Anonyme, qui renferment de plus amples détails sur ces îles. En outre, il y a ajouté les renseignements que le 4e chapitre de l'ouvrage de Solinus nous fournit sur la Sardaigne.

Au folio 9 V, Gui nous présente la division de l'Italie en dix-huit provinces, telle que l'avait donnée le géographe de Ravenne. J'ai déjà dit que la phrase par laquelle commence ce morceau a été placée en tête des extraits empruntés à Paul Diacre. Le texte du manuscrit correspond au 29e chapitre de l'édition de Porcheron. Mais, à cet endroit, le texte imprimé ne présente qu'une traduction de l'original grec tronquée et défigurée au point que le sens de la remarquable division consignée dans cette source a été rendu entièrement méconnaissable.

Ces traités sur la division de l'Italie en provinces sont suivis de plusieurs extraits d'autres auteurs parfaitement connus et qu'il suffit de mentionner brièvement.

Après nous avoir exposé l'ensemble de l'Italie, Gui réunit tous les renseignements qu'il croit propres à faire connaître la capitale historique de ce pays. Il transcrit à cet effet la topographie généralement connue qui porte le titre de *Notitia Urbis;* mais il la fait précéder de quelques notices peu importantes sur les sept montagnes et les aqueducs de Rome, que j'ai également remarquées dans un manuscrit de la bibliothèque nationale à Paris, (n° 4806), et qui s'y trouve disposé à la suite de

l'itinéraire d'Antonin. [1] Ce même itinéraire a été placé par Gui à la suite de la *Notitia Urbis,* c'est-à-dire du fol. 12 R au fol. 31 R.

Aux différents chemins de terre que décrit l'Itinéraire d'Antonin, et qui sillonnaient toute l'étendue de l'empire romain, Gui rattache les voies de mer, ouvertes aux habitants de l'Italie. Pour les décrire il a d'abord recours à l'ouvrage de l'Anonyme et transcrit le périple de la Méditerranée, que nous lisons dans le texte de Porcheron, depuis le 1er chapitre du Ve livre jusqu'au mot *appellentur* du 16e. J'ai déjà fait connaître que la phrase qui sert d'introduction à cette partie de l'ouvrage de l'Anonyme, a été placée très-maladroitement par Gui au commencement de sa compilation. Ensuite Gui transcrit le traité intitulé *Itinerarium maris* qui dans les manuscrits, de même que dans les éditions de l'Itinéraire d'Antonin, fait suite à l'indication des routes continentales.

Au folio 37 R, commence le second livre des extraits de Gui. Il est entièrement emprunté au célèbre ouvrage encyclopédique d'Isidore de Séville. Gui en a transcrit les chapitres suivants : *De regnis militiæque vocabulis.* IX, 3. — *De Aedificiis publicis.*

[1] Le texte de la *Notitia Urbis* a également été publié par M. de Reiffenberg. Mais la copie qui a servi de base à cette publication l'a défigurée par des fautes sans nombre. Ce texte, d'ailleurs, ne présente aucune nouvelle leçon qui mérite d'être citée.

XV, 2 — *De habitaculis.* XV, 3. §. 1-8. — *De civibus.* IX, 4. — *De annulis.* XIX, 32. § 2, jusqu'à la fin. Ce second livre s'étend jusqu'au fol. 44 R.

Le troisième livre, intitulé *De divisione orbis* renferme un précis de la géographie générale du globe terrestre. Il fait connaître succinctement les contrées éloignées de l'Italie, pour lesquelles l'auteur suppose qu'une indication générale peut suffire aux besoins des lecteurs auxquels il s'adresse. Après avoir défini, d'après Isidore de Séville (XIV, 2.) le globe terrestre, Gui juxtapose différentes notices sur les trois parties de la terre, l'Europe, l'Asie et l'Afrique. Il emprunte d'abord à Isidore les chapitres 3, 4 et 5 du XIV[e] livre, (fol, 44 V — 51 R). Plus loin il a, pour compléter l'enseignement qu'il veut donner sur ce même sujet, recours au géographe de Ravenne. Ces extraits pris dans l'ouvrage de ce dernier correspondent aux chapitres suivants du texte imprimé :

fol. 52 R. Terminum (sic) Africe et Asie.	L. II	cap. 20
. . . .	» »	cap. 21
» » » Term. Asie et Europe. .	L. III.	cap. 12
fol. 52. V. Term. Europe et Africe.	L. IV.	cap. 46
. . . .	» »	cap. 11

Il est digne de remarque qu'après avoir donné des notices sur les lisières des trois parties du monde, sans s'occuper spécialement des contrées situées dans l'intérieur des terres, Gui ajoute des

renseignements sur quelques peuples établis dans les régions les plus septentrionales de l'Europe et de l'Asie et sur l'Espagne; ces notices sont tirées également de l'Anonyme (L. IV. cap. 1, 4, 11 et 45). On doit en conclure que l'auteur devait avoir des motifs particuliers pour renseigner ses lecteurs sur ces contrées d'une manière plus complète que sur les autres pays qui n'appartiennent pas à l'Italie. Il a négligé absolument de reproduire les indications spéciales que l'Anonyme aurait pu lui fournir sur la France, l'Allemagne, l'Angleterre, la Grèce, etc.

Au milieu des extraits tirés de l'Anonyme et d'Isidore, Gui a placé (fol. 51. V.) une courte notice sur la division de la terre en trois parties, de chacune de ces parties en provinces, et des autres divisions territoriales jusqu'à la subdivision du pied. Il y ajoute un renseignement sur l'établissement des tributs, dont la base avait été fixée d'après l'étendue des propriétés et dont la durée se réglait d'après les indictions instituées par ordre d'Auguste. Ce même renseignement se trouve avec quelques légères différences dans un des manuscrits de l'ouvrage cité d'Isidore que M. Arevalo a consulté pour son édition de cet auteur. M. Arevalo a publié la notice en question avec d'autres additions faites postérieurement par différentes mains au *Liber Etymologiarum* [1].

[1] Opp. S. Isidori Hisp. t. III, p. 511.

Le reste de ce second livre de Gui (fol. 53 R jusqu'au fol. 57 R) se compose d'une suite de divers chapitres empruntés à l'ouvrage d'Isidore, savoir :

XIII,	16.	*De mari mediterraneo.*
»	17.	*De sinibus maris.*
XIV,	6 et 7.	*De insulis et promuntoriis.*
»	8	*De septem montibus cæterisque vocabulis* (*terræ*).

Au folio 57 R commence le IV[e] livre de Gui. Il forme le début de la deuxième partie du travail de notre auteur, c'est-à-dire de la partie historique. Le compilateur nous communique d'abord une chronique générale de l'histoire du monde qui s'étend jusqu'au fol. 61 R. Elle est formée en premier lieu de l'abrégé chronologique qu'on lit chez Isidore, (*Etym.* livre VI. fin.); mais Gui y a rattaché la suite des souverains lombards, francs et allemands qui ont gouverné l'Italie depuis la période où s'arrête le travail cité de l'évêque de Séville. Elle se termine par les mots suivants : *Anno dominice incarnationis millesimo centesimo* VIII. *indic.* XV., qui ont évidemment rapport à l'avénement de l'empereur Henri V. Vous-même, mon cher Bethmann, avez publié dans les *Monumenta Germaniæ historica* (Script. t. V. p. 64.) ce que le texte de Gui pouvait présenter d'intéressant pour l'histoire d'Allemagne, c'est-à-dire les notices sur la suite des

5.

empereurs depuis Charlemagne jusqu'à Henri IV. Comme vous-même, mon savant ami, n'avez pas réussi à préciser les sources où Gui à pu puiser cette partie de son travail, je puis sans rougir confesser mon ignorance à cet égard.

A la suite de cet abrégé chronologique se trouve un des morceaux les plus intéressants de tout le recueil. C'est un poëme ou rhythme vulgaire qui célèbre un grand fait d'armes des Pisans, c'est-à-dire l'expédition entreprise en 1088 par ceux-ci conjointement avec les Génois pour mettre un terme aux pirateries des Sarrasins, qui troublaient la navigation de la Méditerranée et portaient la terreur sur les côtes de l'Italie. Les résultats de cette glorieuse expédition, mentionnée dans les chroniques Pisanes, publiées par *Ughelli* (*Italia sacra*, t. III.) et *Muratori* (Scriptt. rer. Italic. t. VI), fut une victoire signalée sur les infidèles, la destruction de deux villes, Al-Madia et Sibila, situées sur l'ancien territoire de Carthage, et un butin immense, dont une partie notable fut offerte à l'église de St-Xiste, patron de Pise. M. de Reiffenberg, sollicité par l'attention que vous avez appelée sur cette pièce curieuse, l'a publiée pour la première fois, et sans doute tous les amis de la poésie et de l'histoire du moyen-âge lui en ont su gré [1].

Au fol. 64 R on lit un autre abrégé de l'histoire

[1] Je signalerai ici les principales fautes qui se sont glissées dans la reproduction de cette pièce.

universelle. Il est emprunté à l'ouvrage spécial d'Isidore, qui porte le nom de *Chronicon,* depuis le commencement jusqu'au § 120 de l'édition d'Arevalo. Gui y a ajouté la suite des empereurs de Constantinople, des rois Visigoths et des ducs lombards de Bénévent jusqu'à l'empereur Constantin VI et le duc Pandolphe I.

Au fol. 74 R commence un nouveau livre de la compilation, qui se termine au fol. 110 V et qui

	AU LIEU DE :	LISEZ :
Str. III	*Machanitis.*	Madianitis.
» XIII	Cum.	Quorum.
» XIV	Construxit omnis ventus.	Constrinxit omnes [ventos.
» XVIII	Sed.	Sex.
» XX	Pertrahebat.	Protrahebat.
» XXI	Faciat.	Facit.
» XXVI	Dextera.	David.
» XXXVI	Mudcte.	In nocte.
» »	Qui.	Quod.
» XLVII	Pisani nobiles te ponent.	Pisa nobilis te ponet.
» LXIII	Tbat.	Turbant.
» LXVIII	Item.	Iterum.
» LXX	Christo.	Xisto.
» LXXII	Perpetuo.	Pro tuo.

La note savante, par laquelle M. de Reiffenberg (Annuaire de 1844, p. 113) a cherché à expliquer le mot : *Machanite*, n'a pas d'objet, vu qu'elle repose sur une fausse leçon. Ce mot, ou plutôt celui de *Madianite* que porte le texte, se rapporte, d'après d'autres sources du moyen âge, aux Bédouins du désert.

(V. par exemple : Brocard. *Descript. Terræ Sanctæ* dans Canis. *Thesaur. Monumentt. Ecclesiast. et Historic.* Ed. J. Basnage, *t. IV*, *p.* 24.)

renferme une histoire fabuleuse d'Alexandre le Grand. Quant au fond, elle se rapproche du réci du faux Callisthène, publié récemment à la suite d'Arrien, par M.C. Müller, et de l'ancienne traduction de ce roman historique mise au jour par le cardinal Maï. Mais, quant à la disposition et à la rédaction, elle a plus d'affinité avec les récits de *Ben Gorion*, du *Liber Alexandri de Prœliis* et les différents poëmes du moyen âge qui ont traité ce sujet. On pourrait conjecturer que le remaniement de cette fable, d'après lequel celle-ci se répandit en Europe au XIe et au XIIe siècle, se rattache à la révision qu'en fit *Siméon Seth* sous l'empereur Alexis. Mais cette discussion élargirait trop le cadre que je me suis tracé. En outre, je me propose de traiter ailleurs ce point avec tous les détails nécessaires. Le catalogue des lettres qui se trouvent dans ce morceau et qui sont censées écrites par Alexandre ou adressées à ce héros, a été publié par M. de Reiffenberg.

Dans la sixième et dernière partie de la compilation, qui commence au fol. 110 R., Gui a rassemblé les matériaux qu'il croyait utiles pour l'intelligence de l'histoire de l'Italie depuis les temps les plus reculés. Le premier des différents morceaux dont ce livre se compose, est l'histoire de la guerre de Troie que Cornelius Nepos est censé avoir traduite de l'original de Darès le Phrygien. A la fin, c'est-à-dire au fol. 119 V, se trouve une romance popu-

laire sur la mort d'Hector. Ce morceau je me permets de le transcrire ici textuellement à cause de son peu d'étendue.

Sub vespere troianis menibus
Prodit hector miles egregius.
Quem ut vidit turba myrmidonum
Versis equis in castra fugiunt.
Clamat simul achilles propera
Arma cape et tuos libera.
At hector fugat et sauciat
Quem turpiter fugit achagia.
Ad hec verba achilles protinus
Arma capit. it ei obvius.
Concurrerunt uterque atrides
Diumedes aiax et ulixes.
At hector. viri quo ruitis.
Mecum certat filius thetidis.
Iam sentiet quid hector valeat
Et si possit perfodi lancea.
Pugnat hector pugnat nec dubitat.
Iacit astam ensem evaginat.
Ferit hense achillis clipeum.
Mox frangit eum prope capulum.
Fit certamen set fit dispariter
Unus obstat multis viriliter.
Leti duces ita desiliunt
Ut crudeli funere obruunt.
Sic cecidit nunc decus asie
Sic occidit luctus achagie.

De même que dans les livres précédents Gui nous a donné une double notice sur les provinces de l'Italie, sur la géographie des autres contrées de

l'Europe et de celles de l'Asie et de l'Afrique ainsi que sur l'histoire générale du monde, — il nous donne également ici un double récit des événements de la guerre de Troie, si importants pour le moyen âge parce qu'on y rattachait toute l'histoire profane de l'occident. Le second récit, précédé d'une courte introduction intitulée *Origo Troianorum* fol. 119 R porte le nom *Excidium Troie.* C'est un résumé des traditions poétiques relatives à la guerre de Troie qui est resté inédit jusqu'à ce jour [1]. Il a été rédigé par un auteur qui, à la vérité, n'appartient pas à l'antiquité classique, mais qui cependant ne manquait pas de connaissances savantes. Gui, selon sa coutume, ne s'est pas borné à le transcrire simplement; mais il s'est plu à l'amplifier au moyen de passages empruntés à Virgile, qu'il cite parfois imparfaitement de mémoire ou mal à propos. A la suite de ce morceau, on lit une continuation qui porte le titre : *Liber eneidum. de itinere suo et quomodo se egit.* Cet opuscule ne comprend pas seulement les aventures d'Enée; il s'étend au-delà du cadre de l'épopée de Virgile et embrasse l'his-

[1] C'est sans doute le même ouvrage qui dans un manuscrit du Vatican (écrit par différentes mains au XIe et au XIIe siècle) porte le titre fautif d'*Exsylium Troie* et qui est placé à la suite de l'*Historia Romana* de Paul Diacre et de la *Notitia Urbis.* M. Papencordt nous a fait connaître ce manuscrit dans son ouvrage : Geschichte der vandalischen Herrschaft in Afrika, p. 400 et suiv.

toire des descendants d'Enée jusqu'à la fondation de la ville de Rome.

Les rubriques insérées dans le texte de ces deux opuscules, qui paraissent être des sommaires de chapitres, ne le sont réellement pas. Dans le manuscrit primitif elles n'ont dû former que des glosses marginales. Le copiste, qui les a mêlées au texte, les a placées parfois à la suite des passages qu'elles auraient dû précéder.

Le sixième et dernier livre fol. 139 R reproduit l'histoire romaine de Paul Diacre, mais seulement jusqu'au règne de Valens et de Valentinien. Gui l'a fait précéder d'une courte notice sur la suite des descendants de Priam et d'Enée jusqu'a Postumius Silvius.

Il me reste à appeler votre attention sur les peintures et les croquis dont le manuscrit est orné et dont les sujets ont été choisis avec une préméditation réfléchie qui ne nous permet pas de douter que les mêmes illustrations n'aient déjà servi à décorer le manuscrit original. Les dessins de même que le coloris, malgré leur infériorité sous le rapport de l'art, trahissent un caractère italien, et je n'hésite pas à attribuer à l'Italie notre copie aussi bien que le manuscrit primitif.

Au verso du premier feuillet se trouve le croquis fort imparfait d'une carte, au moyen de laquelle l'auteur a voulu donner une image de l'Italie avec les îles et les pays qui l'environnent, savoir : la

Thrace, la Macédoine, la Dardanie, la Dalmatie, l'Istrie, la Carinthie, la Rhétie, la Pannonie, la Gaule Belgique et la Lyonnaise, l'Aquitaine et l'Espagne, les îles de Corse, de Sardaigne et de Sicile. Vers le milieu du contour de l'Italie on voit l'image d'une ville qui porte l'inscription : *Roma*. Un chemin sortant de la porte se dirige vers le littoral de la mer vis-à-vis de la Corse. Dans les pays qui environnent l'Italie, le dessinateur a indiqué deux fleuves, le Rhin et le Rhône, et les villes d'Otrante, Arles, Narbonne et Barcelonne.

Au fol. 2 R dans l'initiale Q de la phrase placée en tête de la description de l'Italie, on voit le buste d'un empereur ayant une couronne d'or sur la tête. Il est couvert d'un manteau rouge et vêtu d'une tunique blanche rayée de bleu. Il élève la droite dans l'attitude d'un personnage qui donne la bénédiction.

Le recto du fol. 6 est presque entièrement rempli par un croquis qui représente des édifices somptueux entourant l'entrée principale d'une ville qui est censée être celle de Rome. Ce croquis est reproduit dans l'Atlas du moyen âge par M. Lelewel. Au verso du même fol. une miniature sur fond bleu nous offre l'image de l'auteur qui a fourni les principaux matériaux, qui ont servi à Gui et à son prédécesseur l'Anonyme de Ravenne pour la description de l'Italie (Castorius.) J'ajoute à ces lettres la reproduction de cette figure, exécutée d'après

un dessin de M. Pinchart à l'obligeance et à l'habileté duquel je me plais à rendre hommage.

Au fol. 31 R, on voit, en tête du traité intitulé : *Itinerarium maritimum,* l'empereur Antonin, qui est censé en être l'auteur. Assis sur un trône richement orné, il tient de la main gauche un rouleau, et de l'autre une petite baguette surmontée d'une grosse boule peinte en jaune, qui, malgré la singularité de la forme, paraît représenter un *graphium*. Sa tunique supérieure est de pourpre, bordée d'une bande jaune. Au lieu d'une couronne, comme les autres empereurs représentés dans le même manuscrit, il est coiffé d'un bonnet de docteur semblable à celui qui couvre le chef de Castorius. M. le chevalier Marchal a fait graver cette figure dans une des planches qui ornent le catalogue des manuscrits de la Bibliothèque de Bourgogne que lui doit le monde savant.

A la marge du folio 32 V se trouve un croquis du phare d'Alexandrie.

En tête du fol. 37 R, où commence le IVe livre, on voit trois arcades destinées à recevoir des figures, mais restées vides.

Fol. 51 R, au bas de la notice sur l'origine des indictions, est représenté l'empereur Auguste se détachant sur un fond bleu, encadré d'un cercle jaune. Il est revêtu d'une tunique et d'un manteau de pourpre, porte une couronne et s'appuie sur un long sceptre. A côté de ce personnage et à hauteur

de sa tête, sont disposées deux tablettes oblongues qui rappellent sans doute des édits relatifs aux indictions. M. le chevalier Marchal a aussi fait reproduire, dans le catalogue déjà cité, cette figure, ainsi que la petite image de la terre, divisée en ses trois parties connues, qui orne le verso du feuillet 44.

Le fol. 51 V présente une carte générale de la terre connue, reproduite dans les ouvrages cités de MM. Marchal et Lelewel.

Au fol. 60 R, en marge du passage où est mentionnée la victoire remportée par Charlemagne sur Didier, se trouve un croquis indiquant la ville de Ravenne.

En tête de la chronique transcrite de S. Isidore de Séville, fol. 64 R, on remarque deux miniatures représentant deux bustes, l'un en costume de moine, l'autre en costume d'évêque. Selon toute probalité des têtes semblables se trouvaient dans un manuscrit plus ancien que Gui a mis à profit pour son travail, et dans ce codice elles ont dû représenter Eusèbe, évêque de Césarée, premier auteur de la chronique, et St-Jérôme qui fut longtemps solitaire en Palestine et qui traduisit et compléta l'ouvrage d'Eusèbe. Plusieurs manuscrits du *Chronicon* de S. Isidore, consultés par Arevalo, considèrent avec raison la première partie de cet ouvrage comme appartenant réellement à Eusèbe et à S. Jérôme. Après le passage qui concerne le règne de Valens et de Valentinien, ils donnent l'indi-

cation suivante : *Huc usque Eusebius et Hieronymus.* Si le peintre à qui sont dues les deux miniatures en question, a ignoré la part qui dans cette chronique revient à Eusèbe, il a pu vouloir représenter ici S. Isidore et S. Jérôme. L'ignorance d'un copiste a rapporté une des têtes à l'évêque le plus célèbre d'occident, à St-Augustin ; cette bévue explique naturellement le titre tracé en tête de ce morceau : *Incipit chronica sci ieronimi et sci Augustini.* A la vérité, ce point est peu important. J'ai cependant voulu m'y arrêter ; car, lors de votre dernier séjour à Bruxelles, il a fait l'objet d'une de nos conversations, dont je garde précieusement le souvenir.

Au fol. 64. V, une miniature reproduite dans le catalogue des manuscrits de la Bibliothèque de Bourgogne, nous montre l'empereur Vespasien assis sur un trône, portant un manteau vert sur une tunique de pourpre, s'appuyant de la droite sur un sceptre et soutenant le globe de la gauche. A son côté se tient debout un servant d'armes, vêtu d'une courte tunique blanche rayée de bleu, d'une braie collante et de brodequins rouges, coiffé d'un bonnet également rouge et tenant un glaive de la main gauche. Au-dessous est racontée la destruction de Jérusalem.

L'histoire fabuleuse d'Alexandre est ornée, au fol. 107. V, d'une image d'Aristote, précepteur du héros macédonien.

Dans le traité intitulé *Excidium Troie*, on voit, au fol. 120. V, une miniature représentant les

trois déesses qui se disputent la pomme, et une autre qui a rapport au songe prophétique d'Hécube, mère de Pâris. Au fol. 121 R on voit Vénus s'intéressant au sort de ce dernier; au fol. 125 R un croquis des édifices de Troie [1]; au fol. 125 B. R., une miniature nous montre le songe d'Enée. (VIRG. *Aneid.* II. 269-297.)

Le traité où sont racontées les aventures d'Enée, est orné, au fol. 131 R, d'une composition qui représente le suicide de Didon.

Enfin au fol. 155 V, en marge du passage de la chronique de Paul Diacre, où se trouve relatée la conversion de la république romaine en monarchie, on remarque l'image de Jules César, vêtu d'un manteau de pourpre et portant sur la tête une couronne d'or.

[1] Le cheval dessiné en partie dans la marge est évidemment d'une main récente.

II

Tel est, mon cher ami, l'exposé complet du contenu si varié du manuscrit qui fait l'objet de mes lettres, et le catalogue des représentations scientifiques et artistiques dont ce codice est orné.

Au premier coup-d'œil, aucune autre production littéraire du moyen âge ne paraîtra aussi confuse, aussi indigeste, aussi barbare que la compilation de Gui. Les savants qui ont eu ce manuscrit entre les mains, paraissent même avoir dédaigné de soulever la question de savoir si l'auteur s'était proposé de suivre un ordre préconçu dans la réunion de ces matériaux, ou si le hasard ou le caprice seule

ment les a rassemblés. Un classement des matières en quelque sorte méthodique se laisse cependant entrevoir dans la séparation de la partie géographique et de la partie historique, dans la juxtaposition des traités analogues qui se rapportent à chacune de ces deux divisions, et dans les renseignements doubles que l'auteur fournit régulièrement sur les objets qu'il traite, chaque fois qu'il le juge convenable pour compléter l'instruction de ses lecteurs. Il n'y a que l'histoire fabuleuse d'Alexandre et l'histoire romaine puisée dans Paul Diacre qui soient reproduites d'après une source unique. Mais, si une seconde source relative à ces histoires avait été à la disposition du compilateur, il n'aurait pu en faire usage sans étendre outre mesure les divisions respectives de son travail, et, d'ailleurs, les récits qu'il fournit sont suffisamment détaillés.

Outre cette tendance à coordonner les matières dans un ordre méthodique et symétrique, très-facile à constater dans l'ouvrage de Gui, on y peut remarquer encore que, malgré son peu d'habileté dans l'art d'écrire qui ne lui permettait pas de fondre dans un ensemble neuf et original les notions acquises par ses études, l'auteur a pensé toutefois à un moyen de ne pas fatiguer l'attention de son lecteur en diversifiant son sujet et en semant des notions variées entre les morceaux d'une plus grande étendue, des pièces de différent caractère qui cependant concourent toutes au but général

qu'il n'a point perdu de vue. C'est ainsi que, dans le troisième livre, la notice sur l'établissement des indictions se trouve placée entre les aperçus sur les différentes parties du monde, éloignées de l'Italie; que, dans le quatrième livre, le chant sur l'expédition des Pisans en Afrique figure entre les arides tableaux de l'histoire générale, et, que, dans le sixième livre, la chanson sur la mort d'Hector sépare les différents récits des événements de la guerre de Troie.

Si l'on observe de plus près l'ordre dans lequel se suivent les extraits que j'ai énumérés dans ma lettre précédente, si l'on considère les matières sur lesquelles l'auteur appelle spécialement l'attention de ses lecteurs, on découvre, non sans quelque surprise, qu'il a fait là un essai, à la vérité, faible et défectueux, dans le but de rattacher une certaine somme de connaissances géographiques à des notions sur l'histoire, et de présenter à son public une instruction complète et méthodique sur ces matières. Aussi nous ne sommes pas en droit de nous étonner que cette tentative ait eu un succès si peu satisfaisant, quand nous considérons que le même but est encore très-imparfaitement atteint dans le grand ouvrage encyclopédique de Vincent de Beauvais composé presque un siècle et demi plus tard, et que les nombreux obstacles qui, au moyen-âge, s'opposaient à l'accomplissement vraiment scientifique d'une pareille tâche ont seulement pu être

vaincus dans des temps très-postérieurs et dans de tout autres circonstances.

Mais nous pouvons pénétrer plus avant encore dans la pensée fondamentale qui a dû diriger le travail de Gui. En suivant pas à pas avec une soigneuse circonspection la marche de cet auteur, on réussit à deviner d'une manière claire et précise le but d'utilité publique auquel, dans la préface, il déclare vouloir se consacrer. Bien que dans ce gros volume, hormis la préface, il n'y ait absolument rien qui appartienne individuellement à notre Gui ; bien que, si nous en exceptons le rhythme de la victoire des Pisans sur la côte d'Afrique, aucune ligne sortie de la plume d'un contemporain n'y ait été insérée, — la compilation tout entière révèle d'une manière non équivoque l'influence des idées auxquelles obéissait le siècle, et chaque page pour ainsi dire porte le cachet des tendances personnelles de l'écrivain. Je ne crois pouvoir mieux caractériser cette production, qu'en rappelant un certain nombre de compilations théologiques, élaborées au moyen-âge et destinées à expliquer ou à justifier les opinions des auteurs relativement à l'une ou à l'autre doctrine, au moyen de centons recueillis dans les livres saints et dans les pères de l'église, afin d'éviter de cette manière le reproche qu'on aurait pu leur faire de défendre, à l'égard d'un dogme, des systèmes personnels et afin de placer ceux-ci sous l'abri d'autorités incontestables et de

les faire remonter aux sources pures et authentiques de la foi [1]. Ce ne sont pas les textes isolés et empruntés à des sources anciennes qui renferment explicitement l'esprit de ce genre d'élucubrations. Cet esprit se révèle au moyen des conclusions que le rapprochement de ces textes provoque chez le lecteur.

En tirant de l'enchaînement dans lequel se présentent les documents recueillis par Gui les conséquences qui me paraissent en résulter, je crois démêler avec certitude quel est l'intérêt positif auquel il veut consacrer ses efforts, et qu'il veut non-seulement aider à réaliser en indiquant les moyens matériels qui peuvent y concourir, mais encore placer sous la sauve-garde d'une idée morale et sociale qui doit y servir d'appui. Gui est profondément préoccupé d'un double objet, d'un objet matériel et d'un objet idéal. Mais le but positif est celui qu'il a principalement devant les yeux. C'est le point de vue d'où il part et vers lequel il retourne. Il suffit de jeter un simple coup d'œil sur son ouvrage pour deviner que le but spécial vers lequel

[1] En 849 le moine Gotschalk fut forcé par le concile de Kiersy de jeter au feu un travail qu'il avait composé pour défendre sa doctrine sur la grâce et le libre arbitre, bien que cet écrit ne contînt qu'un recueil de témoignages tirés de l'écriture et des Saints-Pères. V. *Libell. Remigii et ecclesiæ Lugdunensis de tribus epistolis*, *cap.* 25 dans *Mauguin*, *Vindiciæ prædestinationis et gratiæ*, t. II, p. 109.

ses soins et ses affections sont tournés doit être cherché dans les limites de l'Italie. Les trois quarts de sa compilation sont destinés à faire connaître ce pays et son histoire. Les plus simples notions sur la situation politique et morale de l'Italie au commencement du XIIe siècle et sur les déchirements intérieurs auxquels elle fut en proie à cette époque, particulièrement par suite de l'égoïsme étroit de ses souverains et de la rivalité haineuse de ses habitants, suffisent pour faire éloigner la supposition qu'un zèle désintéressé pour la gloire et la prospérité du pays tout entier, ait pu marquer à l'écrivain son but. Quand même aucun renseignement spécial à cet égard ne pourrait être découvert, on serait déjà fondé à admettre que l'intérêt particulier de l'une ou de l'autre république italienne, grandissant par le développement de son négoce, a dû le guider dans son travail, destiné à offrir à celle-ci des moyens de prédominance et à lui indiquer tous les points voisins ou lointains où son commerce pourrait établir des relations, et d'où il pourrait rapporter à la patrie des richesses nouvelles. Mais il nous est facile de recueillir dans l'ouvrage même de Gui de nombreuses indications sur le centre auquel ses préoccupations s'attachaient. On ne le découvre pas tout d'abord ni au premier coup-d'œil. Car ce n'est pas une ville entourée d'une auréole de gloire antique, mais une cité agrandie successivement et arrivée à une certaine splen-

deur par des événements plus récents. L'Italie telle que Gui la décrit, pour l'instruction de ses lecteurs, est l'Italie des temps romains, telle que l'empire l'avait organisée, telle que l'auteur devait désirer de la voir renaître ou sortir de ses ruines et de ses dissensions. Dans cette Italie la ville de Rome occupe naturellement le premier plan. En tournant ses regards et ses affections vers le passé et en cherchant des lumières dans la science antique, Gui ne pouvait ni ne voulait refuser à Rome cet hommage que l'histoire réclamait, ni lui contester sa souveraineté traditionnelle. Cette prérogative historique était inoffensive pour tous les autres États de l'Italie, tant que Rome était simplement regardée comme le dépositaire de la gloire et des traditions de l'antiquité, comme le centre honoraire de la domination universelle, et non comme le siége d'une puissance active et vivante, qui d'un point de vue théocratique tendait à réformer l'Italie comme le reste du monde et à considérer tous les pays comme de simples parties d'un ensemble général, et qui par conséquent pouvait songer à mettre obstacle au développement et aux empiétements des intérêts particuliers des diverses villes et des divers États. Les intérêts spéciaux de ceux d'entre ces États qui par leur position géographique n'avaient guère à craindre, pour leur indépendance et leur développement, la domination des empereurs allemands, devaient engager leurs défenseurs à opposer la Rome

ancienne, — impuissante à produire le bien ou le mal par ses propres forces et qui n'était plus qu'un vain nom, — à la Rome transformée, à ce centre nouveau d'une domination spirituelle. Ils devaient les engager à contrebalancer, par l'autorité des successeurs des anciens Césars, l'ascendant du chef de l'église, déterminé à maintenir un équilibre fixe entre toutes les rivalités ennemies des peuples et à ne favoriser que le dévouement à la cause du christianisme. C'est là (sauf à justifier mon assertion plus tard) l'idée morale par laquelle Gui veut venir en aide aux intérêts matériels de sa ville natale, et la marche qu'il est forcé de suivre dans cette intention l'oblige à ne pas donner à cette ville, objet de toutes ses affections, une place plus importante que celle qu'elle occupait dans l'Italie ancienne et à la laisser dans une certaine obscurité. S'adressant, d'ailleurs, à ses compatriotes, pour leur offrir l'aide de son érudition, il pouvait négliger de dire en termes exprès que c'était pour le bien de leur ville qu'il écrivait. Pour faire apprécier l'idée politique que je viens d'indiquer, il lui fallait (vu les contradictions nombreuses qu'elle devait nécessairement rencontrer au milieu de la lutte engagée avec tant d'acharnement entre le sacerdoce et l'empire) déployer tous les efforts de sa science. Car l'héritage de l'ancienne domination romaine était passé à une nation étrangère. Le sceptre reposait entre les mains du fils du plus

indigne, du plus exécrable des Césars. Sa puissance, en lutte avec une idée nouvelle, était l'objet du doute et de la haine. Pour la fortifier et en tirer avantage, il fallait faire revivre le principe sur lequel elle reposait, lui rendre son prestige séculaire, rallier à elle les peuples par la raison et par les intérêts alors que les affections se retiraient d'elle.

En un mot, le double but que Gui poursuivait, était de faire connaître tous les moyens capables d'assurer, d'étendre la prospérité de l'État auquel il appartenait et d'en placer les intérêts sous la protection de la puissance, qui, dans les temps anciens, avait assuré la domination et la prospérité de l'Italie entière.

L'état intellectuel de l'époque ne permettrait aucunement de supposer que notre Gui ait voulu, en rassemblant des notices géographiques et historiques, aider à répandre une instruction générale, comme pourrait se le proposer un écrivain de nos jours. Les personnes auxquelles il s'adresse sont exclusivement celles qui, placées à la tête des affaires séculières, peuvent servir à réaliser ses espérances. Ce ne sont pas les savants ordinaires, les clercs, auxquels son ouvrage est plutôt hostile parce qu'il ne tient aucun compte de leurs intérêts ni de leurs aspirations; ce sont plutôt les hommes éminents de la société laïque. Cette circonstance explique pourquoi la compilation de Gui a dû rarement être transcrite dans les monastères

et comment il se fait qu'il ne nous en soit parvenu qu'une seule copie.

En recueillant et en disposant ses matériaux dans le but que je viens d'indiquer, Gui commence par faire connaître l'Italie d'après ses divisions naturelles en supérieure, centrale et inférieure, et ses contours maritimes. Ensuite il nous montre le pays d'après deux divisions politiques différentes qu'il a subies. Le lecteur suffisamment instruit de la géographie de l'Italie, est conduit vers le centre de ce pays, vers Rome, et la description la plus complète qu'aucun document ancien nous ait laissée de la splendeur de cette ville, est placée sous ses yeux. Après avoir procuré ainsi au lecteur les notions nécessaires sur l'Italie et sur sa capitale, Gui le met au courant des relations que ce pays peut entretenir avec le reste du monde, c'est-à-dire, il lui fait connaître, au moyen de l'Itinéraire d'Antonin, les grands chemins qui s'étendaient dans toutes les directions de l'ancien Empire romain. Vient ensuite l'exposé des voies maritimes et l'énumération des îles, et là se termine, comme je l'ai dit, le premier livre.

Le second livre a pour objet d'expliquer comment un vaste territoire (et l'auteur a sans doute en vue celui qu'il a décrit en détail dans le livre précédent) peut être gouverné et exploité. A cet effet il a recours à Isidore de Séville et nous expose, d'après cet auteur, toute la hiérarchie du gouvernement

séculier en commençant par l'autorité royale, et en expliquant surtout l'organisation militaire. Viennent ensuite des renseignements sur les édifices publics où l'autorité réside, et des notions sur les habitations que les différentes classes de la société occupent. S'il pouvait être douteux que ces extraits eussent été faits dans une pensée féodale, pensée qui place entre les mains du souverain la propriété totale du sol et la fait transmettre à ses vassaux à titre de don ou d'emphythéose, cette opinion serait justifiée pleinement par l'extrait annexé immédiatement après et qui se rapporte aux anneaux, c'est-à-dire aux signes extérieurs, au moyen desquels l'investiture est conférée par l'autorité à ses délégués. Gui entrevoyait aussi peu que le reste de ses contemporains, la différence énorme qui sépare les institutions de l'antiquité de celles qui, en suite de la métamorphose sociale la plus profonde et la plus complète, les avaient remplacées.

Dans le troisième livre notre auteur s'applique à rassembler les notions relatives aux parties du monde plus éloignées du milieu qu'occupent ses lecteurs. Il expose la géographie de ces contrées d'abord d'après Isidore, ensuite à l'aide d'un certain nombre de fragments empruntés à l'Anonyme de Ravenne. Il est intéressant de remarquer que, à la suite des extraits d'Isidore, il a placé une pièce interpolée postérieurement dans le texte de cet auteur et qui nous renseigne sur la division de l'es-

pace et du temps que la sagacité du gouvernement romain avait établie. Cet extrait a trouvé sa place ici parce qu'il conduit à une explication de la célèbre division chronologique, dite des indictions, qui faisait la base des réglements relatifs au recouvrement des tributs. Il doit la place qu'il occupe à la même idée fondamentale qui a porté Gui à insérer dans le premier livre le traité *de annulis* à la suite des extraits qui le précèdent, c'est-à-dire que l'auteur, préoccupé de l'idée de la suprématie de la puissance impériale, a voulu rappeler le bienfait des institutions publiques émanées de ce pouvoir, ainsi que les droits et les devoirs qui s'y rattachent. En remémorant l'institution des indictions, il a eu pour objet d'inculquer aux esprits l'idée du droit impérial relatif au prélèvement des tributs dans toute la terre habitée,

Après avoir fait connaître les différents pays de la terre ferme, dont il jugeait la notion utile à ses lecteurs Gui réunit des renseignements sur les mers qui les baignent, sur les îles qui les avoisinent et sur les sept montagnes les plus célèbres qui s'y élèvent, en suivant la méthode observée par Isidore qui, en traitant ces matières, suivait lui-même les traces des géographes plus anciens. Dans le livre précédent, l'auteur a déjà eu occasion de faire usage de la même méthode ; il y a indiqué d'abord les stations qui se trouvent sur les routes continentales, ensuite celles où peuvent s'abriter les voyageurs maritimes ; enfin, à ces indica-

tions il a ajouté une notice sur les îles de la méditerranée. La notice sur les sept montagnes de Rome, que l'on rencontre dans le même livre, a pu être suggérée à Gui par l'usage généralement introduit dans les traités géographiques qui mentionnent pour chaque pays les montagnes les plus célèbres. Gui a pu considérer les sept collines de la ville éternelle comme les élévations les plus remarquables de l'Italie. Si telle a été sa pensée, il a présenté avec un parallélisme systématique et complet la description de l'Italie et celle des pays lointains.

La moitié de la tâche de Gui, la partie topographique de son recueil, finit avec le IIIe livre. Dans la disposition des matières dont se compose la partie historique, il a tenté également de suivre une marche régulière et méthodique, dont le principe et la portée se laissent aisément reconnaître. Il adopte, comme point de départ, le système connu, d'après lequel le moyen âge était habitué à s'expliquer la succession et les vicissitudes des royaumes et des peuples; mais l'usage qu'il veut qu'on en fasse, comme je le présume, est tout à fait conforme aux vues particulières du parti politique auquel il était dévoué.

Il commence par présenter, dans le IVe livre, un double précis de l'histoire universelle, emprunté quant au fond, ainsi que je l'ai dit, à St-Isidore de Séville, et continué jusqu'à des époques plus rapprochées de celle où il vivait. Ces deux pièces repo-

sent sur la même pensée fondamentale, c'est-à-dire sur la thèse développée par les Pères de l'église et d'après laquelle Dieu a assigné au développement du monde moral six époques correspondant aux six jours qui ont servi à la création du monde matériel. Le septième jour fut, selon la Genèse, le jour du repos de Dieu. La septième période du monde amènera la fin de toute chose et le repos éternel des justes. Deux âges du monde se sont écoulés avant le Déluge. Les quatre suivants accomplissent la marche qui leur est prescrite et se déroulent sous la domination de quatre monarchies universelles. Les symboles de ces monarchies avaient été montrés dans un songe à Daniel. Un esprit céleste en explique le sens au prophète, dont la bouche révéla au monde les décrets de la Providence. On sait que la première de ces monarchies fut celle des Assyriens, à laquelle succédèrent celles des Perses, des Grecs et enfin celle des Romains qui doit remplir la sixième et dernière ère du monde. L'immuable durée de la domination romaine, que le paganisme avait proclamée, avait reçu de cette manière une explication chrétienne et une sanction nouvelle. Déjà à l'époque de Tertullien [1] on croyait, en se fondant probablement sur un passage de St -Paul, [2] que la durée assignée

[1] *Ad Scapulam, cap.* 2 ; *Apologet., cap.* 32.

[2] *Ep. II Ad Thessolonic., cap.* 2.

à la domination romaine s'étendrait jusqu'à la fin des âges. Cette doctrine des quatre monarchies universelles, entièrement mise hors de doute par le moyen âge, rehaussait considérablement le pouvoir de l'empereur romain, qui, successeur d'Auguste, de Constantin et de Justinien et chargé d'une mission d'en haut, pouvait ainsi réclamer par droit divin l'exercice d'un arbitrage suprême sur toute la terre habitable.

Les plus hauts intérêts du parti politique dont Gui, comme je le dirai plus amplement tout à l'heure, était l'adhérant, lui commandaient d'insister sur le développement de l'idée que l'empire universel de la terre était exercé, durant la sixième et dernière époque du monde, par une suite non interrompue de souverains, maîtres de l'Italie et de Rome, auxquels la suzeraineté générale appartenait de droit, même quand des circonstances extérieures en restreignaient l'exercice à un nombre plus ou moins limité de provinces.

C'est à l'exposé de cette idée que me paraît spécialement destiné le premier des deux abrégés de l'histoire universelle. La succession des dynasties, telle qu'elle y est présentée pour la sixième période du monde, nous montre comment les empereurs de Byzance avaient hérité, pour un certain temps, de la dignité suprême dévolue auparavant aux souverains de l'Occident; comment elle avait passé aux rois lombards, et comment, enfin, Charlemagne

à la tête des Gaulois (*Galli*, selon l'expression de notre auteur) et Othon I à la tête des Germains, étaient venus remplacer les princes lombards et avaient transmis le diadème d'empereur en empereur jusqu'à Henri V. Une circonstance qui me semble digne d'être relevée, c'est l'importance que Gui paraît attacher à l'histoire des rois lombards. Il en mentionne d'abord quelques-uns, jusqu'à Luitprand; mais il dispose chacun d'eux à la suite de l'empereur byzantin contemporain. Après ce renseignement, tiré de quelque abrégé chronologique arrangé d'après le point de vue de l'Orient, il place la suite des rois lombards depuis Rotharis jusqu'à Didier. Dans ce dernier document, qui doit compléter le premier, les empereurs de Byzance apparaissent à la suite des rois lombards de l'Italie. On pourrait supposer que l'auteur a eu présente à l'esprit l'idée d'un empire d'Occident indépendant et exercé, depuis Rotharis, à côté de l'empire d'Orient. par les rois lombards, bien que cet empire n'ait été relevé et solennellement reconnu que depuis Charlemagne. Si l'on considère, en outre, que, depuis Charles-le-Gros jusqu'à Othon I, Gui se borne à énumérer les princes qui ont pris en Italie le titre d'empereur, on pourrait conjecturer que l'auteur s'appuie sur le principe que le droit de souveraineté universelle est attaché au sol de l'Italie, et que la suprématie des chefs lombards, franks et allemands, ne constitue qu'une succession de phases différentes,

dans laquelle s'est continuée la domination italienne destinée à prévaloir jusqu'à la fin des siècles. Cette supposition pourrait expliquer pourquoi Gui a inséré la série des rois lombards dans la suite des dynasties qui ont tenu le sceptre du monde. Je crois cependant pouvoir fournir quelques éclaircissements plus précis sur la manière dont Gui voulait que l'histoire lombarde fût envisagée par ses contemporains, et je ne tarderai pas à revenir sur ce sujet.

Ce premier abrégé de l'histoire universelle a mis le lecteur à même de se rendre compte des principaux changements relatifs aux quatre empires, qui, en vertu de la disposition providentielle, avaient été investis du gouvernement suprême du monde. Mais à côté de ceux-ci plusieurs autres empires de second ordre s'étaient élevés et maintenus indépendants durant une période plus ou moins longue. Comme l'histoire générale des quatre empires qu'il avait déjà présentée, méritait un plus ample développement, et comme l'histoire des états de second ordre que je viens de mentionner (spécialement celui des rois visigoths en Espagne et celui des ducs lombards dans le midi de l'Italie) devait offrir un intérêt particulier à ses lecteurs, Gui s'est décidé à insérer dans sa compilation un second abrégé de l'histoire générale, c'est-à-dire le *Chronicon* d'Isidore, qui, en s'étendant sur les histoires spéciales dont je viens de parler, forme le com-

plément du premier et présente avec celui-ci un ensemble satisfaisant pour les besoins de ceux à qui notre compilateur s'adresse.

Dans la continuation ajoutée au *Chronicon* d'Isidore, Gui n'a donné la série des ducs de Bénévent que jusqu'à Pandulphe I, sous lequel cet état résigna son indépendance, vu que Pandulphe reconnut la suzeraineté d'Othon I et que, depuis cette période, le duché est censé faire de droit partie de l'empire [1]. Quant au motif qui a pu déterminer Gui à donner quelques notions sur les rois chrétiens d'Espagne, j'aurai à en parler dans ma lettre suivante.

Le système suivi par Gui et par tous les autres écrivains qui, pendant le moyen âge, se sont occupés de l'histoire universelle, nous fait comprendre tout de suite le motif qui a porté notre auteur à exposer en détail, dans les deux derniers livres, l'histoire d'Alexandre, celle de Troie, des voyages d'Enée, des origines mythiques de Rome et du développement historique de cette ville. Après avoir appris à connaître les grands cycles que,

[1] V. W. Doennigès, Jahrbücher des Deutschen Reichs unter der Herrschaft König und Kaiser Ottos I von 951 bis 970, p. 158 suiv.—Pour ne pas entrer dans de trop longs détails, je ne puis discuter ici les données chronologiques produites par Gui. La feuille de parchemin est coupée en cet endroit ; mais je ne crois pas que quelque partie de l'écriture en ait été entamée

selon la vision prophétique, le genre humain parcourt, le lecteur doit nécessairement être initié d'une manière plus complète aux événements principaux qui se sont produits durant chacune de ces grandes périodes. Mais le but pratique que l'auteur avait particulièrement en vue, le dispensait de donner, au moyen d'extraits tirés de la Bible, des renseignements sur les âges écoulés avant le déluge. Un intérêt très-médiocre se rattachait aussi à la période des Assyriens et à celle des Perses. Gui s'est donc référé, pour ces temps, aux notions générales que présentaient les abrégés chronologiques de St-Jérôme et de St-Isidore. L'empire de la Grèce et de Rome, élevé sur les ruines des monarchies précédentes, avait absorbé l'Orient et l'Occident. La connaissance des hauts faits des Grecs et des Romains offrait ainsi une utilité pratique et générale. L'histoire de la Grèce, comprise au point de vue des idées de notre auteur, se basait sur la puissance et sur les conquêtes d'Alexandre le Grand, qui mit fin à la domination persane. Les exploits de ce prince et la sagesse de son maître Aristote résumaient tout ce que l'esprit humain pouvait recueillir de curieux et d'utile dans la troisième des grandes périodes. Gui a donc, pour ce motif et pour un autre, sur lequel j'aurai l'occasion de revenir, transcrit, sans l'abréger et sans s'inquiéter de ce qu'elle renferme d'incroyable et de fabuleux, l'histoire du grand con-

quérant macédonien qu'il avait à sa disposition et à laquelle il ne refusa pas de prêter un caractère historique. Les autres écrivains du moyen âge, qui ont succédé à Gui, n'ont pas, du reste, procédé avec une critique plus sévère. Ils ont, presque tous sans exception, préféré le récit merveilleux du roman du faux Callisthène à la narration plus sobre et plus véridique de Quinte-Curce. C'est ainsi que, dans le développement du même système historique, mais à un point de vue tout germanique, nous voyons la *Kaiserchronik* et le chant en l'honneur de St-Anno reproduire, en parlant de la troisième monarchie universelle, les aventures les plus merveilleuses que le roman d'Alexandre raconte de ce héros. Les historiens, jusqu'à St-Antonin de Florence, admettent le même roman dans leurs livres qui cependant ont une prétention exclusivement scientifique. A l'époque où les croisades attiraient de nouveau les occidentaux sur les pas d'Alexandre vers les régions inconnues de l'Orient, les intérêts religieux tournaient l'attention de la foule des pélérins vers la terre sainte; mais la cupidité du commerce et l'esprit aventureux de l'époque entraînaient les imaginations bien plus loin, vers les contrées reculées de l'Asie et vers l'Inde, et l'esprit de la multitude mis en éveil aimait à se bercer des merveilles que l'on espérait d'atteindre bientôt. Le roman d'Alexandre offre un exposé complet de la géogra-

phie fabuleuse de l'Orient, rapportée autrefois par Ctésias et Mégasthène. N'étant guidé par aucune règle de saine critique, dépourvu même des connaissances préliminaires au moyen desquelles on peut l'exercer, notre auteur, dans sa naïve ignorance, n'aurait pu tracer une ligne sûre entre la fiction et la vérité historique. Bien qu'il paraisse difficile d'admettre qu'il ait ajouté une foi entière à ces récits exorbitants, il les transmet cependant toujours sans examen tels qu'il les a puisés dans ses sources. Des renseignements sur ce mystérieux Orient dont on ne connaissait avec quelque exactitude que le seuil, étaient recherchés avec avidité. Gui pouvait de bonne foi s'imaginer qu'il se rendait utile à la chose publique en insérant dans son recueil, à l'endroit où elle pouvait convenablement se produire, une relation si complète et si intéressante à ce sujet. Les nombreuses traductions qui répandirent cette relation dans tous les pays de l'Europe, attestent, d'ailleurs, la vive curiosité avec laquelle la communication en était demandée partout.

Après avoir fourni de cette manière à ses lecteurs le moyen de connaître les faits les plus remarquables qui avaient signalé la cinquième période du monde et les notions cosmographiques qui s'étaient répandues à la suite de ces événements, il restait à Gui, pour les deux dernières divisions de son travail, à exposer l'origine et le développement de la puissance appelée à dominer pendant la

sixième période, qui n'avait pas encore atteint sa fin. Pour cette dernière phase la domination était dévolue aux souverains de l'Italie. L'intérêt profond que notre auteur porte aux droits, à la gloire et au bien-être de ce pays, lui impose l'obligation de faire connaître au lecteur l'histoire de cette contrée aussi complétement que, dans le premier livre, il lui en a fait connaître la topographie. A cet effet, il commence par transcrire le récit que le prétendu Darès de Phrygie fait des événements de la guerre de Troie, qui précèdent et motivent l'émigration d'Énée et l'établissement d'une colonie troyenne en Italie. Il fait suivre ce récit d'une autre narration qui y sert de complément et dans laquelle l'histoire mythique de Troie et d'Énée est continuée jusqu'à la fondation même de Rome. Cette dernière pièce constitue, ainsi que je l'ai déjà dit, un travail resté inédit jusqu'à présent; écrit dans le langage le plus barbare, il est puisé probablement à une source grecque et amplifié au moyen de nombreux passages empruntés à l'épopée de Virgile. L'auteur inconnu y résume ce que les poëtes grecs et latins avaient transmis sur la destruction de Troie et sur les origines de Rome. Cet ouvrage, me semble-t-il, (n'en déplaise aux admirateurs exclusifs des reliques du beau temps de l'antiquité), peut être comparé, aussi bien pour le fond que pour la pensée qui l'a dicté, à la fameuse *Table Iliaque*.

A l'égard de ce dernier monument, un article savant et judicieux, dû à la plume de M. Welcker et publié dans les Annales de l'Institut de correspondance archéologique de Rome [1], nous a éclairé aussi complétement sur la connexité des scènes qui y sont représentées que sur les sources poétiques où elles ont été puisées et sur le sens intime d'après lequel l'ordonnance des sujets a été disposée. L'illustre archéologue nous apprend que ce n'est pas la destruction d'Ilion, en général, que ce tableau veut exposer à nos yeux, mais que les détails de ce grand événement, l'émigration d'Énée, ses périls et ses aventures que l'on y voit réunis, y sont exposés à l'effet de glorifier la naissance de la nouvelle Troie sur les bords du Tibre, et que toutes les scènes dont se compose l'ensemble de cette œuvre d'art « concourent à l'unique pensée, « à l'unique but de nous montrer, que

« *Tantæ molis erat romanam condere gentem.* »

L'auteur du traité dont nous parlons déroule, dans son récit, un tableau plus vaste que ne l'a fait l'artiste à qui l'on doit la Table Iliaque. Il nous apprend la cause première qui a amené la catastrophe du royaume de Priam (la discorde des Déesses et le jugement de Pâris). Il fait passer devant notre esprit l'ensemble des détails, racontés par Homère et par les poëtes cycliques, sur le siége et

[1] Année 1829, p. 227-243.

la destruction d'Ilion, les aventures d'Énée et l'histoire de ses descendants jusqu'à la fondation de Rome [1]. La même pensée patriotique qui a inspiré l'artiste romain de la Table Iliaque, (exécutée, à ce qu'il paraît, au temps des premiers empereurs, peut-être comme un hommage rendu à la famille des *Julii*, descendants du pieux Enée), a dicté, à une époque bien postérieure, le traité qui nous a été conservé par la transcription de Gui. Cette époque il m'est impossible de la fixer d'une manière certaine [2]. Mais toujours doit-elle tomber à un

[1] Le traité finit réellement par les mots : *Ecce qualiter roma condita est.* Les phrases suivantes jusqu'au mot : *Explicit*, où il est dit que différents rois régnèrent à Rome depuis Romulus jusqu'au premier empereur, sous lequel naquit le Christ, ne forment qu'une addition arbitraire due à l'ignorance d'un écrivain (sans doute notre Gui) qui voulait supposer à tout prix une suite non interrompue de rois depuis Priam jusqu'à Auguste.

[2] Malgré la réforme importante qui avait été introduite dans l'enseignement depuis le règne de Théodose II, où le christianisme y acquit une part plus large, — réforme, dont je m'occuperai amplement ailleurs — les études, jusqu'au temps de Justinien, continuèrent à avoir pour base principale les chefs-d'œuvre de la littérature classique. Je ne rappellerai que l'exemple de St-Fulgence de Ruspe, qui, dans sa jeunesse, dut encore s'appliquer à étudier Homère et Ménandre. (*Vita B. Fulgentii, Ep. Rusp., à quodam eius discipulo conscripta. cap.* 1. *Bibl. max. PP. Lugdun, t. IX*). Une instruction sur l'ensemble des fables qui forment la base des épopées grecque et latine, était

temps où l'on avait encore à cœur de transmettre les traditions poétiques relatives à la chute de Troie et aux origines de l'empire romain, et d'in-

indispensable, et, si je ne m'abuse pas, quelque rhéteur, chargé de donner cette instruction, a rédigé l'opuscule en question pour son propre usage. Cette conjecture m'est suggérée par une formule qui s'y rencontre mainte fois. L'auteur est souvent obligé, pour faire comprendre le récit qu'il expose, d'avoir recours à des fables qui ne se trouvent pas dans le cadre des épopées de Virgile et d'Homère. Dans ce cas il se sert continuellement des termes « *Dicere habes—Respondendum est*, » comme s'il devait avoir égard à l'ignorance de ses élèves et obvier aux questions qu'ils pourraient lui adresser.

D'ailleurs, malgré la prépondérance universellement acquise par le christianisme, le paganisme, qui s'éteignait si lentement en Orient (témoins plusieurs canons du concile de Constantinople dit *in Trullo*) et dont les derniers adhérents se trouvaient assurément dans les rangs des rhéteurs et des savants, attachait aux traditions consignées dans les poëmes de Virgile et d'Homère une importance tout autre qu'une importance purement littéraire. Pour autant que des esprits, aveuglés même à l'égard de faits accomplis qui avaient définitivement anéanti les croyances anciennes, se berçaient encore d'espérances chimériques, c'est-à-dire d'une restauration de ces mêmes croyances et d'un gouvernement basé sur elles, on aimait à regarder Constantinople comme la troisième Troie, où, ainsi qu'on le prétendait, Constantin, avait apporté la garantie de l'éternelle durée de l'empire romain, le Palladium. Ce trésor, sauvé par Enée des flammes de la première Troie, avait été gardé à Rome pendant des siècles et on le croyait encore conservé à Constantinople même après la première moitié du

culquer par ce moyen un respect religieux pour la ville éternelle, objet constant de la sollicitude des Dieux qui avaient si merveilleusement préparé sa

sixième siècle. (*V. Olympiodori, philosophi Alexandrini, in Meteora Aristotelis Commentarii, Io. Bapt. Camotio interprete. Venetiis* 1551 *fol.*1, *V.*) Il n'est pas impossible, comme l'indiquent plusieurs textes trop longs à discuter ici, que le traité intitulé *Excidium Troiæ* et celui qui en forme la continuation aient été composés dans l'empire d'Orient à une époque très-récente, soit uniquement dans un but littéraire, soit aussi pour sauver de l'oubli des traditions révérées. Le moine Cedrène avait devant lui un extrait semblable des fables d'Homère, des poëtes cycliques et de Virgile. (*Historiar. compend. Ed. Bonn.* t. I, p. 220, 237.) Il est également possible que les originaux des miniatures peintes en marge des traités en question remontent à l'époque où l'ouvrage primitif fut composé. En effet, on a lieu de s'étonner de ne pas rencontrer ici des scènes qui auraient pu attirer les sympathies des lecteurs du XII[e] siècle, ou expliquer des pensées que notre Gui désirait voir répandues et sur lesquels il aurait voulu fixer particulièrement l'attention. Quatre de ces miniatures se rapportent à l'influence exercée par les divinités de l'Olympe sur les événements terrestres et à leur intervention directe dans ces événements. Même le suicide de Didon, qui est représenté dans la cinquième miniature, pourrait être consideré sous ce point de vue, c'est-à-dire comme une catastrophe amenée par une résistance aux décrets divins. Certes, la pensée qui a inspiré ces miniatures est plus conforme à la piété d'un siècle païen qu'à la manière de voir et de sentir de l'époque à laquelle appartenait notre Gui. Notre riche bibliothèque de Bourgogne possède un nombre considérable de miniatures où les fables

fondation. L'usage que notre Gui a fait de la narration dont il s'agit, a été déterminé par des sentiments tout à fait analogues. L'insertion de cette pièce dans sa compilation a été faite d'après une pensée mûrement réfléchie. Il importait à l'écrivain de faire remonter le lecteur à la source première de la domination de l'Italie et de Rome, de lui montrer la longue suite de leurs souverains qui n'avait pas été interrompue par les vicissitudes des guerres et des événements. Préoccupé de cette pensée, il a essayé, pour autant que son peu d'habileté le lui permettait, de lier l'histoire romaine de Paul Diacre, où les origines de la suprématie de l'Italie ne sont mentionnés que sommairement, à une narration plus détaillée qui remonte jusqu'au temps ténébreux des mythes.

Le récit que Paul Diacre nous donne, d'après Eutrope, des temps historiques de Rome, n'a été transcrit par Gui que jusqu'à la période de Valentinien. Selon toute apparence, il ne pouvait pas entrer dans l'idée du compilateur de s'arrêter à cette époque. Au contraire, il paraît raisonnable

païennes sont comprises et représentées d'après les pensées du moyen âge ; mais on n'y rencontre nulle part le point de vue religieux qui prédomine dans le choix des scènes qui illustrent la partie du Liber Guidonis consacrée à l'histoire du héros troyen, tandis que toutes les autres peintures du même manuscrit sont entièrement empreintes de l'esprit du siècle et correspondent aux tendances personnelles de l'auteur.

de supposer que les annales de Rome et de l'Italie devaient être reproduites en détail jusqu'à l'époque contemporaine de l'auteur, où s'arrête le premier abrégé chronologique du IV[e] livre. Mais je ne me crois pas fondé à former une conjecture bien arrêtée sur les motifs qui ont pu empêcher Gui de remplir sa tâche aussi complétement.

De l'exposé que je viens de faire, il me paraît résulter que la pensée dominante qui a présidé au plan de la compilation informe dont nous nous occupons et où sont entassés, les uns sur les autres, des fragments recueillis dans un grand nombre d'auteurs classiques et d'opuscules tout à fait hétérogènes, comme les matériaux d'une construction cyclopéenne sans ciment, — que cette pensée, dis-je, plus transparente dans la partie historique, est l'idée gibeline (s'il m'est permis de me servir ici d'une qualification de parti introduite seulement plus tard dans l'histoire), idée qui, au commencement du XII[e] siècle, dirigeait les efforts intellectuels de la moitié de la société européenne.

Un ouvrage tel que celui de Gui, où se trouvaient réunis des matériaux importants, propres à servir à la défense théorique de cette idée en Italie, était sans doute d'une grande actualité au moment où un appui intellectuel était doublement nécessaire pour le soutien de ce principe. Or, ce principe était obligé, après des échecs nombreux, de se relever avec éclat et avec des apparences de justice et de

bon droit, s'il ne voulait s'avouer définitivement vaincu par une théorie nouvelle du gouvernement suprême qui, éclose dans le chaos d'un désordre général, promettait de satisfaire aux besoins urgents de la société, et qui, soutenu par l'élan vigoureux de la majorité de la population italienne, tendait à constituer autour d'un centre intellectuel un ordre nouveau, contre lequel viendraient se briser les excès d'un pouvoir brutal et matériel basé sur les traditions stériles d'un passé suranné. L'idée gibeline rendait, ainsi que Gui le fait également, hommage à Rome, comme au siége prédestiné du pouvoir séculier, comme au centre traditionnel de l'unité politique dont l'action devait s'étendre sur le monde entier.

Forcés par les conséquences de leur système, les adhérents de cette théorie, proposaient même à la vénération des peuples les traditions païennes sur l'histoire primitive de la ville éternelle, comme Dante le fait encore par la bouche de l'empereur Justinien dans le VI[e] chant du Paradis.

Gui amasse dans son écrit tous les matériaux qui peuvent servir à propager ces traditions [1]. Mais le silence absolu qu'il observe à l'égard des

[1] Le rhythme sur la mort d'Hector, que j'ai reproduit ci-dessus, ne paraît pas être une intercalation sans objet. Si on le compare à un autre rhythme, qui fut composé avant la moitié du X[e] siècle, au moment où les invasions hongroises répandaient

éléments religieux de la société et de la hiérarchie ecclésiastique, peut, me semble-t-il, faire supposer qu'il n'entrait point dans ses vues d'occuper de ce sujet l'esprit de ses lecteurs ; mais il paraît plutôt que toute influence directe sur le réglement des affaires temporelles est contestée par lui à cette hiérarchie dont le pouvoir, selon l'Évangile, n'est pas de ce monde. Les extraits tirés d'Isidore et relatifs à l'organisation du pouvoir social ne paraissent tendre qu'à justifier et à relever la prérogative impériale et le mode de gouvernement féodal. Dans aucun endroit de la compilation on ne rencontre la moindre allusion aux idées théocratiques, qui, au moment où Gui rédigeait son ouvrage, avaient atteint l'apogée de leur développement et dont l'influence devait se faire sentir partout.

A la vérité, dans les abrégés chronologiques insérés dans la compilation de Gui, quelques faits relatifs à l'histoire de l'église, tels que la naissauce

la terreur en Italie, et que la milice de Mutina chantait pour s'encourager à la vigilance pour la défense de la ville, (*V.* Muratori, Antiquitt. Ital., t. III col. 709,) on est amené, par la ressemblance frappante de ces deux morceaux, à les considérer comme appartenant à une même catégorie de chansons vulgaires et peut-être à la même époque. Celui que Gui nous a conservé est probablement aussi une chanson militaire, destinée à exalter la valeur des soldats. En passant de bouche en bouche il entretenait en même temps les traditions de l'antiquité que le parti impérial surtout s'appliquait à faire revivre.

ou la condamnation des hérésies, la translation de quelques reliques, etc., se trouvent mentionnés; mais ces événements, dont la relation est d'ailleurs servilement copiée des documents que notre auteur reproduisait, n'y sont traités que comme de simples incidents de même que le sont les faits relatifs à l'histoire littéraire qui s'y trouvent rapportés d'après St-Jérôme. On n'y remarque pas le plus léger indice d'où il résulte que l'église elle-même y ait été reconnue dans ses rapports avec la société et au point de vue de la mission à laquelle elle prétendait à l'égard des états et des nations.

Au contraire, Gui prend à tâche de familiariser ses lecteurs avec une manière générale de comprendre la marche de l'histoire, qui doit imposer silence à toutes les prétentions du parti papal, lesquelles, à cette époque, avaient paralysé et presque anéanti le pouvoir traditionnel des souverains temporels de Rome. Le développement de cette théorie, dont la base ne pouvait être l'objet d'un doute ou d'un examen pour un parti politique quelconque, était, comme je l'ai déjà fait observer, une arme très-importante dans les mains du parti impérial. Il prêtait un appui solide aux droits que réclamaient les empereurs, il fortifiait les convictions de leurs adhérents et pouvait en quelque sorte rassurer les hésitations des consciences timorées dans la lutte contre l'autorité spirituelle. En Italie surtout, — où la cause de cette dernière attirait vers elle des sympathies

d'autant plus nombreuses, qu'elle promettait de former désormais une digue contre l'invasion germanique et de mettre un terme aux migrations du Nord et qu'elle défendait l'indépendance et la sécurité de la patrie, — il fallait recourir aux arguments les plus spécieux pour ménager un appui efficace à la cause de la domination étrangère.

En lutte avec le clergé qui, dépositaire presque unique des connaissances savantes, profitait de tous les moyens intellectuels dont il pouvait disposer pour arriver à s'affranchir du pouvoir impérial, l'écrivain, qui défendait ce même pouvoir, devait de son côté mettre en œuvre tout ce que la science pouvait lui offrir pour la justification de son parti, évoquer de l'oubli les traditions de l'antiquité classique, établir une espèce de solidarité entre celles-ci et les oracles des livres saints, retenir l'opinion publique dans le cercle des idées antiques sur la nature et les droits de l'autorité temporelle, rendre celle-ci inattaquable et y rallier, s'il était possible, les sympathies et les convictions. Et c'est dans ce but que Gui a eu soin de montrer, dans la partie géographique de son travail, l'Italie telle que l'avait organisée la puissance impériale des temps anciens, de rappeler la hiérarchie du pouvoir temporel telle que l'antiquité l'avait instituée, et de représenter, dans la partie historique, les empereurs allemands comme les héritiers directs du pouvoir dévolu à l'Italie par un décret providentiel,

transmis de dynastie en dynastie depuis le temps le plus reculés et destiné à survivre à toutes les révolutions qui avaient passé sur cette terre.

En cherchant à atteindre un pareil but l'auteur était conséquent avec lui-même quand il faisait ressortir la haute importance de la domination lombarde, qu'il paraît considérer comme un anneau de la chaîne qui rattachait le règne des empereurs franks et allemands à celui d'Auguste et de Romulus, et même à celui d'Enée et de Priam. J'ai déjà parlé ci-dessus du point de vue qui a pu guider notre écrivain pour l'amener à introduire les notions relatives aux rois lombards dans le chapitre spécialement consacré aux quatre dynasties universelles. Je me suis réservé de revenir sur le rôle que, d'après Gui, ces rois ont joué. On pourrait déduire de la place qu'il leur assigne que, dans sa pensée, ils ont été, non des usurpateurs comme ils l'avaient été aux yeux des empereurs byzantins et du pape Grégoire Ier, mais des souverains légitimes par droit de conquête, au même titre que le furent après eux Charlemagne et Othon Ier, et de véritables représentants de la monarchie romaine. Sans doute, cette thèse, si tant est que Gui ait eu réellement l'intention de la soutenir, devait rehausser la majesté impériale en même temps qu'elle devait flatter et exalter le sentiment national des Italiens. Ceux-ci devaient regarder d'un œil moins hostile les souverains étrangers dont ils étaient

devenus les sujets, quand on les leur montrait comme simplement investis de l'exercice d'un droit appartenant essentiellement à l'Italie. Cependant de graves objections peuvent être élevées contre ces idées, si on veut les prêter à Gui. Le droit à la monarchie universelle n'est pas, selon les croyances du moyen âge, attaché à l'Italie en général, mais il l'est spécialement à la ville de Rome. Or, celle-ci ne s'est jamais trouvée placée sous la domination des Lombards, et aucun autre auteur du moyen âge n'a reconnu les rois de cette nation comme investis de la monarchie universelle. Et si Gui avait voulu leur attribuer un rôle aussi éminent, pourquoi n'aurait-il pas commencé leur série par le premier de leurs chefs qui régna sur l'Italie, par Alboin?

L'énigme que la compilation de Gui nous propose par la place distinguée qu'elle accorde à ces souverains, ne doit donc pas être cherchée dans le cercle des idées que je viens d'exposer. Le système que cet écrivain a suivi, lui était recommandé par des intérêts spéciaux du parti politique auquel il adhérait. La source d'où ce système est découlé, je crois être à même de l'indiquer à l'aide d'un écrit contemporain. La filiation d'idées d'où résulte le point de vue auquel cet écrit ainsi que l'ouvrage de Gui envisagent l'histoire lombarde, me paraît trop remarquable pour que je puisse négliger de la signaler ici. Je dois, à ce sujet, commercer par rappeler à votre souvenir un opuscule d'un auteur lom-

bard anonyme, qui écrivait à l'époque où Pepin, fils de Charlemagne, régnait en Italie. Cet écrit a été publié, d'après un manuscrit de la Bibliothèque ducale de Gotha, dans la préface que M. Ritter a placée en tête du tome II de son édition du code Théodosien. Il présente un abrégé de l'histoire des Lombards depuis le moment où ils quittèrent leur première patrie jusqu'à la destruction de leur domination en Italie par Charlemagne. L'auteur, en jetant un coup d'œil rétrospectif sur l'histoire de sa nation, subjuguée sans espoir de se relever et évidemment animée d'un vif sentiment de patriotisme, veut, pour ainsi dire, jeter un linceul glorieux sur les hauts faits du temps passé et réclamer ainsi le respect du vainqueur. Il commence par répéter les Sagas sur les origines lombardes que Paul Diacre avait également transcrites dans son histoire. Mais, moins exact que celui-ci, il s'efforce de les dépouiller de leur caractère vrai et original. Il leur prête une signification étrangère, qui devait les rehausser aux yeux du souverain frank en les rattachant aux idées religieuses, auxquelles celui-ci rendait hommage. Dans ce but il n'hésite pas d'altérer le sens de la prophétie de l'aïeule mythique de la nation lombarde, Gambara, qui, d'après les traditions de ce peuple, avait provoqué son émigration du fond du nord. D'après ce même écrivain, Gambara doit être rangée au nombre des sibylles des temps païens. De même que celles-ci, elle obéit à une inspiration

du véritable Dieu qu'elle ignore. Elle prédit le nouvel ordre de choses, la renaissance spirituelle, à laquelle sa nation est appelée, sans toutefois le comprendre. Sa voix prophétique engage les Lombards à aller au-devant du salut que le christianisme doit leur procurer dans la terre promise au-delà des Alpes. Un but sacré les appelle donc en Italie. Leur migration est dirigée par la providence, et n'est déterminée ni par des nécessités de guerre, ni par la soif du butin, ni par l'instinct de la destruction. Ils ne quittent la Pannonie, où ils s'étaient arrêtés pendant un certain temps, que lorsque Narsès, « proconsul d'Italie, » les y appelle. Celui-ci ayant lui-même évacué ce pays, les capitales de la Lombardie, Pavie et Milan, restées sans défense, se soumettent, d'après un décret providentiel, au roi Alboin. La trahison de Rosemonde allume la guerre entre les Lombards et les Romains. Une nouvelle ère commence pour l'histoire lombarde au règne de Rotharis, qui fait prévaloir chez son peuple la législation romaine [1]. L'empire des Lombards est finalement détruit par Charlemagne, qui arrive en

[1] *Rothari regnavit annos sedecim per quem leges et justitia Langobardis est inchoata, et per conscriptionem primis iudices percurrerunt. Nam antea per Cadarfada et arbitrio seu ritus finierunt causationes. Jstius Rothari regis (temporibus) ortum est lumen in tenebris. Per quem supra dicti Langobardi ad cannonica tenderunt certamina, et sacerdotum facti sunt adiutores.*

Italie pour revendiquer les droits lésés du siége de Saint Pierre.

La pensée fondamentale qui domine cet exposé de l'histoire de ce peuple, est reprise et développée par auteur contemporain de Gui, qui luttait pour les mêmes idées politiques dont notre compilateur s'inspirait, et qui mieux que tout autre peut nous faire pénétrer dans l'esprit dont l'ouvrage, objet de mes recherches, est empreint. J'entends parler de l'écrit de l'évêque Benzo d'Asti (*Commentarior. libri VII, de rebus Henrici III, alias IV, imperatoris Romani,*) qui a été publié par Mencken [1] et J.P. de Ludewig [2]. Benzo (l. III, cap. 32,) reproduit, dans un rhythme vulgaire, le texte de l'anonyme Lombard relatif à Gambara. Mais la saga lombarde déjà altérée par celui-ci, il la dénature complétement. Gambara est devenue une sibylle tout à fait chrétienne. Elle recommande à sa nation de se ranger sous le drapeau de la foi. C'est par cette vertu chrétienne que les Lombards remportent leurs victoires et qu'ils deviennent maîtres de l'Italie. Ce n'est qu'en déviant de la ronte qui leur a été prescrite par Gambara et en prêtant l'oreille aux séductions de l'hérésie qu'ils sont dépossédés de leur domination dans ce pays par Charlemagne qui succède à leur titre. Le

[1] Scriptt. rer. germ. t. I, col. 957-1074.

[2] Reliquiæ manuscriptorum omnis ævi diplomatum ac monumentorum, t. IX, p. 217-417.

motif qui a conduit Benzo à faire revivre les idées exposées par l'ancien auteur lombard relativement à l'histoire primitive de sa nation, cet écrivain ne manque pas de nous le laisser entrevoir clairement dans un autre passage où la suite des dynasties, qui ont régné sur l'Italie, est présentée d'une manière tout à fait analogue à celle que Gui a adoptée, sauf que le premier nous montre la souveraineté de Rome comme déléguée par les apôtres Pierre et Paul à ceux qui l'ont exercée successivement, en se conformant à une idée éclose sous le règne des Othon et d'après laquelle tout territoire affranchi de la souveraineté temporelle est censé appartenir au saint, patron de la localité. Voici comment Benzo s'exprime dans la préface du troisième livre de son ouvrage :

Petrus et Paulus Christianæ militiæ antesignani, dimicantes adversus simulacra, quæ coluere pagani, unus cruce, alter ense adepti sunt arcem imperii Romani. Quod vice secundum placitum alterna, quando Græcis, quando Gallis, quando Longobardis contulerunt, ad ultimum sorte perpetua possidendum Teutonicis tradiderunt. Qui usque ad coelum pertingentes exuberantia apostolicæ gratiæ, per plurima tempora potiti sunt splendidissimo obrizo Calabriæ. Obtulit ultro suum Apulia, nec videbatur sibi injuria. Quicquid habebat dives Liguria, his effundebat absque penuria. Quid plura? Præpotens rerum magna Italia gaudebat fore his tributaria.

Donc, si, d'après ces deux passages combinés, les Lombards ont établi leur domination en Italie sur une base juste et providentielle, les conquêtes faites sur eux par les Normands ne sont qu'un accident amené par la violence et elles ne sauraient constituer un titre légitime. L'empereur allemand, héritier du sceptre des Lombards et appelé lui aussi par un décret de la Providence au gouvernement de l'Italie, a le droit et le devoir de mettre fin à cette usurpation et de réunir de nouveau à l'empire la Pouille et la Calabre. Les titres de l'empereur devaient être rétablis et justifiés autant à l'égard des Normands qu'à l'égard du saint siège. Car, l'an 1059, le pape Nicolas II avait accordé aux Normands l'investiture de toutes les conquêtes qu'ils avaient déjà faites dans ces provinces et de celles qu'ils pouvaient y faire encore aussi bien que dans la Sicile. Benzo et Gui, qui, au point de vue où ils étaient placés, étaient très-éloignés de reconnaître la plénitude du droit que le pape s'arrogeait, devaient contester la validité de l'investiture donnée par le pape aux Normands. Le premier de ces auteurs revient fréquemment sur les droits que l'empereur avait sur la Calabre et la Pouille, et il pousse ce prince à les faire valoir par la force. Gui devait être animé des mêmes sentiments, et je ne doute aucunement que le système, adopté par l'anonyme lombard et par Benzo sur l'histoire des Lombards ne l'ait déterminé à relater la domination des

rois de cette nation dans son précis consacré à l'histoire des monarchies universelle; à les présenter comme les prédécesseurs des souverains franks et allemands; à faire naître, par cet enseignement, le desir de voir placer de nouveau sous l'autorité impériale les provinces qui avaient jadis appartenu aux Lombards et que les Normands avaient envahies, et à prémunir le lecteur contre les prétentions du système théocratique qui avait disposé de ces terres en faveur des ennemis de l'empereur.

Il est évident que l'écrit mentionné de l'anonyme lombard a dirigé la plume de Benzo. Mais on n'aperçoit pas aussi clairement la connexité de cet écrivain avec Gui. Je ferai cependant remarquer une circonstance qui semble indiquer une communauté de vues entre ces deux auteurs. Dans la suite des rois Lombards Gui commence par Rotharis. Il doit donc avoir supposé, ainsi que l'anonyme, qu'une véritable sanction ne commence, pour la domination lombarde en Italie, qu'à ce prince qui introduisit toute sa nation dans le cercle de la législation romaine. Au reste, l'écrit de l'anonyme peut avoir été complétement inconnu à Gui. Mais ce dernier a néanmoins pu se conformer à la manière de juger l'histoire lombarde que nous remarquons pour la première fois dans cet écrit, qui a pu se répandre dans le monde littéraire par des voies que nous ne saurions indiquer, et qui, au commencement du XIIe siècle, a dû être adoptée de préfé-

rence par ceux d'entre les savants italiens qui sympathisaient avec Benzo. Au surplus, en étudiant et en comparant l'ouvrage de ce dernier et celui de Gui, on peut de plus en plus se convaincre que ces écrivains, liés par des sympathies communes, s'inspiraient aux mêmes sources. Le compilateur ne fait que disposer les matériaux qui doivent servir à faire comprendre et à justifier le système social dont il est partisan, tandis que Benzo, s'agitant au milieu des luttes du siècle, nous montre plus clairement l'application pratique de ce système et nous initie au but auquel doivent concourir les renseignements que Gui se contente de juxta poser [1].

Gui ne s'est pas borné à mettre à contribution les œuvres cosmographiques de l'antiquité, l'histoire profane, les oracles des prophètes, les traditions nationales embellies par les chants des poëtes, mais encore il a fait servir aux intérêts auxquels il se dévouait le pinceau et le crayon des artistes. Les miniatures et les croquis dont son ouvrage est orné sont choisis, comme je l'ai déjà dit, avec préméditation et conformément au point de vue fondamental d'où il a conçu son travail. [2] Parmi toutes

[1] En terminant par Paudulphe Ier, la série des ducs lombards, Gui nous confirme qu'il n'a entendu traiter leur histoire (comme il l'avait fait aussi pour les rois lombards) qu'au seul point de vue des intérêts de la domination impériale.

[2] Cette remarque ne s'étend cependant pas aux peintures que l'on voit en marge du traité intitulé *Excidium Troiæ*.

ces peintures, nous n'en voyons aucune qui serve à glorifier un principe de foi, l'autorité spirituelle ni ses agents. L'esprit du parti impérial ne s'y révèle pas moins que dans le choix et la disposition des extraits puisés dans les auteurs classiques. L'initiale de la préface encadre la figure d'un empereur, sous l'égide duquel l'auteur paraît avoir voulu placer son ouvrage. On pourrait incliner à voir dans cette miniature l'image de l'empereur Henri V. Cette image remplace une dédicace formelle, dans laquelle l'auteur aurait exposé les sentiments personnels dont il était animé. Je rappellerai à ce sujet un passage du curieux ouvrage de Benzo [1], écrivain dont j'ai déjà signalé l'importance pour l'intelligence de notre Gui, avec lequel il se rencontre à chaque pas, à cause des sympathies communes qui les inspiraient : *Sine errore in eam domum intratur, cum nomen possessoris super portam scriptum monstratur*. D'autres passages du même Benzo nous expliqueront la portée de deux autres miniatures que nous remarquons dans la partie géographique du travail de Gui : ce sont les images d'Auguste et d'Antonin le philosophe. Quant à la première, elle représente l'empereur Auguste instituant les indictions et proclamant de cette manière une des plus hautes attributions de son autorité, celle d'ordonner le prélèvement des tributs dans toute

[1] *Epigramma libri primi.*

l'étendue de son empire, droit qui fournit au gouvernement les moyens de pourvoir à tous les besoins d'une administration régulière en temps de paix. Une autre miniature, qui fait en quelque sorte pendant à celle-ci et que l'on trouve dans le premier des aperçus de l'histoire générale, nous montre l'empereur Vespasien avec les symboles de la domination universelle et exerçant le droit souverain de la guerre en prononçant l'arrêt fatal sur la ville de Jérusalem.

Benzo, dont l'ouvrage me paraît surtout remarquable parce qu'il nous montre l'application qu'on faisait des faits notables de l'antiquité à sa propre époque, cite, dans le Ier chap. du Ier livre, les empereurs dont les actes *éternisés* par les savants peuvent fournir des exemples utiles à leurs successeurs ; et mentionne notamment Auguste, Tibère, Vespasien, Constantin et Héraclius. Au sujet des trois premiers il s'explique de la manière suivante :

Roma — exaltatur ei (us) que imperium,
Cuius præses scripsit orbem ob tributum regium.
Caput mundi est vocata per magnum Tiberium,
Multis plantis qui adauxit publicum pomœrium.

Cæsarum viribus, armis, bellorum frequentia
Subiugavit totum orbem Romana potentia,
Cuncta redigens sub lege, sub obedientia.
Pax ubique, prope salus, opum affluentia.

Sicubi forte surgebat nociva seditio,
Ut in cœlis est exorta in rerum initio,
Protinus suffocabatur Romano iudicio.
Tunc humanitas vacabat omni gravi vitio.

Hegesippus doctus scriba describit prosaice
Quid fecit Vespasianus traduci iudaicæ.
Quia male tractaverunt fabrum huius sæculi
Servi gentibus sunt dati lactantes et vetuli.

Il signale, dans les premiers de ces vers, de même que Gui l'a fait au moyen d'une miniature et d'une indication littéraire, la rédaction du cadastre général par Auguste, en vue de la levée des tributs. Ces deux écrivains étaient conduits par un intérêt particulier à insister énergiquement sur le droit impérial du prélèvement des impôts. Plusieurs passages de Benzo nous éclaircissent parfaitement à ce sujet. Cet auteur engage, à maintes reprises, l'empereur à se prévaloir de ce droit à l'égard du clergé qui, en possession de vastes domaines de l'État, se refusait au payement des tributs [1]. Si dures, si vexatoires que dussent être les exigences de l'empereur, il fallait les présenter au peuple comme résultant de l'exercice d'un droit irrécusable, vu que, sans ce moyen, le pouvoir des empereurs en Italie n'aurait pu se maintenir.

[1] V. *Epigr. lib. I.—L. I, cap.* 5 et 6.—*Præf. lib.* VI.

La destruction de la ville de Jérusalem par ordre de l'empereur Vespasien, le moyen âge la regardait comme une punition justement encourue par les habitants pour le meurtre commis sur le Rédempteur. L'empereur payen apparaît déjà comme le vengeur du Christ, armé du glaive pour la défense de son église. Benzo adopte cette opinion ; mais en même temps il nous dit que ce fut le crime de rebellion armée contre l'autorité impériale qui fut si terriblement châtié par la ruine totale de Jérusalem et par l'esclavage auquel tous ses habitants furent soumis. Certes, les défenseurs zélés de la cause impériale n'auraient pu alléguer un exemple plus frappant pour rehausser le pouvoir temporel et pour inspirer la terreur à ses adversaires, que celui où l'on voit le crime de rebellion puni dans une ville sainte par excellence et qui avait constitué jadis le centre religieux du monde.

Avant d'en finir avec les explications concernant la signification de ces deux miniatures, destinées à remémorer les droits principaux des empereurs romains, permettez-moi de m'arrêter, pour quelques moments, à un fait curieux qui appartient à une période postérieure de l'histoire d'Italie. En rapprochant ce fait d'une indication que m'ont fournie le texte déjà mentionné de Benzo et quelques autres passages du même auteur, je crois pouvoir en tirer un éclaircissement intéressant sur la source, d'où, à cette époque, on fesait dériver les différents droits

inhérants à la majesté impériale. Dans la vie de Cola Rienzi, attribuée à Fortifiocco, nous lisons que, dans une assemblée populaire, convoquée, en 1349, au Latéran par ce tribun, il produisit la table de bronze où était gravé le décret par lequel le sénat romain conféra les droits de souveraineté à Vespasien. Dans ces droits étaient compris, selon l'explication, à la vérité, peu exacte qu'en donna Rienzi, ceux de construire et de détruire les [1] villes, d'établir et d'abolir les tributs etc. J'incline fort à croire que de savants légistes avaient mis entre les mains du tribun, le célèbre monument et lui en avaient suggéré l'explication, déjà admise longtemps avant lui. Je suis aussi porté à croire que ce document a été connu et mis à profit par le parti impérial au temps de la lutte au sujet des investitures, et que Benzo, aussi bien que Gui, ont eu en vue de formuler un résumé de la plénitude des droits impériaux, qu'on avait déduits de la même source. A cette conjecture j'ai été amené par la circonstance suivante. Il doit paraître étonnant que Benzo compte Tibère au nombre des empereurs les plus illustres, présentés par les écrivains de l'antiquité comme des modèles de grandeur et de sagesse. Certainement les événements du règne de ce prince, qui, d'après les relations de Tacite et de Suétone, n'exerça qu'une tyrannie sourde t sans

[1] Muratori, Antiquitt. Ital. t. III, col. 405.

éclat, ne peuvent justifier une semblable distinction. On en pourraît peut-être chercher le motif dans les récits des historiens ecclésiastiques et dans les légendes qui se plaisent à raconter les châtiments que Tibère infligea à Hérode et à Pilate, sa guérison miraculeuse par Véronique, et la proposition faite par lui au sénat de reconnaître la divinité de Jésus-Christ. On pourrait observer que ces différents traits ont été réunis dans un ensemble par l'auteur de la *Kaiserchronik,* et que dans cet ouvrage Titus et Vespasien apparaissent comme des généraux de Tibère qui, d'après les ordres de celui-ci, tirent vengeance de la perfide nation des juifs et détruisent Jérusalem. Cependant je ne suis nullement d'avis qu'une pareille combinaison de faits historiques et de légendes, qu'on retrouve pour la première fois dans le Panthéon de Godefroid de Viterbe [1], ait été présente à l'esprit de Benzo. Je crois que des motifs, puisés plutôt dans des sources profanes que dans des sources religieuses, ont déterminé cet écrivain à placer Tibère sur la même ligne qu'Auguste et Vespasien. Je pense qu'il le fait uniquement parce qu'une telle place paraissait accordée à Tibère dans le célèbre document que Rienzi produisit devant le peuple romain et dont Benzo et ses contemporains me paraissent avoir eu connais-

[1] *V.* J. PISTORII *Rerum germanicarum scriptores insignes. Ex recens. B. G. Struvii. t. II, p.* 252.

sance. Dans chacun des articles de ce document le sénat déclare vouloir rendre la puissance de Vespasien égale à celle dont Auguste, Tibère et Claude avaient été investis naguère. Le second des deux vers que Benzo consacre au gouvernement de Tibère :

Multis plantis qui adauxit publicum pomoerium,

me parait se rapporter au texte suivant de la *Lex de imperio* :

VTIQUE. EI. FINES. POMOERII. PROFERRE. PROMOVERE. CVM. EX. REPVBLICA. CENSEBIT. ESSE. LICEAT.

Aussi je ne crois pas que Benzo veuille faire allusion à ce texte par un simple jeu de mots. Je pense que, ignorant le sens que la loi attachait au mot *pomœrium,* il a cru devoir prendre ce vocable dans un sens figuré. Cette même méprise s'est perpétuée jusqu'au temps de Rienzi qui, remarquablement d'accord avec Benzo, explique le passage en question de la manière suivante :

E ancora potesse mancare e acresciere lo jardino de Roma, cioene Italia.

Je vous en fais juge, cette coïncidence peut-elle être attribuée à un simple effet du hasard ? Des preuves plus concluantes pour établir que la Lex de Imperio était connue du temps de Benzo et de Gui et qu'elle passait déjà alors pour une source du droit public, je ne puis les présenter en ce moment, mais je ne désespère point de les trouver.

Toutefois je crois pouvoir invoquer à l'appui de cette hypothèse la vive sollicitude avec lequel un pareil document a dû être recherché par le parti impérial au XIIe siècle, et l'empressement avec lequel on a dû s'en servir dès le moment où il fut connu. Je suis en droit, me semble-t-il, de rappeler que cette époque était bien loin de s'élever à la hauteur d'une considération historique large et impartiale d'où l'on peut apprécier le déploiement lent, partiel, successif, d'un principe moral et de ses conséquences matérielles, mais que, plutôt époque d'action et d'énergie, elle préférait reconnaître les faits posés par l'intervention directe, individuelle, inspirée, d'un héros ou d'un saint, comme la source légitime des droits et des devoirs rattachés à des institutions publiques soit civiles, soit ecclésiastiques. Se conformant à ces exigences de l'esprit du siècle, la papauté plaçait ses prérogatives et ses domaines, acquis par le concours du temps et des circonstances, sous l'égide de la prétendue donation de Constantin, dont le texte,—tel que nous le voyons reproduit dans une lettre que le pape Léon IX adressa, en 1059, au patriarche de Constantinople Michel Cérulaire [1], — fut, comme Muratori l'a fait remarquer [2], mis a profit par le pape Nicolas II lorsqu'il accorda aux Normands l'investiture de

[1] V. *Mansi SS. Concilior. nov. et ampliss. collect.* t. XIX cal. 643.

[2] *Annal. d'Ital.*, t. VI, p. 187.

leurs conquêtes. Les adversaires des papes—contrariés dans leurs argumentations et paralysés dans leur action par un document qui sanctionnait le pouvoir temporel de l'autorité spirituelle, et qui combattait et détruisait même en partie les formes et les institutions de l'antiquité qu'ils s'efforçaient de perpétuer au sein de la civilisation chrétienne, — étaient amenés, par le même motif que je viens de signaler, à se prévaloir d'un document qui faisait découler d'un acte éclatant et solennel la plénitude des droits qu'ils revendiquaient en faveur de la dignité impériale. La *Lex de imperio,* si, comme je le suppose, elle était réellement venue à la connaissance des savants du XII[e] siècle, à pû servir en quelque manière de contrepoids à la donation de Constantin. La nature du premier de ces documents explique suffisamment qu'il ne put obtenir un aussi grand retentissement ni exercer une influence aussi étendue sur l'opinion publique que la fameuse pièce dont la papauté s'était armée.

Je vous demande pardon, mon cher ami, de la digression à laquelle je me suis laissé entraîner, et je passe à la troisième des miniatures sur lesquelles j'ai appelé votre attention. Pour déterminer la pensée qui a conseillé à Gui de l'introduire dans la décoration de son travail, je prends également pour guide l'ouvrage de l'évêque d'Asti. Celui-ci [1] rappelle fréquemment à l'empereur

[1] L. I, cap. 1 et 3; L. V, cap. 1 et 5; L. VI. cap. 4.

Henri IV la sentence de Platon qui a été transmise au moyen âge par Boëce [1] et par Prudence [2] et selon laquelle les états sont heureux s'ils sont gouvernés par des sages ou si ceux qui les administrent se livrent à l'étude de la sagesse. Il l'engage à suivre à cet égard l'exemple donné par Justinien et par Théodose [3]. Le droit du glaive et des tributs sont les prérogatives de la majesté impériale. Mais celle-ci n'atteint complétement le but de sa mission, ne remplit parfaitement ses devoirs et n'arrive au comble de sa splendeur, que si l'exercice de ces droits est dirigé par les conseils de la sagesse. Walafrid Strabon [4] reproduit la sentence de Platon à propos de Louis-le-

[1] *De Cons. Philosoph*, l. I, cap. 4.

[2] *Contra Symmachum*, l. I, v. 30 seqq.

[3] C'est Théodose II que Bènzo a en vue et c'est sur la préface placée par Sozomène en tête de son histoire ecclésiastique et répandue en Occident par la traduction qu'en donne l'*Historia tripartita*, que se fondait l'admiration que le moyen âge professait pour la haute sagesse de ce prince. Je ferai remarquer, en passant, que, dans le poème d'Héraclius de *maître Otton*, — dérivé de sources byzantines et où l'histoire de l'empereur de ce nom et celle de Théodose II sont confondues, — les connaissances savantes dont il est fait honneur au héros du poëme, lui sont également attribuées d'après le texte cité de Sozomène.

[4] *Versus in Aquisgrani Palitio editi anno XVI, Ludovici Imperatoris.* (H. CANISII *Lectiones Antiquæ*. *Ed.* BASNAGE. *P. II, t. II, p.* 227.)

Débonnaire. Guillaume de Malmesbury s'en sert pour faire l'éloge du roi d'Angleterre, Henri Ier. Elle était aussi présente à l'esprit de Gui quand il fit dessiner dans son ouvrage l'image d'Antonin le philosophe. On ne pourrait affirmer s'il s'est aussi souvenu du passage de Julius Capitolinus [1], qui nous apprend que cet empereur avait fréquemment à la bouche les paroles mentionnées du philosophe grec. Mais on ne saurait douter qu'en plaçant l'image de cet empereur à côté de celles d'Auguste et de Vespasien, il n'ait voulu présenter la majesté impériale sous ses trois aspects principaux, les trois images formant un ensemble, au moyen duquel l'auteur a voulu exprimer les idées du siècle sur la plénitude des droits et des devoirs de la dignité impériale.

Vous conviendrez, j'espère, que j'avais raison d'attacher aux peintures du manuscrit de Gui une importance égale à celle que je réclame pour le texte lui-même, et de soutenir qu'elles ne constituent aucunement des ornements accidentels, mais qu'elles ont été choisies avec une mûre réflexion. Quant aux miniatures du codice, dont il me reste encore à parler, on peut soutenir également que les sujets en ont été indiqués à l'artiste par l'auteur lui-même et qu'elles se rattachent aussi aux pensées fondamentales dont celui-ci était préoccupé. Celle

[1] *Vit. Ant. Phil. cap.* 27.

que nous rencontrons dans le dernier livre de la compilation, consacré à l'histoire spéciale de l'Italie, rend de rechef hommage à la dignité impériale en nous montrant Jules-César comme le fondateur, ou, si l'on veut, comme le restaurateur de la monarchie.

Les personnages illustres, qui ont été honorés à côté des empereurs par les autres miniatures, ne sont ni des saints ni des prêtres ni des évêques dans l'exercice de leurs fonctions. Ce sont des savants, qui prêtent l'appui de leur érudition aux empereurs pour seconder l'action de leur autorité, et qui exposent la marche des événements dans leur enchaînement providentiel qui doit faire respecter les droits impériaux. Pour ce motif, Gui nous a présenté l'image de Castorius, auteur de la description détaillée de l'Italie, celle d'Aristote, le maître des maîtres de la science [2] et les bustes de St-Jérôme et de St-Isidore. Le croquis de Rome sert à mettre en relief cette ville, capitale du monde, selon les traditions de l'antiquité. On ne saurait révoquer en doute l'intention de Gui à cet égard, vu que, au fol. 152 V. verso, il a rendu le même hommage à la métropole de Rome, la ville de Troie.

[2] « *Il maestro di color che sanno.* » (DANTE).

III

Je suis loin encore, mon cher ami, d'avoir épuisé les résultats que l'examen scrupuleux du livre de Gui m'a mis à même de constater au sujet de l'individualité de son auteur et des pensées qui le préoccupaient. J'espère que vous suivrez, non sans quelque intérêt, les recherches ultérieures que je vais vous soumettre. Je désignerai d'une manière sûre la ville natale de cet écrivain, ou au moins celle à laquelle un intérêt spécial l'attachait et au bien de laquelle il consacra son travail. Il suffira de prononcer le nom de cette ville, de jeter un regard sur sa situation politique et sur ses relations exté-

rieures, pour apprécier tout de suite les services que Gui cherchait à lui rendre et pour trouver le fil qui peut nous conduire, à travers le désordre apparent de sa compilation géographique, sur la voie que l'auteur s'était tracé.

Cette ville était *Pise*. Cette assertion on peut la rendre évidente, bien qu'aucune syllabe échappée à la plume de l'auteur lui-même ne soit venue nous la révéler. Dans le livre intitulé *Liber Eneidum*, fol. 133, recto, se trouvent mentionnés, mais dans une addition faite par Gui au texte original de ce livre, les secours qu'Enée avait obtenus des peuples de la Toscane contre Turnus, et parmi ceux-ci les auxiliaires fournis par la ville de Pise. Tandis que le reste de l'ouvrage est écrit tout d'une pièce, une notice, relative à l'origine de Pise et intercalée à cet endroit, commence par un alinéa, et l'attention du lecteur est, en outre, mise en éveil par un signe tracé en marge à l'encre rouge. [1] Cette notice est conçue dans les termes suivants :

« *Pisa autem tuscie civitas nobilissima. dedit ei milites numero mille. bello expertissimos.*

Densos acie atque horrentibus astis.

quibus assilas astronomicus mirabilis et augur. fu-

[1] Ce signe est le monogramme connu du nom du Christ surmonté d'un A. Probablement n'est-il que le monogramme du nom de la ville de Pise reproduit imparfaitement.

turorumque prescius. princeps constitutus est. QUE CIVITAS PREDICTA. IN TUSCIA A PELOPIDE TANTALI FILIO CONSTRUCTA ET HEDIFICATA EST. APUD EAM EXULANS. »

La dernière phrase que je reproduis en petites capitales, est empruntée au texte de l'Anonyme de Ravenne que Gui avait devant les yeux. Elle manque dans le texte abrégé de cet auteur, publié par Dom Porcheron, et Gui l'avait déjà transcrite une fois dans l'énumération des villes de l'Italie au fol. 31 recto. Il est à remarquer que la chronique pisane, rédigée d'après des documents divers, en 1371, par le chanoine *de Vico*, reproduit littéralement le texte de Gui que je viens de mettre sous vos yeux [1]. Un peu plus loin, au fol. 134 R. du traité que j'ai cité, Gui, dans une autre addition faite par lui au texte primitif, mentionne de nouveau le secours qu'Enée avait obtenu de la part de la ville de Pise. Un si grand empressement à relever un fait de l'histoire ancienne de cette ville, témoigne sans doute de l'intérêt particulier dont Gui devait être animé envers elle. Dans la copie de l'Itinéraire d'Antonin, l'attention du lecteur est mise en éveil par un signe placé dans la marge du folio 23, verso; ce signe est un monogramme facile à déchiffrer et composé des lettres des mots *Nota Lector*; il se trouve en re-

[1] MURATORI, Scriptt. Rer. Italic. t. VI, col. 165. Ce chroniqueur est le seul écrivain du moyen âge, dont on puisse affirmer qu'il ait eu entre les mains l'ouvrage de notre compilateur.

gard des lignes qui marquent la distance de Pise à Lucques.

Une autre circonstance qui vient à l'appui de mon assertion, se trouve dans les indications chronologiques qui se présentent dans la continuation de la chronique empruntée au *Liber Etymologiarum* de St-Isidore. On sait que la manière de dater qui était usitée à Pise et qui commençait l'année au 25 mars, avait neuf mois d'avance sur la manière de dater ordinaire. Or, Gui suit le système pisan. Ainsi, par exemple, l'avènement de Henri V au trône est placé non en 1106, mais en 1107 [1]. De cette circonstance, il est permis de conclure aussi que la compilation elle-même, qui porte en tête la date de 1119, aura probablement été rédigée dans le courant de l'année précédente, c'est-à-dire en 1118.

D'après ces données, on ne mettra pas en doute qu'un sentiment patriotique n'ait déterminé l'auteur à donner au poème qui célèbre la conquête de Al-Madia et de Sibila par les Pisans, une place entre les deux chapitres qui contiennent des résumés de l'histoire générale. Ce morceau poétique a l'air d'être un hors-d'œuvre. Une méthode sévèrement scientifique ne l'aurait certainement pas in-

[1] Dans le texte de Gui que j'ai cité ci-dessus p. 57, le chiffre VIII est évidemment une faute de copiste. Il faut le remplacer par le chiffre VII. La XV[e] indiction appartient à l'année 1107. Un nouveau cycle commence avec l'année 1108.

tercalé à l'endroit où il se trouve. Mais la première strophe de ce poème explique et justifie la divagation apparente que Gui s'est permise. Pise, y est-il dit, s'est élevée à la hauteur de l'ancienne Rome. La conquête des villes maures sur la côte d'Afrique, doit être comparée à la destruction de Carthage. Les hauts faits des Pisans sont censés prendre place à côté des actes les plus illustres que l'histoire de l'antiquité a enregistrés dans ses annales. L'exagération de cette dernière pensée, que je crois pouvoir prêter à Gui, insérant ce poème dans sa compilation, ne peut être que le résultat d'une exaltation patriotique.

Ces indications éparses, qui constituent, me semble-t-il, une preuve suffisante pour faire de Gui un citoyen de la république de Pise, obtiennent la confirmation la plus complète, si nous voulons considérer l'ensemble de la compilation au point de vue de la position politique de Pise au commencement du XIIe siècle. Cette considération nous initiera davantage encore aux desseins qui guidaient notre auteur dans son travail.

La puissance et l'opulence de la ville de Pise s'étaient accrues insensiblement par l'extension de son commerce, et les historiens de l'Italie ont réuni les indications éparses qui signalent les progrès de cette prospérité au IXe et au Xe siècle. Cependant, pour Pise, comme pour les autres villes de l'Italie supérieure, l'époque, où leur indépen-

dance et leur splendeur se développèrent et se raffermirent, ne commença qu'au moment où la lutte des empereurs allemands contre leurs rivaux indigènes en Italie fut définitivement terminée. Leur affranchissement s'opéra grâce aux mesures au moyen desquelles la politique des empereurs essaya d'éloigner les dangers qui menaçaient au-delà des Alpes leur domination établie par de si grands efforts, mais toujours chancelante parce qu'elle manquait d'une base morale et nationale. Ce moyen consistait à affranchir les villes épiscopales de la domination séculière, mesure par laquelle on évitait qu'un pouvoir dynastique et héréditaire prît racine dans le sol des centres populeux et eût à défendre des intérêts qui pussent se trouver en opposition avec les intérêts impériaux.

On ne saurait douter qu'un semblable privilége, par lequel Pise put se produire avec indépendance sur la scène du monde, n'ait été accordé à cette ville par les Othon ou confirmé par ces princes s'il avait déjà été accordé antérieurement. Les traditions de cette cité sont plutôt favorables à la première opinion ; car elles font remonter l'origine des sept familles les plus illustres de la ville, c'est-à-dire le noyau de son aristocratie, à sept barons qui auraient accompagné l'empereur Othon II lors de son expédition en Italie, mais que le charme du beau ciel de la Toscane aurait retenus à Pise après la

mort de ce souverain [1]. Ces traditions, qui sont si invraisemblables en elles-mêmes et qu'aucune autorité ne vient suffisamment appuyer, mais qui néanmoins sont rapportées encore comme des faits historiques dans l'histoire des républiques italiennes du moyen âge par M. de Sismondi (ouvrage heureusement éclipsé par le travail supérieur de M. Leo, appuyé sur une érudition solide et conçu d'après des vues larges et élevées), ne font que perpétuer un vague souvenir de l'origine de la splendeur de la ville de Pise qui remonte en dernier ressort à la domination des Othon. Une indication, qui se trouve dans la compilation de notre Gui, fait naître la supposition, je dirais presque la certitude, que les chartes contenant les privilèges accordés par un prince de ce nom à la ville de Pise, ou plutôt à l'évêque de cette ville, étaient encore conservés au commencement du XII[e] siècle ; ils ont été perdus à une époque postérieure. Dans la continuation de la chronique tirée de l'ouvrage encyclopédique d'Isidore, au bas du fol. 60 v. du manuscrit, on lit, après les indications relatives au règne des Othon, les mots suivants :

Signum donni ottonis. filii eius piissimi regis.
Signum domni ottonis. serenissimi cesaris.

[1] V. Paolo Tronci, *Memorie istoriche della citta di Pisa. Livorno* 1682, Ad ann. 965.

Ces mots, que vous, mon cher ami, vous avez omis en publiant la partie de ce travail de Gui qui se rapporte à l'histoire des empereurs allemands [1], en les regardant sans doute comme une addition accidentelle et sans valeur, ne sauraient, ce me semble, se rapporter qu'à la signature de quelque diplôme des empereurs Othon Ier [2] ou Othon II, que l'auteur avait sous les yeux et qui avait pour lui une importance toute spéciale. Et l'on est conduit naturellement à conjecturer que ce diplôme contenait un privilége d'exemption accordé par un de ces princes à l'évêque de Pise. Un privilége de cette nature, dont l'existence dans les temps postérieurs est incontestable [3], devait nécessairement établir un étroite liaison entre cette ville et l'empire, et ce lien a dû se resserrer de plus en plus par la suite des événements, sous le règne de Henri IV et dans la lutte de cet empereur contre le pape Grégoire VII. Ce privilége, de même que les autres du même genre, avait, d'une part, érigé l'évêque en puissance séculière et en avait pour ainsi dire fait un comte, et, d'autre part, jeté la base du gouvernement républicain de la ville. Une rivalité de pouvoir entre l'évêque et la commune devait se

[1] *Monumm. Germ. Hist. Scriptt. t. V, p.* 64.

[2] Je ferai remarquer que les chroniques pisanes mentionnent une expédition opérée, en 970, par les Pisans dans la Calabre où ils ont dû assister Othon I contre les Grecs.

[3] V. H. Leo, *Geschichte von Italien*, t. I, p. 493, note 3.

développer d'elle-même dès le moment où l'évêque cherchait à maintenir son indépendance en penchant vers le pape, champion de la liberté ecclésiastique et intéressé lui-même à retenir le puissant prélat au nombre de ses partisans. De son côté, l'intérêt de la commune devait tendre à paralyser le pouvoir séculier de l'évêque, et cette lutte nous la voyons se déclarer en effet sous l'épiscopat de Landulfe, qui avait réussi à faire accepter l'intervention du pape dans l'investiture des évêques, mais qui avait provoqué par ce succès des scènes violentes entre la commune et le clergé. L'empereur Henri IV était déterminé par les raisons les plus puissantes à se créer un parti fort à Pise et à soustraire complétement cette ville à l'influence de ses adversaires. Car, dans le vaste domaine de la grande comtesse Mathilde, l'amie et l'alliée fidèle de Grégoire VII, cette cité seule était assez forte pour oser entrer dans une voie d'opposition et arborer le drapeau impérial. Aussi Henri IV, comme ses chartes en font foi, ne fut-il avare d'aucune faveur propre à lui concilier les sympathies des Pisans. Dans ces circonstances le parti dévoué à la cause impériale devait nécessairement s'accroître. Mais Pise, ville commerçante par excellence, était mue, avant tout, par un intérêt spécial et égoïste qui la déterminait plutôt à se servir des différentes puissances engagées dans la grande lutte, qu'à embrasser avec un enthousiasme irréfléchi le parti de l'une ou

de l'autre et à faire à un principe intellectuel et moral quelque sacrifice désintéressé. Ce qui importait à cette commune, c'était d'ouvrir à son commerce les grandes routes, les fleuves et les marchés, libres de toute imposition et de toute gabelle, d'obtenir des garanties pour la sûreté et les droits de ses commerçants, de mettre ses vaisseaux naufragés sur les côtes à l'abri du droit barbare d'épave, de s'assurer même la domination de la Méditerranée, la possession des îles et des points importants des côtes, et de parvenir au monopole du commerce de l'Orient. Mais, pour la réalisation de ces vastes desseins, l'appui de la puissance papale devait être aussi bien recherché que celui de l'empereur. La puissance et la protection de ce dernier ne pouvaient offrir d'avantage que sur la terre ferme de l'empire. Mais, dès le moment, où l'ambition et la cupidité de Pise songèrent à faire des conquêtes le long de la Méditerranée, il fallait arracher chaque lambeau de terre aux Sarrasins, et il était indispensable de rester en bon accord avec le pape qui s'arrogeait le droit de disposer de toutes les terres conquises sur les infidèles, qui protégeait de son autorité toutes les expéditions dirigées contre ceux-ci, et prenait la défense des intérêts des croisés absents contre les attaques de leurs ennemis et de leurs rivaux dans leur propre pays. Pour ces motifs la ville de Pise, comme je viens de le dire, ne suit pas avec une conviction profonde, ni d'une manière

régulière et persévérante, la route d'un parti quelconque. Elle ne contracte aucune alliance solide et intime, mais elle fait dépendre sa ligne de conduite de ce que lui commandent les péripéties des événements et surtout les rivalités d'Amalfi ou de Gènes; elle défend avec acharnement ses propres intérêts et poursuit la route qui doit la conduire à la gloire et à la richesse avec une énergie qui s'élève jusqu'à l'héroïsme. Profitant de la décadence d'Amalfi, qui jusqu'alors avait été seule en possession du commerce de l'Orient, mais qui était déchue par suite de la conquête normande, Pise s'avançait rapidement vers le but constant de ses efforts, but que certainement, au moment où Gui écrivait sa compilation, elle pouvait se croire certaine d'atteindre, en dépit de la rivalité croissante de Gènes qui tendait de toutes ses forces à entrer dans les mêmes voies.

Prêtant volontiers l'oreille à la voix des papes, qui, dès le commencement du XI[e] siècle, exhortaient les fidèles à délivrer la Sardaigne du joug des Sarrasins, lesquels s'étaient rendus maîtres de cette île après qu'ils eurent fait la conquête de l'Afrique, les Pisans, dans une lutte qui dura de l'an 1004 à 1022, étaient parvenus à soumettre cette île à leur propre domination et l'avaient arrachée de nouveau en 1050 à l'émir Muset, quand celui-ci eut fait un dernier effort pour la reconquérir. Dans la longue lutte qu'elles soutinrent contre

ce rude adversaire, les flottes de Pise avaient parcouru les côtes de l'Afrique, défié Carthage et conquis Bone (Hippone), l'ancien siége de saint Augustin. En 1088 les Pisans firent en Afrique une nouvelle expédition, que j'ai déjà mentionnée à différentes reprises et dont le résultat fut la déstruction des villes Al-Madia et Sibila [1]. En 1063

[1] Les chroniques pisanes publiées par Ughelli et Muratori nous apprennent qu'après la conquête de ces villes, comme auparavant, après celle de Bone, les Pisans y avaient proclamé la suzeraineté de l'empereur (Henri IV), sans doute en vertu du droit qu'ils lui reconnaissaient à la monarchie universelle. Hermann Contractus, qui ne pouvait pas être aussi bien informé que l'étaient les écrivains italiens et qui a dû tirer ses informations d'un auteur dévoué aux prétentions du Saint-Siége, dit que ces villes avaient été rendues tributaires du pape. Il est vrai qu'après la conquête des îles Baléares les Pisans imposèrent comme condition de paix au roi vaincu de reconnaître dorénavant la souveraineté de leur ville et celle de St-Pierre (Laurent. Veron. *Carmen heroicum de bello Balearico*, liv. VI, chez Muratori *Scriptt. Rer. Ital. t. VI, col.* 161, *A*). Mais il faut noter que cette guerre avait été entreprise sous les auspices du pape, que le drapeau de St-Pierre avait flotté dans la mêlée à côté de celui de Pise (Laurent. Veron, l. c., liv. IV, col. 135, B), et que cette expédition, à laquelle assista un légat, doit être regardée comme une entreprise commune. D'ailleurs en 1115, époque où elle fut terminée, l'avantage dans la lutte entre l'empire et le sacerdoce était entièrement du côté de ce dernier. En outre, les Pisans pouvaient d'autant moins refuser de partager le fruit de la conquête avec la

Pise avait dirigé une flotte contre Palerme, siége principal de la puissance Sarrasine en Sicile. Toutefois cette expédition n'avait pas eu un succès signalé. Mais on pouvait se flatter d'obtenir des résultats plus heureux dans l'avenir, vu que la domination des Sarrasins était fortement ébranlée par les soulèvements incesasnts de la population chrétienne. L'heureuse issue de la première croisade, à laquelle les Pisans avaient pris part avec une flotte de cent vingt voiles, leur avait ouvert une nouvelle sphère d'activité et de nouvelles sources de gloire et de prospérité en Orient. Des traités, conclus en 1108, avec Tancrède, prince d'Antioche, font foi de la grande extension de leur pouvoir et de leur commerce dans cette contrée [1]. Les documents relatifs à des traités de commerce conclus avec diverses autorités chrétiennes en Palestine, qui sont conservés dans les archives de Florence, et que des extraits, publiés par M. de Raumer [2], nous

puissance papale, que celle-ci s'arrogeait un droit de souveraineté sur toutes les îles du monde en vertu de la prétendue donation de Constantin. (V. le diplôme du pape Urbain II de l'année 1091 relatif au fief de l'île de Corse, concédé aux évêques de Pise, dans *Ughelli*, *Italia sacra*, t. II, p. 369).

[1] La source à laquelle M. Leo renvoie au sujet de ce traité, l'ouvrage de Flaminio dal Borgo, *Raccolta di scelti diplomi Pisani*, je regrette beaucoup de n'avoir pu le consulter.

[2] *Geschichte der Hohenstaufen und ihrer Zeit*, t. V, (liv. IX, chap. II).

ont fait connaître sommairement, ne montent que jusqu'à la moitié du XIIe siècle; mais on ne saurait mettre en doute que les établissements, érigés dans les différents ports et villes qui y sont mentionnés, n'aient été fondés par les Pisans dès le moment où il leur avait été permis de prendre pied dans ces contrées. Peu de temps avant les expéditions entreprises pour la délivrance de la Terre Sainte, une acquisition de la plus haute importance avait fortement accru la puissance des Pisans dans la Méditerranée. En 1077 la Corse était soumise à l'autorité temporelle du siége de Rome. Mais en 1091 le pape Urbain II, comprenant que les moyens dont il pouvait disposer ne suffisaient pas pour maintenir son autorité au milieu des factions qui déchiraient cette île, et désirant, d'ailleurs, rattacher à sa cause les Pisans par un bienfait notable, avait donné l'île en fief à leur évêque qui, dans le cours de l'année suivante, fut même promu à la dignité archiépiscopale. Cette acquisition fut doublement importante pour les habitants de Pise, vu que l'île fournissait une grande abondance de poix et de bois de construction, nécessaires aux besoins de la marine [1]. Environ vingt-quatre ans après que Pise fut entrée en possession de ce fief, une entreprise importante et glorieuse conduisit ses flottes vers les côtes occidentales de la Méditerranée, c'est-à-

[1] *Laurent Veron*, l. I, col. 112, D.

dire, en 1113, le génie entreprenant de ses commerçants guerriers se laissa entraîner sans peine à la croisade projetée par le pape Pascal II et prêchée par l'archevêque Pierre sur le seuil de sa cathédrale contre les Sarrasins, maîtres des îles Baléares, dont la piraterie dévastait la mer et les côtes et dans les fers dequels gémissait une foule innombrable d'esclaves chrétiens. Les événements qui eurent lieu dans le cours de cette remarquable expédition et l'heureux succès dont elle fut couronnée sont suffisamment connus.

C'est au moment où tous ces glorieux résultats étaient obtenus, où il importait d'exploiter ces conquêtes et de les défendre contre de nombreux adversaires, où un avenir immense de gloire et de puissance semblait s'ouvrir pour la république de Pise, que Gui rédigea sa compilation. De tous les intérêts divers qu'avait créés sur les différents points du globe cet accroissement de puissance, pas un seul n'a été négligé par la sollicitude zélée de notre auteur. Il a d'abord recueilli, dans le cercle restreint de son érudition, tous les renseignements capables de procurer à ses compatriotes une connaissance parfaite de l'Italie, dont leur commerce pouvait exploiter plus facilement les marchés en vertu des priviléges que l'empereur Henri IV leur avait accordés par une charte appartenant probablement à l'année 1081 [1]. Après avoir fait connaître,

[1] Ughelli, *Italia sacra, t. III, p.* 365 ; Muratori, *Antiquitt. Ital., t. IV, p.* 19.

d'après le géographe de Ravenne, toutes les villes de l'intérieur de la terre ferme et celles du littoral, il entreprend, comme nous l'avons vu, de renseigner ses lecteurs sur deux divisions politiques, que l'autorité romaine avait autrefois établies pour l'Italie; et sûrement les connaissances historiques de Gui n'étaient pas assez étendues pour lui permettre de démêler les circonstances diverses dans lesquelles ces divisions avaient été instituées. Il ne serait pas impossible que les chefs du parti impérial eussent rêvé, avec une restauration complète de l'autorité temporelle, une réorganisation de l'Italie d'après les démarcations tracées par l'antiquité, dans les institutions de laquelle on voyait le comble de la sagesse humaine. Mais l'ouvrage de l'Anonyme de Ravenne, auquel Gui a emprunté la plus grande partie de ses extraits géographiques, lui offrait de l'Italie une organisation incomplète en apparence, où les deux Rhéties, les Alpes Cottiennes, les îles de Corse, de Sardaigne et de Sicile n'étaient pas comprises au nombre des provinces, dont se composait l'Italie dans les temps classiques. L'ouvrage d'Isidore de Séville, dont Gui s'est servi pour compléter les notions qu'il puisait dans l'Anonyme, ne lui fournissait aucun renseignement sur la division de l'Italie en provinces. Pour ce motif il a dû recourir à une troisième source, c'est-à-dire à l'histoire des Lombards par Paul Diacre, où l'ancienne division de

ce pays au temps de l'empire d'Occident, se trouvait reproduite. Mais Paul Diacre, en faisant cette énumération, n'a mentionné que très-brièvement les trois provinces formées par les îles de Sicile, de Sardaigne et de Corse. Les deux dernières avaient été acquises par la ville de Pise. La possession de la Sicile était, sans doute, convoitée ardemment par cette république. Dans la pensée et selon le désir de notre Gui, ces trois provinces ne devaient pas être distraites de l'ensemble de l'Italie, et, dans l'intérêt de sa ville, il se croyait obligé de rassembler à leur sujet autant de notions que possible. Ces considérations nous expliquent pourquoi Gui a tâché de compléter les renseignements tirés de Paul Diacre, en y insérant ceux que l'Anonyme de Ravenne lui offrait à l'égard de la Sicile, dans le chapitre 23 du Ve livre, et ce qu'Isidore et Solinus lui enseignaient au sujet de la Sardaigne et de la Corse [1].

Par l'ignorance des marins, la flotte Pisane, destinée à faire la conquête de Majorque, avait

[1] Plus haut, à l'endroit où il fixe les limites de l'Italie d'après l'Anonyme de Ravenne (fol 2, V.), il avait ajouté à l'extrait emprunté à cet auteur la courte notice qu'Isidore de Séville donne sur le détroit de Sicile. Plus bas, en transcrivant, au folios 55 et 56, le chapitre VII du XIVe livre d'Isidore, il répète les notions fournies par cet auteur sur la Corse, la Sardaigne et la Sicile. L'importance qu'il attache à ces îles est trop visible pour ne pas frapper tout le monde.

débarqué dans le port de Blanes, près de Barcelone. Retenue par des vents contraires et attendant des renforts reconnus nécessaires, elle avait passé l'hiver sur les côtes de la Catalogne. Ces circonstances avaient conduit à un rapport amiable et à une alliance avec le marquis de Barcelone, Ramon Bérenger I. Gui n'a pas perdu de vue, en faisant sa compilation, le pays riche et fertile avec lequel la ville de Pise était entré récemment en rapport et vers lequel de nouvelles croisades pouvaient tourner ses armes. Car le pape Urbain II ne cessait d'exciter la chrétienté à combattre les ennemis de la croix dans la Péninsule. J'admets sans la moindre hésitation que, guidé par des pareilles considérations, notre auteur a été amené à insérer, parmi les renseignements qu'il fournit sur les pays situés hors de l'Italie, des notions spéciales sur l'Espagne, tandis que, comme je l'ai déjà fait remarquer, il ne fournit à l'égard d'autres pays importants, — tels que l'Allemagne, la France et l'Angleterre, où aucune chance notable de conquête politique ou commerciale ne s'offrait pour les Pisans, — d'autres renseignements que les notices succinctes que lui offrait Isidore de Séville. Pour les mêmes motifs il a fait entrer dans la partie historique de son ouvrage le *Chronicon* de St-Isidore qui contient des renseignements sur l'histoire des rois chrétiens de l'Espagne. L'idée de délivrer complétement la Péninsule du joug, des Maures et d'y rétablir une

royauté chrétienne, pouvait fort bien naître parmi les grands projets que concevait cette époque, quoique la réalisation d'un pareil projet ne fût guère possible dans les conditions où l'on se trouvait. Mais, si une croisade avait réussi à accomplir cette grande tâche, Pise pouvait être appelée à recueillir les avantages matériels de cette conquête, de même qu'elle avait pu assurer à son commerce, les bénéfices les plus importants par suite des succès des croisés en Orient. L'ignorance générale (à laquelle notre Gui voulait porter remède au moyen des lumières puisées dans les écrivains anciens) cachait sous un voile épais la plupart des périls des entreprises les plus aventureuses et ne laissait pas entrevoir la résistance que les forces ou l'esprit religieux des nations lointaines auraient pu opposer à une agression. Au courage, à l'enthousiasme, à la foi rien ne paraissait impossible. La valeur des Normands s'était emparée des plus belles parties de l'Italie, et les défendait contre les tentatives de leurs adversaires de l'Orient et de l'Occident. L'ardeur indisciplinée des croisés avait fini par triompher de tous les obstacles et par arracher la Terre Sainte à la puissance musulmane. Dans tous les pays occidentaux et plus qu'à aucune autre époque, de grandes idées remuaient profondément les esprits. Elles ne permettaient aux peuples et aux puissants que de prendre conseil de leurs propres convictions et traçaient les chemins dans

lesquels ils s'avançaient. De son côté, le pape luttait pour une idée qui devait régénérer le monde, assurer une action libre et suprême à un principe intellectuel et sacré, et faire de l'église, sanctifiée et purifiée par une réforme générale, introduite en dépit des plus grands obstacles, un arbitre supérieur dans toutes les questions temporelles. De l'autre côté, le pouvoir laïc opposait à ces tendances une autre idée, celle du pouvoir universel et absolu inhérent à la dignité impériale, et s'efforçait de maintenir un despotisme immense malgré les aspirations générales du siècle, qu'un désir vague, mais ardent, poussait à sortir de la confusion barbare où il était enchaîné. Même l'empire grec, réduit à la dernière extrémité par les invasions barbares, qui l'assiégeaient de tous côtés, appauvri et déchiré par les factions, se relevait de son abaissement à l'aide d'une idée qui datait d'une antiquité lointaine, mais qui, toujours vivante et puissante, inspirait son souverain et lui faisait espérer, malgré tous les désastres, la restauration de la puissance de Constantin et de Justinien. En considérant tous ces élans, qui s'élevaient aux conceptions les plus grandioses et les plus hardies, je ne crois pas m'abandonner à des conjectures hasardées en prêtant aux intelligences éminentes de Pise des projets et des tendances conformes à l'esprit général de cette mémorable époque.

Gui devait tenir compte des grands intérêts que

les Pisans venaient de se créer en Palestine. Deux marques spéciales mises en marge de deux passages de l'Itinéraire d'Antonin, nous prouvent que ces intérêts ont été présents à son esprit. Une croix rouge, entre les bras de laquelle on distingue de petits ornements en noir, est apposée à l'endroit où il est fait mention de Jérusalem. Le même monogramme, au moyen duquel Gui a voulu éveiller l'attention du lecteur sur la voie de communication qui rattache Pise à Lucques, se trouve reproduit à côté du passage qui indique les routes établies le long du rivage de la Palestine. Ce monogramme est placé au bas de la page, sur la même ligne où on lit le nom de la ville de Césarée, et c'est spécialement sur cette ville que l'attention du lecteur devait être attirée. En effet, en 1101, les Pisans unis aux Génois et commandés par leur archevêque Daimbert, avaient assiégé et emporté d'assaut cette place alors très-opulente. Le butin qu'ils y trouvèrent les avait considérablement enrichis, et cette circonstance, comme le marquent les chroniqueurs constitua une phase importante dans l'histoire des croisades en contribuant à faire prévaloir dans ces expéditions des motifs purement matériels sur l'enthousiasme religieux. Quant à la ville de Jérusalem, elle était à la vérité le point de mire de toute la chrétienté. Mais pour les Pisans (si fervent que pût être d'ailleurs le sentiment religieux qui les poussa à transporter la terre du Golgotha pour

en remplir l'enceinte de leur *Campo Santo*) il se rattachait à cette ville des vues et des espérances tout à fait mondaines. Daimbert, leur vaillant archevêque, avait été nommé patriarche de la ville sainte; et, après la mort de Godefroid de Bouillon, il en avait même reclamé le gouvernement temporel. Ses concitoyens auraient, sans aucun doute, amplement mis à profit cette prétention ambitieuse si elle avait pu se réaliser en triomphant de l'opposition générale qu'elle rencontra chez les autres croisés. Le regret de n'y avoir point réussi ne pouvait laisser d'être vivement senti, et la ville sainte pouvait, en 1118, être encore le but de la même convoitise.—Les deux signes que je viens de mentionner n'ont évidemment pu être placés en regard des passages où ils se trouvent, qu'à l'époque des croisades. On peut donc admettre comme un fait certain qu'ils y ont été apposés au temps de la première rédaction de l'ouvrage, et par la main de l'auteur lui-même, qui a dû également tracer sur son manuscrit le signe destiné à appeler l'attention du lecteur sur les origines de la ville de Pise.

J'ai déjà dit que les peuples d'Occident, en renouvelant connaissance avec l'Asie par les croisades, avaient porté leur imagination et leur ardeur commerciale au-delà de la Terre Sainte vers le centre et les confins de l'Asie, et qu'un des motifs qui engagèrent notre Gui à insérer dans sa compila-

tion l'histoire fabuleuse d'Alexandre, fut le désir de satisfaire à ces tendances. Je crois pouvoir ajouter ici que, d'après le témoignage du poëte Domnizo, le commerce attirait à Pise, au commencement du XIIe siècle, les nations et les produits les plus remarquables des contrées lointaines de l'Asie [1], et que ce contact devait rendre les Pisans d'autant plus avides d'un récit détaillé sur les merveilles de l'Orient, récit qui, ainsi qu'on le voit par la préface qu'Ekkehard, abbé d'Urach, a mis en tête de sa chronique [2], était recherché avec un intérêt non moins vif en Allemagne. L'effet produit par la propagation de ces fables sur l'imagination des populations, devait être immense. En se répandant d'un bout de l'Europe à l'autre, en provoquant partout au plus haut degré la curiosité et l'admiration, particulièrement, comme cela devait être, dans les villes de commerce et les ports de mer, ces récits ont peut-être, dès un temps très-reculé, poussé les esprits à chercher la route maritime de cette Inde mystérieuse, que plus tard un fils de la rivale de

[1] *Vita Mathildis, cap XX.* (MURATORI, *Scriptt. Rer. Ital.* t. V, col. 365).

Qui pergit Pisas, videt illic monstra marina ;
Hæc urbs Paganis, Turchis, Lybicis quoque Parthis
Sordida, Chaldaei sua lustrant littora tetri.

[2] *Monumm. German. Historic. Scriptt.* t. VI, p. 62

Pise essaya de trouver et dont la recherche lui fit découvrir l'Amérique.

Les relations commerciales de Pise avec le nord de l'Europe devaient, par la nature même des choses, être moins étendues et moins fréquentes que celles qu'on entretenait avec l'Orient. Toutefois, Gui fournit quelques renseignements sur les Russes et sur d'autres nations du Nord. Mais, quoiqu'on soit en droit d'affirmer que cet écrivain n'a admis dans son travail aucune notion qui n'ait eu une portée pratique, quoique son regard ne se fixe sur aucune contrée, située au-delà de l'horizon commercial et politique de sa ville, — je ne pense cependant pas qu'on puisse inférer de ces passages relatifs aux peuples du Nord que les Pisans aient entretenus des relations directs avec eux, relations dont l'existence n'est constatée par aucun autre document. Mais les notices succinctes qu'il fournit sur ces peuples pouvaient présenter un certain intérêt aux Pisans, vu qu'ils avaient souvent l'occasion de rencontrer des marchands venus des contrées septentrionales par la mer Noire vers les ports et les marchés ds l'Orient, surtout à Constantinople avec laquelle les Russes entretenait des relations commerciales très-suivies [1]. Les renseignements sur le Danemarck, patrie des Normands, ont obtenu une place dans la compilation

[1] CONSTANT. PORPHYROGEN., *de administr. imp., cap.* 9.

par égard pour les aventuriers de cette nation qui avaient formé une puissance si redoutable en Italie, que Gui ne considérait, à coup sûr, que comme une usurpation barbare et dont il devait désirer le prompt anéantissement, aussi bien dans l'intérêt de sa ville que dans celle de l'empire.

J'espère que je ne n'ai pas abusé de votre patience par l'étendue des développements que j'ai donnés à cet exposé. Je serais flatté si vous trouviez qu'ils ont donné un résultat clair et certain quant au véritable caractère de cette compilation. Son auteur doit être de Pise; car ce n'a pu être qu'un écrivain attaché par le lien le plus intime à cette ville, qui a pu se vouer à un si vaste travail, consacré uniquement aux intérêts de la prospérité de cette cité. Si l'auteur s'est appliqué à rattacher ces intérêts à ceux de l'empire, il faut avouer que, pour la position que Pise s'efforçait de conquérir, le parti impérial offrait un appui réel et puissant, et que sa politique commerciale devait impérieusement lui commander d'embrasser cette cause. Car l'empereur, en sortant triomphant de la lutte où il était engagé, en atteignant le comble de la puissance qu'il convoitait, ne pouvait apporter aucun dommage à la ville de Pise. La suprématie d'un souverain étranger en Italie ne pouvait faire aucun ombrage à l'indépendance ni à la prospérité des Pisans. En retour des services qu'ils rendaient à l'empereur, celui-ci avait des avantages bien supérieurs

à leur offrir. Si la lutte concernant les investitures se décidait définitivement, alors les vœux du parti impérial, le siège archiépiscopal de Pise tombait en quelque sorte sous la dépendance de l'empereur, qui pouvait aisément pourvoir, à ce que l'archevêque ne se mît pas en hostilité avec les intérêts de la commune.

Les conquêtes opérées par Pise et que j'ai énumérées, avaient porté cette ville à un degré de puissance tel qu'il lui aurait été impossible de conserver à l'égard des autres républiques marchandes des rapports amiables et fraternels comme dans les temps antérieurs. La force même des choses dépendait à Pise de s'arrêter dans la voie ambitieuse où elle était entrée. Il lui fallait ou arriver au but de cette ambition et tenir ses rivaux dans une infériorité qui les mît dans l'impossibilité d'inquiéter les possessions trop étendues et trop éparpillées de la république — ou abdiquer devant les rivalités que ses succès avaient excitées. L'empereur ne pouvait, par ses propres forces, inquiéter la domination maritime des Pisans. Mais, vainqueur et souverain absolu de l'Italie supérieure, il pouvait poursuivre sa marche victorieuse et mettre fin à la domination des Normands, qui, non-seulement entravaient le commerce de Pise avec les ports de la Pouille, de la Calabre et de la Sicile, et dont la puissance, si elle avait réussi de s'accroître vers le Nord, aurait pu devenir aussi funeste pour Pise

qu'elle l'avait été pour Amalfi. Il pouvait tolérer l'égoïsme, l'ambition et la jalousie qui enflammaient la haine des Pisans contre Gênes, quand ils tentaient d'humilier cet État et de s'opposer à son agrandissement. En revanche, les vues et les intérêts du Saint-Siége auraient commandé au pape de suivre une tout autre ligne de conduite, comme il le fit en effet un peu plus tard. Car le principe qu'il proclamait exigeait de lui une impartialité désintéressée entre les rivalités mondaines. Il devait surtout avoir en vue de maintenir l'équilibre et d'observer une stricte neutralité entre les villes de l'Italie, de rallier autour de lui toutes leurs forces, de rester en bonne harmonie avec les Normands, devenus ses défenseurs et ses vassaux, et de ne permettre à aucun État chrétien de poursuivre un but ambitieux au détriment d'aucun autre.

La ligne de la politique impériale fut abandonnée par les Pisans, dans l'année même où Gui terminait son ouvrage. Le pape Pascal II, mourut le 21 janvier 1118. Le cardinal Jean de Gaëte, qui fut élu trois jours après, et qui prit le nom de Gélase II, jugea très-bien de quel poids Pise pouvait peser dans la balance des événements. Aussi il ne tarda pas à aller au-devant des Pisans, et les avantages momentanés que sa bienveillance leur offrit les entraînèrent à se détacher du parti de ses adversaires. Après avoir lancé les foudres de l'excommunication contre l'empereur Henri V et l'anti-pape

Burdinus, Gélase se vit forcé de quitter Rome au commencement du mois de septembre de la même année, et se rendit à Pise où il consacra la cathédrale élevée à l'aide du riche butin des victoires remportées sur les infidèles, confirma l'autorité de l'archevêque sur les évêques de Corse, ses suffragans, et partit sur un vaisseau pisan pour la France où il alla demander un asile. Que le révirement qui s'opérait dans la politique de Pise ait exercé une influence sur le travail de Gui, que par suite de cet événement la dernière partie historique de sa compilation n'ait pas été, comme il paraît, achevée complétement, et que cette même circonstance ait dicté à l'auteur la réserve que l'on remarque dans le préambule, où il ne parle qu'en termes vagues et généraux du but de son ouvrage, c'est là une conjecture qui se présente facilement à l'esprit, mais qui ne saurait être appuyée sur aucun argument ultérieur [1].

Tout le caractère de l'ouvrage de Gui indique certainement plutôt un évrivain, clerc ou laïc, vivant au milieu des préoccupations du monde, et

[1] Les événements vinrent bientôt justifier, la politique recommandée par Gui. La guerre éclata entre Pise et Gênes en 1119, et elle dura quatorze ans, sans amener un résultat définitif. Dans le concile de Rome de 1123, le pape Calixte II, s'opposa aux prétentions exorbitantes des Pisans, et ceux-ci retournèrent au parti impérial, pendant que les Génois se constituèrent désormais les défenseurs zélés de la cause papale.

travaillant pour des intérêts matériels, qu'un religieux retiré dans l'isolement d'un monastère et retenu par son état dans une sphère spirituelle. Vous, cependant, mon excellent ami, vous avez cru pouvoir indentifier notre Gui avec un prêtre de ce nom, qui était moine au Mont-Cassin et dont nous parle Pierre Diacre dans son livre sur les hommes illustres de cette abbaye [1]. Pierre mentionne comme écrits par ce Gui les ouvrages suivants : une histoire de l'empereur Henri (probablement Henri IV) ; la relation de la vision d'Albéric, qui, comme on suppose, n'a pas été sans exercer une certaine influence sur le grand poëme du Dante ; quelques vers au sujet du même Albéric ; et enfin une histoire de l'abbaye de Mont-Cassin, jusqu'au temps où Pierre Diacre rédigea le traité que je viens de citer [2]. Il est vrai, le moine Gui du Mont-Cassin était contemporain de l'auteur de notre compilation. L'érudition profane qu'il possédait, selon le témoignage de Pierre Diacre, et la circonstance qu'il s'occupait de travaux historiques, comme on le voit par son histoire malheureusement perdue de l'empereur Henri, semblent appuyer l'hypothèse que vous avez émise. Elle s'était également présentée à mon esprit. Dans les relations que l'empereur Alexis entretenait avec le

[1] *Monumm. Germ. Hist. Scriptt.*, t. V, p. 63.

[2] Pierre Diacre né en 1110 vivait encore 1159.

monastère dn Mont-Cassin [1], dans l'espoir de se créer un parti parmi le clergé italien, afin de profiter des luttes engagées entre les empereurs germaniques et les papes, de passer en Italie et d'unir de nouveau sur sa tête la couronne d'Orient et d'Occident, je croyais apercevoir la voie par laquelle plusieurs ouvrages grecs, notamment l'histoire fabuleuse d'Alexandre et l'*Excidium Troiæ* auraient été transmis à l'Occident [2]. Mais, en considérant que le prêtre Gui devait déjà se trouver au Mont-Cassin entre l'an 1111 et 1123, au temps de l'abbé Gérard, sous lequel Albéric entra dans ce monastère et eut la vision que Gui mit par écrit et que Pierre Diacre

[1] *Voy.* à ce sujet la chronique de Mont-Cassin, de Pierre Diacre liv. IV, chap. 17 et 27, (Muratori, *Scriptt. Rer. Ital.* t. IV) Les lettres que l'empereur grec adressa à l'abbé Oderisius ont été publiées par l'abbé Tosti, *Istoria della badia di Monte-Cassino.* (Neapoli 1842), t. II, p. 93 et suiv.

[2] Je dois faire remarquer que dans le catalogue des livres que possédait, au xe siècle, le monastère de Bobbio, catalogue publié par Muratori (*Antiquitt. Ital. t. III, col.* 821), on voit déjà mentionnés plusieurs opuscules relatifs à l'histoire d'Alexandre et à sa prétendue correspondance. Ces opuscules ont pu être fondus dans l'histoire fabuleuse d'Alexandre telle que Gui nous la présente. Ceci serait en contradiction avec l'opinion selon laquelle cette partie du travail de Gui pourrait être rattachée au remaniement de cette fable opéré peu de temps auparavant en Orient. Mais cette question exige un examen tout spécial.

corrigea plus tard [1], il ne me paraît pas probable qu'il ait pu être l'auteur de la compilation dont nous nous occupons. Car, dans cette supposition, il aurait, étant déjà revêtu de l'habit monacal, dû se livrer à des études séculières, entreprises exclusivement dans un but de prospérité pour la ville de Pise. En parcourant les chartes tirées des archives archiépiscopales de cette cité et publiées par Muratori, (*Antiquitt. Ital. t. III*), j'ai rencontré plusieurs personnages qui, appartenant à la même ville, vivaient au commencement du XIIe siècle et portaient le nom de Gui. Celui d'entre eux que, faute d'autres renseignements, on pourrait de préférence regarder comme l'auteur du *Liber Guidonis*, est un Gui qui apparaît en qualité de notaire impérial dans une charte de l'an 1133. Mais je n'hésite pas à proclamer l'identité de notre auteur avec le diacre Gui qui figure comme témoin dans un acte de donation fait en 1116 par l'archevêque Pierre en faveur d'une église de saint Étienne que ce prélat venait de consacrer dans les environs de Pise [2].

[1] *Voy.* CANCELLIERI, *Osservazioni sopra l'Originalità della divina commedia di Dante appaggiata alla Storia della Visione del monaco casinese Alberico. Roma*, 1824, p. 30.

[2] Le diacre Gui est le dernier des témoins qui signèrent cet acte. Il me paraît, par conséquent, qu'il ne faut pas le confondre avec un autre Gui, archidiacre de la cathédrale, qui figure dans une charte de l'archevêque Daimbert de 1094.

Le dévouement de ce personnage aux intérêts de de la ville de Pise, nous est révélé par le poëme épique où le diacre Laurent de Vérone célèbre la conquête de l'île de Majorque par la république de Pise dans les années 1113-1115. Parmi les Pisans, qui se signalèrent dans cette expédition, figure ce diacre, et tout ce que le poëte nous apprend à son égard répond parfaitement à l'idée que l'on doit ce former de l'individualité de notre compilateur d'après l'examen minutieux que j'ai fait de son livre. Le poëte Laurent nous dit que, lorsque la ville de Pise se fut décidée en 1113 à la croisade contre les Sarrasins maîtres des îles Baléares, le consul Dodon accompagné du diacre Gui, se rendit sur les côtes de la France pour y recruter des alliés. Il nous représente ce clerc comme un homme distingué, et versé dans les sciences humaines [1].

[1] L. II, col. 118, E. 115 A.

Cumque dies geminus bis sex geminaverat horas,
Advenere decem Pesulano monte carinæ,
Quæ Pisis fuerant Augusti tempore missæ
Ad quoscumque tenet latos Provincia fines,
His inerat clarus *cum consule* Guido *Dodone,*
Ordine Levita trivii ratione peritus,
Illius ut patriæ traherent ad prœlia gentem.

D'après la signification que le moyen âge attachait au mot *Trivium*, Gui aurait été versé dans la Grammaire, la Rhétorique et la Dialectique. Mais il est à présumer que Laurent a simplement voulu le désigner comme un savant.

Quand, grâce à leurs efforts, les villes de Narbonne et d'Arles se furent décidées à partager la glorieuse expédition des Pisans, Gui et Dodon rejoignirent l'escadre de leur nation qui se trouvait à l'ancre sur les côtes de la Catalogne où une tempête l'avait poussée et où elle passa l'hiver. Le premier insuccès de l'entreprise avait découragé une partie des aventuriers qu'un enthousiasme irréfléchi et l'appât du butin avaient entraînés, mais dont l'ardeur se dissipa quand les fatigues et les souffrances se prolongèrent, et qu'un danger réel les remplit d'effroi au moment où la difficulté de la réussite devint plus patente et où le nombre des alliés accourus au secours du roi de Mayorque fit sentir l'insuffisance des forces des croisés. Ce furent surtout les soldats lucquois qui se mutinèrent en demandant de retourner en Italie. L'archi-prêtre Hugon et le diacre Gui adressèrent des harangues à la multitude pour la détourner de son dessein. Laurent met dans la bouche de ce dernier un discours plein d'énergie qui contribua à dompter le mauvais vouloir des mécontents et à empêcher le corps expéditionnaire de se débander, ce qui eut infailliblement fait échouer l'entreprise [1].

[1] Je me permets de transcrire ici ce discours (L. II, col. 120, D E), où percent également l'érudition du clerc et l'habileté de l'homme politique, parce qu'il constitue pour ainsi dire, un document rélatif à la vie et à l'activité de notre Gui. Le fond

Dans ce Gui, qui aide ainsi de ses conseils un des magistrats suprêmes de la ville, qui parcourt

en a pu être communiqué à l'auteur par quelque croisé qui prit part à l'expédition contre Majorque.

« *Cum Deus in cunctis praeponi debeat actis,*
Nec pietas, nec amor pietatis habetur in ullo,
Qui pro mundano tantum contendit honore.
Certet honor mundi, certet sapientia, quænam
In mundi rebus Domini simulavit amorem
Prætulit atque dedit perituros semper honores,
Unde Dei nostras cernendo potentia mentes,
Contra quem vastum toto fuit agmine murmur,
Hunc dignum vobis largitur temporis usum.
Hebræis populis murmur fuit instar ad huius,
Quando repletas memorabant carnibus ollas,
Et condita simul, dilectaque grataque multum
Fercula, Niliacis quibus utebantur in oris.
Nam cuperent sævi potius juga ferre tyranni,
Servilique magis sub conditione manere,
Quam prohibere gulæ vitium dapibusve carere.
Ille vetus populus residet sub pectore vestro,
Illius et mores, animosque, viasque tenetis.
Vulnere de tanto qui gestit habere salutem,
Pœniteat voluisse malum properanter iniquum.
Desipuit, quicumque fuit, ceciditque retrorsum ;
Magnum nempe scelus nostro commisit in ævo,
Quod teneamus cum quisquam fortasse queretur,
Præter Pisanos quicumque recedere quærit
Quando libebit eat, sua tollere non prohibetur,

les mers pour les intérêts de sa patrie, et qui arrête l'émeute par la force de son éloquence, vous reconnaîtrez volontiers, avec moi, le personnage qui a consacré à Pise tous les fruits de ses études, déposés dans notre manuscrit [1]. En le voyant prendre part lui-même à l'expédition contre les îles Baléares, nous comprenons d'autant plus le sentiment patriotique qui l'a déterminé à intercaler entre les chroniques de l'histoire universelle, ce chant de geste, si je puis m'exprimer ainsi, qui célèbre la gloire acquise par les Pisans dans une expédition

Nulla recedenti sane violentia fiet.
Ad patrios igitur cum venerit ille penates
Et medius turbæ claros narraverit actus,
Hoc de se vere poteret sermone referre,
Quod nunquam videt quos tantum fugerit hostes.
Nos mare, nos ventos, pondusque feremus aquarum,
In Domini factis nec habebimus inferiores
Militiæ socios, quos Gallia tota sequetur
Iamque favente Deo venient multo meliores
Una nobiscum belli superare labores. »

[1] Laurent parle encore (L. II, col. 127, A) d'un prêtre Gui qui arriva plus tard au camp des Pisans pour annoncer les renforts que la mère-patrie devait leur envoyer. On ne serait pas fondé à admettre l'identité du prêtre et du diacre Gui ; on le serait moins encore à confondre ce dernier avec Gui, fils de Bonus, ou avec Gui, surnommé le Roux, qui se signalèrent par leur bravoure au siége d'Ebusa et à celui de Balea (L. IV. col. 130, B, 132 C, 136, D, 137).

analogue, dont le souvenir profondément gravé dans les cœurs exalta, au dire du poëte Laurent (L. I, c. 111. C.) l'enthousiasme de la population et la poussa dans la nouvelle guerre contre les Sarrasins. J'ai déjà dit que les relations entamées lors de cette expédition par les Pisans avec l'Espagne ont engagé Gui à renseigner ses lecteurs sur l'histoire de ce pays sous les rois Visigoths [1]; je remarquerai encore que dans le nombre très-limité des villes marquées sur les cartes qu'il a intercalées dans sa compilation se trouvent celles de Narbonne, d'Arles et de Barcelonne, villes que le diacre Gui avait visitées lui-même en compagnie du Consul Dodon, et dont l'importance commerciale et politique avait été mise en plus grande évidence par la croisade contre Majorque [2].

Le témoignage du poète Laurent constate, d'ailleurs, que le savant diacre joua un rôle très-important dans cette fameuse expédition, au glorieux succès de laquelle l'empereur Henri V ne manqua pas de rendre hommage [3]. On peut, sans hésiter, at-

[1] Les alliés espagnols des Pisans sont désignés par Laurent sous le nom de Goths.

[2] On doit aussi remarquer que la carte du folio 51, V, n'indique dans la Méditerranée d'autres îles que les Baléares.

[3] *Voy.* la charte de cet empereur, datée du 25 juin 1116, par laquelle il confirma à la ville de Pise, au profit de la construction de la cathédrale, les deux *villæ* Livourne et Papiona. *Santelli*, Livorno II, 151.

tribuer à ce diacre une part plus importante encore dans ces événements, bien que le poëte se borne à nous exposer les faits extérieurs de la guerre, sans nous initier aux considérations politiques qui déterminèrent la ville de Pise à l'entreprendre, et lui conseillèrent les moyens pour la soutenir. La conquête des îles Baléares fut l'entreprise la plus hardie et la plus importante que la république eût tentée jusqu'alors. On peut affirmer que cette expédition ouvrit une phase nouvelle dans l'histoire de Pise. Celle-ci accepta les secours de Lucques et de Rome; mais, comme puissance maritime, elle se tient à la tête de l'entreprise, en écarte la ville de Gènes, son alliée d'autrefois dans les entreprises contre les Sarrasins, et, pour suppléer aux forces navales qui lui manquaient, elle va chercher de nouveaux confédérés au-dehors de l'Italie, sur les côtes de la Provence. Par ce moyen elle parvient, non-seulement à renforcer son armée et sa flotte contre les Sarrasins, mais encore à augmenter sa prépondérance en Italie, où la gloire de cette guerre devait augmenter le prestige de sa puissance, et elle exclut la république rivale des avantages que la conquête pouvait lui procurer. L'idée de chercher des secours en France est donc une conséquence de la politique générale de Pise, qui voulait se placer, à côté de Rome, mais avec une puissance plus réelle, à la tête de l'Italie et s'arroger la suprématie de la

Méditerranée. Si Gui n'a pas conçu lui-même cette pensée hardie, il y a du moins concouru par ses conseils et par son érudition, et c'est en homme politique qu'il a dû accompagner le consul Dodon. Peut-être se retira-t-il des affaires publiques, comme je l'ai déjà conjecturé, lorsqu'une nouvelle ligne de politique et d'autres vues que les siennes vinrent à prévaloir dans les conseils de la république [1].

[1] Dans une charte pisane, extraite par Muratori des acrhives archipiscopales, de l'an 1129 et dans une autre de 1143, nous rencontrons un Gui moine et prêtre. Serait-ce notre auteur?

IV

Cette dernière lettre n'aura pour objet ni la détermination de l'individualité de notre Gui, ni l'examen de sa compilation considérée comme œuvre de parti et comme devant servir les intérêts de sa ville. Je veux vous présenter quelques-uns des résultats de mes recherches sur une des sources principales qu'il a mises à contribution, c'est-à-dire, sur l'ouvrage du géographe anonyme de Ravenne. Celui-ci a été confondu par plusieurs savants avec l'auteur de la compilation dont je vous ai entretenu si longuement. L'ouvrage de ce

dernier a été entre les mains de plusieurs érudits du XVI[e] siècle [1]. Ceux-ci ont fait usage de quelques passages relatifs à la géographie de l'Italie que notre auteur lui-même avait empruntés à l'Anonyme de Ravenne. Lorsque l'extrait de l'écrit de l'Anonyme dont on ne connaît qu'un seul manuscrit existant à la Bibliothèque nationale de Paris, eut été publié par Dom Porcheron, la connexité évidente que présentaient plusieurs textes de celui-ci avec différents passages empruntés par Gui à la même source attira l'attention des savants. On put facilement constater l'identité du fond, malgré quelque diversité dans la rédaction. L'étendue plus grande des fragments conservés dans l'ouvrage de Gui, fit supposer que le savant Bénédictin n'avait publié qu'un texte abrégé. Comme le caractère et l'ensemble de la compilation qui a fait l'objet de mes lettres précédentes étaient inconnus, Beretti conjectura que Gui était le véritable auteur des fragments reproduits par les érudits de son pays et que, par conséquent, l'ouvrage publié par Dom Porcheron devait être rapporté au même écrivain. En se fondant sur les notables différences que l'on remarque entre le texte de Porcheron et les fragments attribués à Gui, M. d'Astruc se prononça contre l'identité des deux auteurs. Mais cette opi-

[1] V. Beretti, *Dissert. chorograph. Ital. medii ævi col. IX* (Muratori, *Scriptt. Rer. Ital.* t. X).

nion n'a pas prévalu, et les savants postérieurs ont repris l'opinion de Beretti qui proclamait un Gui de Ravenne premier auteur de l'ouvrage géographique qui se trouve défiguré dans le codice dont D. Porcheron a fait usage. Mon analyse du manuscrit de Bruxelles a, j'aime à le croire, montré à l'évidence que Gui n'a fait que disséquer, selon ses vues, l'ouvrage antérieur de l'Anonyme et en rajuster les lambeaux comme bon lui semblait. La dénomination de Gui de Ravenne doit donc disparaître de l'histoire littéraire. A la vérité, Gui a transcrit servilement le passage dans lequel l'Anonyme se dit originaire de Ravenne, et laissé croire de cette manière qu'il appartenait lui-même à cette ville. Mais ce fait s'explique naturellement quand on considère la négligence avec laquelle il arrange sa compilation. Soit incurie, soit inhabileté à manier la plume, il ne se permet jamais le moindre changement de rédaction aux passages qu'il collige; seulement, comme nous avons eu occasion de le voir, il entremêle des morceaux de différents écrivains, sans les unir par une transition ménagée avec art. On n'est pas plus fondé à donner à notre Gui le surnom de Ravenne qu'on ne l'est à lui accorder celui de Séville, parce qu'il donne des extraits tirés d'un auteur qui portait ce dernier surnom. D'ailleurs, tous les savants qui se sont occupés de l'Anonyme, à l'exception de M. Letronne, ont négligé de faire attention à ce fait évident et

facile à constater, que l'ouvrage de cet auteur, n'est qu'une traduction assez barbare de quelque travail originairement écrit en grec bien que quelques uns y aient remarqué des grécismes. Dans une lettre précédente j'ai déjà dit, en passant, que Gui a emprunté les fragments dont il fait usage à une traduction complète de ce même travail, tandis que le texte publié par Dom Porcheron ne présente qu'un abrégé malheureusement tronqué et défiguré [1]. Comme je le démontrerai tout à l'heure, en discutant un chapitre remarquable que je reproduirai au bas de cette lettre, il est impossible de tirer de l'abrégé reproduit par D. Porcheron des conclusions satisfaisantes sur le contenu de l'original. En revanche, les fragments que Gui a insérés dans sa compilation contiennent des éléments suffisants pour fixer notre jugement sur l'ouvrage de l'Anonyme et pour nous permettre de préciser l'époque de sa rédaction.

Sur ce dernier point nous sommes édifiés par

[1] Le texte de Gui n'est cependant pas tout à fait exempt d'altérations, j'ai déjà signalé un passage qui me paraît interpolé. Une autre interpolation a été remarquée par M. Gatterer (*Comment IV de sarmatica letticor. populor. origine*, dans le XIII vol. des *Commentationes societ. reg. scientias. Gotting, p.* 124), qui n'avait sous les yeux que le texte de D. Porcheron. Mais ce passage se trouve également dans notre manuscrit au fol. 52, V.

une double indication. Avant de la citer, je ferai observer que l'Anonyme était sujet de l'empire Byzantin et qu'il reconnaissait l'empereur d'Orient comme le maître souverain de toute l'étendue de l'empire romain. A ce sujet il s'exprime (fol. 33, v.) dans les termes suivants :

Bizantion. que nunc Constantinopolis est. urbs regia. et insignis. nova roma. vestiens diadema totius cum purpura orbis.

A la vérité, fol. 9, v. il donne aussi à la ville de Rome la qualification de « *capud totius mundi* » mais on ne doit pas oublier que Constantinople s'arrogeait les droits qu'elle réclamait en sa qualité de Rome nouvelle et qu'elle n'a jamais contesté la prérogative honoraire de la Rome ancienne. Mais je crois entrevoir dans une réticence de l'Anonyme des sentiments peu sympathiques pour la Rome chrétienne, ou plutôt pour son évêque, et ce défaut de déférence s'explique par les circonstances politiques de l'époque à laquelle cet écrivain appartenait. Tandis que pour aucune des villes célèbres qu'il mentionne l'Anonyme n'omet de nous informer des reliques des Saints dont elles se glorifiaient d'être les dépositaires, il garde sur les tombeaux des apôtres Pierre et Paul un silence qui me paraît tout-à-fait prémédité.

Les passages sur lesquels j'appuie mon opinion au sujet de l'époque où vivait l'Anonyme, sont les suivants. Au fol, 3, v., il nous dit que le duc lom-

bard Romoald, s'empara des villes de Brindes et de Tarente, et les saccagea ainsi que d'autres endroits de la même province pour les punir d'être restés inviolablement attachés à l'empire d'Orient, et spécialement d'avoir accueilli les troupes envoyées de Constantinople avec la mission d'anéantir la domination lombarde en Italie [1]. Jusqu'à présent nous ne connaissions ce fait que par l'histoire lombarde de Paul Diacre (VI, 1.) Mais la narration de cet écrivain nous laisse dans l'incertitude sur l'époque précise où cet événement eut lieu. Comme Brindes et Tarente n'opposèrent, à ce qu'il paraît, aucune résistance aux armes de Romoald, il est tout-à-fait probable que leur désastre n'arriva qu'après l'an 665. Car ce n'est que dans le cours

[1] *Et post has antiquior cunctarumque nobilior. Brundisium. in qua ecclesia sancti pontificis et confessoris christi leucii egregio opere constructa ubi et requievit cernitur. Hanc urbem Romolad. beneventanorum princeps cum tarento simul cepit et diruit. Simul quaque et ceteras civitates salentine regionis eo quod exercitus romanorum ab urbe constantinopolitana missos susciperent. et devote orientali aule aut* (sic) *antiquitus dum longobardorum gens divina permissione italiam infestaret parerent.*

Au bas de la même page l'Anonyme parle de Tarente (que les Lombards ne firent qu'occuper transitoirement) comme d'une ville impériale. En effet, elle resta soumise aux empereurs de Constantinople jusqu'en 1063, époque où elle tomba au pouvoir des Normands.

de cette année que Constant a pu être forcé de retirer ses troupes des points les plus importants qui lui restaient dans l'Italie méridionale et de laisser sans défense les ports de mer qui devaient assurer la communication entre ce pays et l'Orient. L'empereur, qui après la malheureuse issue de son expédition, était allé s'établir en Sicile, pour y attendre une occasion favorable d'essayer une nouvelle tentative contre l'Italie, n'a pu être déterminé a prendre cette fatale mesure que par le soulèvement qui survint, dans le cours de l'année mentionnée, en Afrique et auquel il fut forcé d'opposer sans retard les troupes dont il pouvait disposer. Si nous appuyons sur la qualification de *princeps* que l'Anonyme donne à Romoald, nous pourrions reculer la devastation de Brindes et de Tarente jusqu'après l'année 667 ; car ce fut en cette même année que Grimoald céda le duché de Bénevent à Romoald qui jusqu'alors l'avait administré au nom de son père. Dans le courant de la même année Alziço, chef d'une horde de Bulgares, était venu en Italie offrir ses services au duc lombard et lui demander des terres pour s'y établir, Romoald assigna à ce barbare quelques villes du Samnium où il pouvait disposer de ses hôtes pour garder les frontières de son territoire. Et c'est peut-être avec leur aide qu'il entreprit son expédition contre les villes de la Calabre. L'Anonyme florissait donc fort probablement après l'année 667, mais seulement peu de

temps après cette époque; car dans un passage où il mentionne la ville de Ravenne [1], il est dit que, au moment où il écrivait, cette ville était rehaussée par la dignité de son église et de son prélat. Ce texte ne saurait, me semble-t-il, faire allusion qu'à l'augmention de dignité qu'un diplôme de Constant II conféra à l'archevêque Maurus, qui déclara celui-ci et ses successeurs affranchis pour toujours de la dépendance d'un pouvoir ecclésiastique quelconque et même de l'autorité *du patriarche* de l'ancienne Rome. En 670 le successeur de Constant II mit fin au différend qui existait entre l'archevêque de Ravenne et le pape, et restitua à ce dernier l'intégrité de sa suprématie. Ces deux événements —la prise de Brindes et de Tarente et le retour du siége de Ravenne sous l'autorité de celui de Rome —m'amènent à conclure que l'ouvrage géographique de l'Anonyme de Ravenne a dû être rédigé dans le court intervalle qui s'écoula entre les années 667 et 670. Si nous admettons que l'Anonyme a été sujet de Constant II, et dévoué à la cause que défendait ce prince, nous comprenons sans difficulté

[1] Fol. 3, R. *Ravenna. in qua idem cosmographie expositor huius licet indoctus imus christi servus exortus sum que scilicet non solum nobilitate sed et autentu regio inter ceteras olim celsior nunc deo volente dignitate ecclesiastica atque pontificali martirum in ea corruscantium meritis famosior excelsior excellit.*

les sentiments, dont cet écrivain devait être animé à l'égard de Rome et du pape, sentiments qui paraissent résulter de l'omission que je viens de signaler. En lutte avec les barbares, avec l'esprit hostile des populations italiennes, avec les difficultés sans nombre que faisaient surgir les dissensions religieuses et surtout l'épuisement des finances, les exarques s'efforçaient de maintenir au moyen des mesures les plus violentes, l'autorité de leurs maîtres en Italie et y réussissaient toujours moins. Le pape, de son côté, luttant pour la liberté des consciences, pour la défense de l'orthodoxie, pour la dignité suprême et indépendante de son siége, était devenu, par son opposition permanente aux prétentions de la cour de Constantinople, le champion de l'affranchissement et de la nationalité des Italiens, et attirait à lui les sympathies des populations, surtout de celle de Rome, où les aspirations vers la grandeur du passé n'étaient guère étouffés par les malheurs et les désastres de l'époque. Constant II, poussé dans des voies désespérées par les difficultés graves que son gouvernement rencontrait de tout côté et à chaque moment,—difficultés que ses propres crimes aggravaient encore —tenta un effort suprême pour rétablir sa domination en Italie. Il songeait même à transférer le siége de l'empire à Rome, mais en prétendant y inaugurer le despotisme universel et absolu, qui, depuis Justinien surtout, était devenu l'idéal du

gouvernement en Orient. Le pouvoir que la marche des événements et les grandes luttes religieuses avaient assuré au siége de Rome lui était aussi odieux au point de vue de son système politique qu'à celui des opinions religieuses qu'il espérait faire triompher dans toute l'étendue de l'empire. L'influence du siége de Rome était tout-à-fait paralysée si le pape était obligé de se conformer en matière de dogme aux édits impériaux, si son autorité ne pouvait se prévaloir d'aucune prérogative que de celle qu'il partageait avec les autres patriarches, et si un rival puissant et jaloux contrebalançait son ascendant sur les populations de l'Italie. Tous les efforts de Constant étaient dirigés vers ce but. C'est donc tout-à-fait conformément aux tendances du gouvernement byzantin et aux événements contemporains, que l'Anonyme proclame, avec une satisfaction visible, l'importance du siége métropolitain de sa ville, nouvellement rehaussée par l'empereur Constant, et qu'il use d'une certaine réserve à l'égard de la dignité religieuse de Rome, tout en rendant hommage au droit imperscriptible de la suprématie politique de cette cité.

Au reste, des détails curieux et intéressants que l'auteur mentionne au sujet de plusieurs villes, se rapportent au VIIe siècle et constatent que le temps où il écrivait ne saurait être reculé au-delà de cette époque. Je signalerai les faits suivants qui se trouvent relatés dans le périple de la Méditerranée tel

que le donne notre manuscrit. Carthage y figure encore comme une ville forte, opulente et soumise à l'empereur d'Orient. Mais en 698, comme M. Schayes l'a fait remarquer, cette cité tomba pour la deuxième fois au pouvoir des Arabes et fut détruite de fond en comble pour ne plus se relever. En parlant de Chalcédoine, l'auteur nous apprend que les reliques de sainte Euphémie, primitivement déposées en cette ville, avaient été transférées à Constantinople, à cause de l'invasion des barbares.

Un autre auteur, qui écrivait vers la fin du VIII[e] siècle, nous apprend que les reliques de cette sainte se trouvaient encore renfermés sous l'autel de la célèbre église consacrée sous son nom à Chalcédoine, quand l'armée persane réussit à s'emparer de la ville [1]. Il entend parler sans doute de l'armée persane commandée par le général de Cosroès Schaharbarz, qui se rendit maître de la ville, pour la première fois, en 616. La translation des reliques à Constantinople a dû avoir lieu par suite de la terreur générale que répandit la seconde aggression des Persans dirigée contre la capitale de l'empire en 626. Chalcédoine tomba alors de nouveau au pouvoir des Persans, qui sévirent avec plus de cruauté contre cette ville et en incendièrent les

[1] V. *Histor. Invent. Reliquiar. S. Euphemiæ auctore Constantino Tii episcopo. Cap. I, num.* 3, chez Bolland. *Acta SS. XVI sept.*, p. 275.

églises. [1] A Athènes, l'auteur mentionne les Propylées et le Parthénon, converti en une église consacrée à la Vierge. Pour ce qui concerné la magnificence de ce bâtiment, il en appelle au témoignage oculaire de ses contemporains, [2] et sans doute on peut inférer de cette donnée que les dévastations des Slaves n'avaient pas encore atteint l'Attique. Aussi savons-nous qu'au règne de Constant II, quand le flotte sarrasine, créée depuis 651 par le khalife Moawiah infestait la Méditerranée, les communications par le littoral de la Grèce étaient encore entièrement sûres. En effet, lorsque en 662 cet empereur se rendit de Constantinople en Italie, il suivit cette route et séjourna à Athènes. [3]

Plusieurs savants, et en dernier lieu M. Eckermann, (dans un article savant et judicieux sur la Table de Peutinger, inséré dans l'Encyclopédie publiée à Halle par MM. Ersch et Gruber, III, 20, p. 30, suiv.), qui ont fait des recherches sur l'époque où vivait l'Anonyme de Ravenne, mais qui ne pouvaient se servir que du texte publié par D. Porcheron, se sont appuyés sur quelques pas-

[1] *Chronic. Paschal. Ed. Bonn*, t. I, p. 716.

[2] Fol. 33, V. *Athene. philosophorum. et oratorum quondam genitrix. in qua divinum lumen atque inextinguibile. non in templo quod propilie olim a iasone rege dei genitrici semperque virginis marie conditum. miro sumptu miroque lapide est. ut cernitur.*

[3] Anastas. Bibliothecar. *Vita Vitaliani P.*

sages, concluants en apparence, pour prouver que l'auteur ne pouvait pas être antérieur au IXe siècle. Mais les plus frappants d'entre ces passages, que nous pouvons comparer avec le texte plus fidèle et plus complet du manuscrit de Bruxelles, perdent toute leur valeur, et il résulte, en outre, de cette comparaison que le texte de D. Porcheron offre une traduction de l'original grec faite postérieurement au IXe siècle. Par exemple, ce texte donne à la Via Æmilia le nom de Imperialis Estratus, que cette voie reçut seulement en l'honneur de Charlemagne. Au contraire, le texte de Gui conserve à la même voie le nom qu'elle portait dans l'antiquité [1].

La cosmographie de l'Anonyme,— c'est le nom que lui-même donne à son ouvrage,— dont la majeure partie est perdue, comme nous le voyons par la comparaison des extraits faits par Gui avec le texte de D. Porcheron (comparaison qui nous fait apprécier toute l'énormité de cette perte), était elle-même une compilation tirée d'un certain nombre d'auteurs appartenant à des époques antérieures. Les ouvrages de plusieurs d'entre ceux-ci ne nous

[1] J'admets, ce qui est évident, que le texte des passages reproduits par Gui est plus sincère et plus conforme à l'original que celui de D. Porcheron. Mais je ne prétends pas que la version que Gui avait sous les yeux, ait été faite antérieurement à la traduction dont le texte de D. Porcheron est un abrégé. J'ai déjà signalé une interpolation qui a dû être faite à l'époque même où vivait notre compilateur.

sont connus que par les fragments que l'Anonyme en a conservés. Se fiant à ce que ces sources lui apprenaient, ce dernier donne, par égard à plusieurs pays, des descriptions qui ne conviennent nullement à l'époque où il vivait lui-même. M. Eckermann a fait remarquer que l'Espagne et l'Aquitaine y sont présentées telles qu'elles étaient sous la domination romaine, que l'auteur se sert néanmoins de plusieurs noms de lieux introduits par les Visigoths, et qu'il prend la Loire pour la limite qui sépare l'Aquitaine de la Gaule, ce qu'elle était réellement dans le v[e] siècle, mais ce qu'elle cessa d'être dans le sixième. A ce sujet, je crois qu'il convient de ne pas perdre de vue la circonstance suivante. Avant de donner la description de ces pays, l'Anonyme avertit ses lecteurs qu'il a devant lui plusieurs auteurs qui en parlent, mais dont les relations ne s'accordent pas entre elles.

Ces auteurs, qui ne nous sont connus que par son seul témoignage, sont trois écrivains romains savoir Castorius, Lollianus et Arbitio, et trois écrivains goths, Athanarid, Hildebald et Marcomir. Il nous dit en termes exprès qu'il a suivi ces trois derniers. Or, ceux-ci, qui, si nous comparons les différents passages où Gui s'est laissé guider par eux, doivent avoir composé un ouvrage géographique sur les différents pays de l'Europe, et qui ne se sont occupés ni de l'Afrique ni de l'Orient, ont dû composer leur travail à l'époque du roi Euric,

où le royaume des Visigoths s'étendait depuis la Loire jusqu'à l'Océan, ou, au moins, dans l'intervalle qui s'écoula entre le règne de ce roi et le temps où Clovis arracha aux Visigoths les conquêtes faites dans les Gaules; ou, si l'on veut avoir plus de marge encore, avant le moment où la domination franque dans la Gaule méridionale devint un fait accompli sur lequel on ne pouvait espérer de revenir. Je ne suis cependant pas d'avis que les écrivains en question aient appartenu à la nation des Visigoths et qu'ils aient rédigé leur travail en Espagne. J'incline plutôt à les ranger dans le catégorie des Barbares auxiliaires (*Foederati*) que Sidoine Apollinaire [1], cite comme stationnés à Ravenne et s'adonnant aux lettres. Cependant je les crois un peu postérieurs au temps du célèbre évêque de Clermont, c'est-à-dire contemporains de Théodoric l'Ostrogoth, et je pense qu'ils ont exécuté leur travail par ordre de ce prince. Avant la bataille de Vouglé en 507, Théodoric pouvait espérer de conserver l'intégrité du royaume Visigoth à son gendre Amalric et à son petit-fils. Je suis heureux de me rencontrer dans cette opinion avec M. Zeuss, qui regarde également ces écrivains comme des contemporains du grand roi des Ostrogoths. Ce savant a remarqué que, d'après ces écrivains Goths, l'Anonyme de Ravenne nous

[1] L. I, Ep. 8.

dit que le pays situé au sud du lac de Constance, était habité par les Alamanni. Or, ce peuple n'avait pas encore pénétré dans ce pays au temps de l'empereur Majorien en 458, comme il résulte d'un texte de Sidoine Apollinaire (Carm. V, 373 suiv.). Mais on voit par un passage d'Agathias (I, 6.) qu'ils devaient avoir envahi cette contrée au temps de Théodoric [1]. On ne peut pas objecter le silence observé à l'égard de ces écrivains par Cassiodore, qui ne recommande aux moines du couvent qu'il avait fondé à Squillace, pour leur instruction en fait de géographie, que les ouvrages de Julius Orator, de Denys et de Ptolemée [2]. Car les travaux d'Athanarid, de Hildebald et de Marcomir étaient probablement déposés dans les archives du gouvernement à Ravenne et ils n'étaient point destinés au public. Théodoric, suivant l'exemple des empereurs romains, a pu faire recueillir ces renseignemens pour diriger les projets qu'il nourrissait à l'égard des différents pays de l'Europe, et pour se laisser guider par eux en cas de guerre. A l'époque où vivait l'Anonyme, rien ne s'opposait plus à leur publication. Voyant donc ce dernier puiser à ces sources, on s'explique parfaitement pourquoi la distribution géographique qu'il donne à l'égard de l'Espagne, ne s'accorde guère avec celle qui exis-

[1] V. *Die Deutschen und ihre Nachbarstämme*, p. 319 et suiv.
[2] *De Institut. Divin. Litterar.*, cap. 25.

tait à l'époque où il vivait. Il était, sans doute, dans l'impossibilité de se procurer des renseignements plus récents; car vers l'an 623, les Romains avaient été chassés par le roi Swintila du dernier lambeau de territoire qui leur restât dans la province des Algarves, et, par suite de cet événement, les relations entre l'empire romain et l'Espagne, devaient être complétement interrompues.

Partout où l'Anonyme se réfère à des auteurs qui sont parvenus jusqu'à nous (et il n'en cite pas de plus récent que saint Isidore de Séville), nous sommes à même de constater la parfaite exactitude de ses citations. Quant aux autres, que le temps n'a pas laissé survivre, on s'est dispersée de toute recherche à leur égard, en les déclarant fictifs et fabuleux, et cette supposition gratuite on la base non sur la fausseté ou sur l'invraisemblance des renseignements fournis par ces auteurs, mais sur le fait que leur existence réelle ne nous est attestée par aucun autre témoignage littéraire que celui de l'Anonyme, MM. Mannert[1] et Eckermann ont suffisamment défendu ce dernier contre l'accusation d'avoir voulu en imposer à ses lecteurs en s'étayant d'autorités fictives, et je crois qu'il est entièrement superflu de revenir sur ce sujet[2].

[1] Dans son édition de la table de Peutinger (Leipsig 1824), p. 41.

[2] Le savant MARINI (Papiri diplomatici, p. 355, a. Not. 5), a émis une conjecture selon laquelle les deux écrivains persans,

L'auteur, que l'Anonyme s'attache à suivre de préférence dans les quatre premiers livres de son ouvrage, est *Castorius,* qu'il donne pour Romain et

Arsatius et Aphroditianus, mentionnés par l'Anonyme, auraient fait partie du corps de Perse-Arméniens qui stationnait à Ravenne et dont il est question dans un papyrus de 591. Ces Perse-Arméniens étaient des troupes auxiliaires qui avaient émigré de la Perse orientale pour se mettre au service de l'empire romain. Je suis très-porté à adopter l'hypothèse de Marini, laquelle s'accorde avec celle que je viens de proposer au sujet des écrivains Goths, dont l'Anonyme a exploité les travaux. En faveur de cette hypothèse on peut citer le nom d'un d'entr'eux, Arsatius, qui est évidemment arménien. Mais elle se confirme davantage si l'on a égard aux pays sur lesquels leurs écrits avaient fourni des renseignements à l'Anonyme. Ces pays sont les quatre provinces dans lesquelles l'Arménie avait été divisée par Justinien et les pays avoisinants cette contrée du côté du Nord et s'étendant entre le Pont-Euxin, le Caucase et la mer Caspienne. D'après l'Anonyme, (II, 12), dont nous ne pouvons apprécier pour ce passage que le texte de D. Porcheron, ils doivent avoir rédigé une description de l'Orient. Mais peut-être cette expression-est-elle inexacte, vu que l'Anonyme ne se réfère à leur autorité que pour les renseignements relatifs aux pays que je viens de mentionner. Ce qui prouve qu'ils ne pouvaient appartenir à une époque antérieure à Justinien, c'est que leur travail se basait déjà sur la division de l'Arménie en quatre provinces. Dans les guerres d'Italie et d'Afrique sous Justinien nous voyons, d'ailleurs, figurer plusieurs corps militaires et plusieurs officiers d'origine arménienne.

pour auteur d'une cosmographie. Selon son aveu, les renseignements qu'il a puisés chez cet écrivain ne s'occordaient, pas toujours avec les autres sources qu'il suivait, ce qui semble indiquer que ces dernières appartenaient à des époques différentes. M. Eckermann, dans le travail distingué que je viens de citer, a examiné avec soin toutes les conclusions qu'on peut déduire des fragments de Castorius, reproduits par l'Anonyme, et surtout de la comparaison de ceux-ci avec les données de la table de Peutinger, pour caractériser l'ensemble de l'ouvrage de cet écrivain. Il est résulté de ces recherches que Castorius a dû publier un atlas plus complet que celui que nous offre la table de Peutinger, et qu'il l'avait fait précéder d'une introduction ou accompagné d'un commentaire. Je produirai tout à l'heure une preuve irrécusable d'où il ressort que Castorius a dû rédiger son ouvrage après que l'Italie eut été reconquise à l'empire d'Orient par les armes de Narsès. Il nous reste donc a chercher, dans l'espace de temps qui s'est écoulé entre cet événement et l'époque où l'Anonyme a rédigé sa compilation, un écrivain du nom de Castorius qui pourrait être l'auteur de l'ouvrage cosmographique exploité par le premier, et cet écrivain je crois pouvoir l'indiquer avec un certain degré de probabilité. C'était le même Castorius qui figure à plusieurs reprises

dans les lettres de S. Grégoire le Grand [1], où il est qualifié tantôt du titre de *Cartularius*, tantôt de celui de *Responsalis* ou *Apostolicæ sedis Notarius*. Le pape Grégoire se servit de cet agent, qui doit avoir résidé comme son apocrisiaire à Ravenne, pour applanir les difficultés soulevées par les prétentions de l'archevêque de cette ville et pour négocier la paix entre l'exarque et les Lombards. Si ce Castorius a été l'auteur de la cosmographie exploitée par l'Anonyme, il a très-bien pu exécuter cet ouvrage pour seconder les vastes desseins de son maître. Car celui-ci tâchait non-seulement de propager le christianisme dans les pays lointains et de ramener les hétérodoxes dans le sein de l'église romaine, mais il tendait particulièrement, et pour autant que les circonstances le permettaient, à rallier toute la chrétienté à son siége comme à un centre unique, et cela avec d'autant plus de sollicitude que les prétentions rivales du patriarche de Con-

[1] L. V, ép. 23, 30, 31, 38, 45 et 51. L. VI, ép. 34 et 61. L. VII, ép. 57. L. IX, ép. 67 et 80. Une lettre d'Ennodius (I, 11) mentionne un Castorius que je regarde comme un rhéteur ou un jurisconsulte de Ravenne, de même que Florus, à qui cette lettre est adressée ainsi que plusieurs autres. Ce Castorius pourrait bien être le même que le personnage de ce nom dont il est question dans une lettre écrite, au nom de Théodoric par Cassiodore (Var. III, 20). Mais la raison chronologique sur laquelle je m'appuie, ne me permet pas de le prendre pour l'écrivain cosmographique dont l'Anonyme nous conserve des fragments.

stantinople, (qui, soutenu par l'autorité temporelle avait pris le titre de patriarche universel), mettaient tout en œuvre pour arriver à la direction suprême et exclusive des affaires spirituelles de la chrétienté.

On peut se convaincre, par l'article déjà cité de M. Eckermann, que le travail de Castorius était basé sur les tables géographiques officielles, primitivement dressées par Auguste et reproduites avec des modifications postérieures par la celèbre table de Peutinger. La conjecture que l'on pourrait peut-être proposer que Castorius entreprit, par ordre du pape Grégoire Ier, une révision de ce document et qu'il traça une table plus complète en profitant de l'accroissement des connaissances géographiques acquises jusqu'à son époque, ne me paraît pas très-plausible. Il me paraît plus probable que Castorius n'exécuta qu'un ouvrage littéraire destiné particulièrement à faciliter l'action administrative de l'église, c'est-à-dire à guider le pape quant à l'établissement des évêchés et à la circonscription des diocèses, et qu'il basa ce travail sur une carte plus complète que celle de Peutinger, trouvée par lui dans les archives gouvernementales de Ravenne [1]. M. Eckermann a fait

[1] Un grand tableau géographique de l'empire romain, basé sur les travaux géodesiques exécutés sous la direction d'Agrippa, fut placé, par ordre de l'empereur Auguste, dans le portique bâti à Rome dans le champ de Mars aux frais de Pola sœur du premier. Une carte semblable fut faite, vers le milieu

remarquer que le Ve livre de l'Anonyme, qui traite spécialement des côtes maritimes, à dû être exécuté d'après une carte qui offrait plus de détails que celle de Peutinger, mais que dans ce livre l'autorité de Castorius n'est invoquée nulle part. Cette circonstance a amené ce savant à soupçonner que, dans le premier chapitre de ce livre de l'Ano-

du VIIIe siècle, dans une salle placée au-dessus d'un portique que le pape Zacharie avait élevé devant le palais patriarchal (*Patriarchium*) du Latéran. On a tout lieu de supposer que l'*Orbis* pictus de ce pontife avait été conçu au point de vue de la domination hiérarchique chrétienne, de même que la table d'Agrippa et d'Auguste l'avait été au point de vue de la domination civile et militaire du peuple romain. L'ouvrage de Castorius a facilement pu inspirer l'idée et fournir les données nécessaires à l'accomplissement de cette œuvre, au sujet de laquelle nous ne possédons d'autre indication que celle que nous donne Anastase le Bibliothécaire dans la vie du pape Zacharie. Cet écrivain la désigne comme une peinture; mais il me paraît indubitable qu'elle était faite en Mosaïque. M. Ritsch, dans un travail savant sur les mesures de l'empire romain, prises sous Auguste et la cosmographie d'Aethicus (Rheinisches Museum für Philologie. Neue Folge 1842, p. 546 note 32), pense que l'avis le plus probable est que la carte du portique de Pola avait été exécutée de la même manière. Le pape dont je viens de parler se conforma sans doute, pour l'exécution de la carte et pour l'emplacement qu'il y assigna à des modèles antérieurs. Je suis tenté de croire que la fameuse carte, faite sous Auguste, était également placée dans l'étage supérieur du portique dont elle faisait l'ornement.

nyme la mention de Castorius a pu être omise par la négligence d'un copiste. Mais le texte complet des seize premiers chapitres de ce livre nous a été heureusement conservé par le diacre Gui de Pise, et il n'y est pas fait la moindre mention de Castorius. Nous pouvons donc nous rallier avec toute certitude à une seconde opinion que M. Eckermann présente lui même comme la plus vraisemblable, c'est-à-dire que l'ouvrage de Castorius ne s'occupait pas des côtes maritimes, et que l'Anonyme a mis à profit, pour cette partie de son travail, la carte qui avait également servi à Castorius. Le dessein de seconder exclusivement les entreprises apostoliques de Grégoire, dessein que je viens d'atribuer à ce dernier écrivain, explique parfaitement pourquoi il pouvait se dispenser de traiter des côtes de la mer. Il suffisait à son but de faire connaître les divisions territoriales des différents pays et d'en énumérer les villes principales pour que l'organisation ecclésiastique pût s'y conformer. Plus je relis les extraits de Castorius reproduits par l'Anonyme, plus je reste convaincu de la légitimité de cette supposition. Aussi je crois pouvoir sans hésiter m'arrêter à l'opinion que le document principal que Castorius et plus tard l'Anonyme de Ravenne ont eu sous les yeux, était une carte dressée par ordre de Justinien ou de Justin, après que les victoires romaines eurent réussi à reconquerir en Europe, en Asie et en Afrique, différentes provinces

que les armes des Barbares avaient détachées de l'empire. Ces princes étaient vivement animés du désir de rétablir la monarchie de Rome dans toute l'étendue qu'elle avait acquise jadis, et Justinien déclare positivement l'intention de poursuivre sans relâche ce but auquel ses succès l'enhardissaient [1].

La preuve que j'ai promis de fournir que Castorius a composé son ouvrage après la moitié du VI[e] siècle, nous est donnée par le chapitre 29 du IV[e] livre de l'Anonyme qui est emprunté à cet auteur et qui traite de la division de l'Italie en dix-huit provinces. Ce morceau est tellement défiguré dans le texte de D. Porcheron, qu'on ne doit nullement s'étonner que le savant Beretti n'en ait pu tirer aucune lumière. Je publierai ce document d'après le manuscrit de Bruxelles, avec toutes les fautes qu'offre ce dernier, de même que je l'ai fait de tous les autres extraits que j'ai tirés de Gui. J'ajouterai, pour faciliter la comparaison, le passage correspondant du texte publié par D. Porcheron. Une discussion approfondie du texte de l'Anonyme de Ravenne, demande de longues études préparatoires. Malgré le vif intérêt que je porte à cet auteur, je n'ai pu me livrer à ce travail, comme je l'aurai voulu, mais cependant je l'entreprendrai peut-être quelque jour.

D'après l'organisation de l'Italie, telle que Castorius nous la présente, ce pays compte dix-huit

[1] L. I, Cod. Just. I, 27.

provinces, c'est-à-dire une de plus que le nombre que lui attribue le *Libellus Provinciarum*, composé à l'époque de l'empereur Théodose I. Mais ces dix-huit provinces ne comprennent que la terre ferme de la Péninsule italique, depuis les Alpes jusqu'à la mer. Cette organisation est parfaitement en rapport avec les limites dans lesquelles l'Italie avait été restreinte après l'an 534, lorsque l'autorité des empereurs d'Orient y eut été restaurée, par les victoires remportées par Narsès sur le dernier roi des Ostrogoths. A cette époque les deux Rhéties, les Alpes Cottiennes, les Alpes Grecques, la Sardaigne, la Corse et la Sicile ne comptaient plus au nombre des provinces de l'Italie. Une Constitution de Justinien, de l'an 534, (qui avait sans doute en vue le réglement qu'Auguste avait fixé pour l'Égypte, placée à l'égard de l'empire dans des conditions analogues à celle où se trouvait la Sicile) avait institué dans cette province un gouvernement tout à fait particulier à la tête duquel était placé un gouverneur qui, décoré du titre de Patrice et entièrement indépendant des exarques, relevait directement de la cour de Constantinople [1]. La Sardaigne était devenue une dé-

[1] Un motif des plus puissants engageait le gouvernement de Constantinople à maintenir par les moyens les plus énergiques sa souveraineté sur la Sicile. La possession de cette ile était, comme les ambassadeurs des Ostrogoths le firent remarquer

pendance du gouvernement de l'Afrique, et une lettre du pape Grégoire I (L. VII ep. 4) nous montre qu'il en était de même de la Corse. Après la mort de Théodoric, roi des Ostrogoths, qui avait conquis les deux Rhéties et les avait tenues sous sa domination, ces provinces avaient été envahies par les Bavarois sortis de la Norique. Justinien ne put songer à arracher à ces barbares leur conquête. Il dût laisser aussi au pouvoir des Visigoths les Alpes Cottiennes et Grecques dont ils s'étaient emparés [1]. Ainsi l'Italie se trouvait du côté du Nord resserrée dans les limites que lui assigne Castorius, dans le passage dont je m'occupe, et elle ne comptait plus au nombre de ses provinces la Sicile, ni la Corse ni la Sardaigne. L'orgueil des empereurs byzantins chercha une consolation à ces pertes en répartissant le territoire des dix provinces de l'Italie qui leur restaient, de manière à en former non-seulement dix-sept, mais même dix-huit. La dix-huitième fut composée de Rome et de sa banlieue. C'était une distinction honorifique accordée à la ville éternelle, qui, depuis longtemps déjà, avait cessé d'être la capitale du monde et même de l'Italie, d'abord, par la fixation du siége impérial à Ravenne jusqu'à l'extinction de l'empire d'Occi-

à Bélisaire, indispensable à l'empire d'Orient, pour assurer sa domination sur les provinces africaines (Procop. *Bell. Goth. II*. 6).

[1] Procop. *De bello Goth. I*, 12.

dent, et en dernier lieu par l'établissement de l'exarchat dans la même ville[1]. La nature des choses et les nécessités du gouvernement exigèrent qu'après le rétablissement de l'autorité impériale et la destruction de la puissance des Ostrogoths, il fût procédé en Italie à une organisation politique nouvelle et conforme aux exigences du temps. De nombreux indices nous prouvent que cette tâche fut réalisée. La séparation du pouvoir militaire et du pouvoir civil, qui existait antérieurement, fut maintenue; mais il paraît que la suprématie passa décidément à l'autorité militaire. Dans ce pays, où les malheurs des temps n'avaient pas éteint le désir de voir revenir l'ancien état de choses; où un parti national, composé surtout de l'ancienné aristocratie, ne cessait de se nourrir du rêve de la splendeur et de la liberté antiques et tendait la main tantôt aux souverains de l'Orient, tantôt aux nations barbares, pour autant qu'on en espérait des services pour la réalisation des projets qu'on était impuissant à exécuter par ses propres forces; où

[1] Il faut peut-être davantage encore prendre en considération que Rome, — qui, sous le régime des rois Ostrogoths, jouissait encore du privilége de n'avoir point de garnison dans ses murs, mais en reçut une dès le moment où elle fut reconquise par les armées de Justinien, — devait désormais, pour des nécessités politiques, rester soumise au même régime que les autres villes de l'Italie et devenir, pour ce motif, le chef-lieu d'un district militaire.

le pape et les évêques, entre les mains desquels les événements avaient déposé une grande autorité civile, étaient devenus un objet de rivalité et de jalousie pour les souverains lointains qui visaient à fonder une monarchie universelle dans laquelle la hiérarchie chrétienne eût occupé une place analogue à celle que le sacerdoce juif avait occupé jadis à côté des rois; dans un pareil pays, qui d'une part, était menacé par les invasions des barbares du dehors, et qui, d'autre part, renfermait dans son propre sein un grand nombre d'autres barbares domptés par la victoire, mais restés hostiles au vainqueur, une organisation militaire du gouvernement était indispensable, et cette autorité, qui devait surveiller les factions, pouvoir se porter avec rapidité et énergie sur tous le points où les circonstances l'exigeaient et disposer arbitrairement de toutes les ressources de la contrée, ne pouvait naturellement exister et agir sans avoir une prépondérance marquée sur l'autorité civile. Une répartition du territoire en districts militaires n'était pas moins impérieusement réclamée par les circonstances, que la fortification des villes les plus importantes à laquelle l'exarque Narsès et Longinus, qui lui succéda en 567 firent procéder afin d'arrêter le flot des barbares peu exercés à l'art des siéges réguliers. Parmi les exarques qui ont pu établir la nouvelle division de l'Italie, on ne peut choisir qu'entre les deux que je viens de

nommer. Car cette mesure n'a certainement pu être décrétée qu'à l'époque où l'empire d'Orient disposait encore de l'ensemble des dix-huit provinces dans lesquelles l'Italie fut répartie, et non alors que les Lombards en avaient déjà envahi une partie considérable. En insistant sur le fait déjà constaté par Flavius Blondus [1] qu'une réforme radicale fut introduite par Longinus dans la hiérarchie de l'administration civile, réforme qui détruisit complétement ce que l'ancien ordre de choses avait laissé debout à cet égard, on pourrait peut-être chercher à attribuer également à celui-ci l'institution de ces dix-huit provinces. Toutefois cette conjecture doit décidément être rejetée. Car l'ancienne division, telle que Constantin l'avait établie, dut être modifiée dès le moment où les îles de Corse, de Sardaigne et de Sicile en furent détachées. Justinien devait prendre une pareille mesure, même quand il aurait (ce qui n'est guère probable) nourri l'espoir de recouvrer dans un temps rapproché les provinces de terre ferme, que les Visigoths et les autres barbares avaient détachées de l'Italie. Sous l'organisation territoriale, introduite, comme je le crois, par ordre de cet empereur, les anciennes dignités administratives purent encore subsister pendant un certain temps. Ce fut la formidable invasion des Lombards qui, selon

[1] *Hist. Dec. I, Lib. VIII.*

moi, engagea Longinus à développer et à compléter la réorganisation de l'Italie, à réformer totalement l'ancienne hiérarchie administrative et à faire prédominer exclusivement l'autorité militaire [1]. Si un passage de l'histoire des archevêques de Ravenne par l'abbé Agnellus avait été bien expliqué par Maffei, nous aurions un témoignage positif qui constaterait la nouvelle organisation donnée à l'Italie par Narsès [2]. Ce passage est ainsi conçu : *Tertio vero anno Justini minoris Imperatoris, Narsis Patricius de Ravenna evocitatus, egressus est cum divitiis omnibus Italiæ, et fuit Rector XVI. annis, et vicit duos Reges Gothorum, et Duces Francorum jugulavit gladio. Sub istius Praesulis temporibus abundantia fuit magna, et ordinatio in populo Italiæ* [3]. Maffei rapporte les derniers mots à l'institution des ducs, institution qui implique naturellement

[1] Même la circonstance que, dans le fragment de Castorius, le mot *provincia* se trouve encore employé pour indiquer les districts, dans l'organisation dont cet écrivain rend compte, me confirme dans l'opinion que je viens d'émettre. Le maintien de cette expression appartient à une époque, où l'on ne touchait qu'avec ménagement aux anciennes institutions romaines et où l'on s'appliquait à conserver les dénominations du passé. Plus tard, quand la réorganisation fut achevée complétement, il n'est plus question que de duchés.

[2] V. *Verona illustrata* (Ed. de Vérone 1732), t. I, p. 497.

[3] AGNELL. *Lib. Pontific. P. II, Vita S. Agnelli, cap. III.* (MURATORI, *Scriptt. Rer. Ital. t. II, p. I, col.* 144, *B*).

une démarcation des territoires dont ceux-ci furent investis. Mais l'écrivain a fort bien pu n'avoir d'autre intention que de désigner le rétablissement d'un ordre régulier et salutaire sous l'administration de Narsès après les désastres de la guerre, ordre momentané auquel succéda la confusion la plus funeste sous le gouvernement des exarques postérieurs. Mais nous pouvons aisément nous passer de ce témoignage, parce que l'ensemble des faits historiques prouve suffisamment l'établissement d'une organisation nouvelle de l'Italie sous Narsès.

La pensée qui a présidé au mode de cette organisation, est fort simple. Pour le comprendre, il suffit de jeter un regard sur la carte du pays. Il a pour base la répartition de la Péninsule en trois parties distinctes. Chacune de ces parties se compose d'un nombre égal de provinces. Dans chaque division cinq provinces se rattachent à une sixième qui paraît être la principale du groupe, mais qui ne jouissait certainement pas d'une prérogative réelle. La première division comprend la province la plus septentrionale, la Ligurie transpadane, et les cinq provinces qui, le long de la mer Adriatique, s'étendent jusque vers le milieu de la Péninsule. En tête de la seconde division est placée la province qui occupe la contrée la plus méridionale de l'Italie, c'est-à-dire le *Brutium*, et à cette province sont rattachées les cinq autres formées du reste de la partie méridionale de l'Italie. Dans la troisième

division le fragment de Castorius, reproduit par l'Anonyme, signale d'abord la province centrale de l'Italie, la Toscane : viennent ensuite cinq provinces situées dans la partie occidentale de l'Italie supérieure, dont la dernière, la Ligurie cispadane, touche à la Ligurie transpadane, c'est-à-dire à la première province de la première division[1].

[1] La monstrueuse corruption qu'a subie ce mot *Dardensis*, nom donné par le texte de notre manuscrit à la septième province, embarrasserait celui qui voudrait donner l'explication de ce vocable s'il pouvait hésiter sur la partie de l'Italie où cette province a dû se trouver. Mais, comme les dix-sept autres provinces occupent toute la Péninsule, à l'exception de l'extrémité méridionale qui formait le *Brutium*, il est impossible qu'on puisse se méprendre à ce sujet. Dans le texte de D. Porcheron, le nom de cette province est également altéré, mais elle est toujours reconnaissable ; car elle y est désignée sous la dénomination de *Pritas Rigiensis*. Quant aux autres fautes qui se sont glissées dans les deux textes, je me bornerai à faire observer que, au lieu de *Provincia Saucieusis* chez Gui, et de *Sacensis* chez D. Porcheron, il faut probablement lire Sabinensis. La province *Sabinensis* paraît à plusieurs reprises dans les écrits de St. Grégoire le Grand. Flottant entre des conjectures différentes, je ne me prononcerai pas sur le nom altéré de la quinzième province dont Rome était le chef-lieu. Je ferai seulement remarquer que son étendue correspondait sans doute à celle du duché de Rome, qui nous apparaît dans des documents d'une époque postérieure. On peut consulter, au sujet des limites de ce duché, le Ve chapitre d'un écrit du chevalier PROVANA (*Studi critici sovra la storia d'Italia à tempi del re Ardoino. Torino* 1844,) que l'on doit décidement compter au

Si facile qu'il soit de se rendre compte du système de cette organisation, il est cependant resté incompris du traducteur de l'Anonyme, dont le travail nous a été transmis par le manuscrit que D. Porcheron a publié. Dans ce texte, l'ordre où les extraits contenus dans le *Liber Guidonis* disposent les six provinces de la seconde division, se trouve interverti. Le traducteur, auquel nous devons le premier texte, suppose que la succession des provinces devait suivre exactement leur ordre géographique; il s'applique à faire, en les énumérant, le tour de la Péninsule, et pour ce motif, il range le Brutium entre la Calabre et la Lucanie. L'Apulie, qu'il devait avoir mentionnée avant la Calabre, pour être conséquent avec lui-même, a été omise dans ce texte, mais évidemment par une négligence de l'abréviateur.

L'Italie ainsi reconstituée, surtout en vue des besoins d'un gouvernement militaire, eut bientôt à supporter l'attaque et, à subir pour une grande partie de son territoire, le joug de la nation lombarde, dont l'organisation sociale, bien qu'elle fût basée sur d'autres principes, c'est à dire sur les mœurs germaniques, présentait des analogies notables avec l'organisation qui devait désormais prévaloir en Italie, vu qu'elle était aussi essentiellement militaire. L'ordre des choses que l'invasion lombarde trouva établi ne fut renversé ni tout entier

nombre des ouvrages historiques le plus recommandables que l'Italie contemporaine ait produits.

ni du premier coup. Si les conquérants avaient réussi à se rendre maîtres de tout le pays, on ne saurait douter que son organisation byzantine ne se fût continuée dans son ensemble longtemps encore. Celle-ci ne se serait transformée que par les modifications lentes et successives, que des luttes inévitables, les exigences des vainqueurs, la résistance des indigènes, les rivalités des chefs, les vues particulières des souverains devaient nécessairement y introduire. Mais, par suite de l'occupation partielle de l'Italie par les barbares, cette organisation devint méconnaissable aux yeux de la postérité, parce qu'elle ne survécut que dans des territoires isolés et soumis à des maîtres différents, parce que l'ensemble disparut et qu'il n'en resta que des débris épars. Les Lombards trouvèrent, dans les provinces qu'ils acquirent successivement, des cadres pour ainsi dire complétement préparés d'avance pour y enchâsser leur propre organisation militaire. Les mesures prises par Narsès et Longinus [1] avaient, sous ce rapport, préparé et facilité

[1] L'organisation nouvelle de l'Italie, établie par Narsès, avait été préparée elle-même par les institutions antérieures. Nous voyons déjà dans la *Notitia dignitatum* que le mot *Provincia* était employé dans une double signification, c'est-à-dire qu'il désignait non-seulement une circonscription administrative et judiciaire, placée sous l'autorité du préfet du prétoire, mais encore un district militaire ressortissant au *Comes rei militaris*. (V. *Böcking*, *Annotat. ad notet. dignitat. in partibus occi-*

l'établissement des barbares qu'ils songeaient à repousser. La restauration opérée par eux en faveur de l'empire d'Orient, eut le sort commun de toutes les restaurations politiques, c'est-à-dire qu'elle ne fit que constituer une transition à un ordre de choses tout nouveau. Dans l'intérieur du pays qu'ils venaient de conquérir, les Lombards rencontrèrent les mêmes obstacles que les exarques avaient eu à surmonter. D'une part, l'hostilité des populations contre le gouvernement devait augmenter en raison des violences exercées par les vainqueurs et de la misère générale produite par les guerres incessantes et augmentée encore par le fléau des maladies pestilentielles qui ravagèrent l'Italie à cette malheureuse époque. D'un autre côté, l'antipathie que le clergé nourrissait contre ses nouveaux maîtres, en partie païens, en partie Ariens, devait pour longtemps s'opposer à toute conciliation. Toutes ces circonstances devaient leur conseiller de s'approprier, autant que possible, les mesures que les exarques avaient naguère jugées efficaces pour le maintien de la tranquillité et pour faciliter l'action du rouage administratif. Le morcellement de plusieurs d'entre les districts établis par Narsès ne saurait être con-

dentes, p. 275 et 986 suiv.) Le réglement Bysantin fit coincider les circonscriptions militaires avec les circonscriptions civiles et accorda la prépondérance à l'autorité militaire.

testé ; il est la seule mesure d'organisation introduite par les Lombards, et cette mesure n'a certainement pas visé au but déterminé de détruire le système général de la démarcation territoriale existante. Au contraire, nous trouvons plusieurs *Gastaldati,* basés très-probablement sur la délimitation des provinces que Castorius nous fait connaître[1]. D'ailleurs, la concordance qu'on a constatée entre les *Gastaldati* et les circonscriptions ecclé-

[1] Il ne faut pas même concéder aux Lombards, comme le fait M. Lebeau (*Histoire du Bas-Empire, Ed. de M. de Saint-Martin, t. X, p.* 45), l'idée des trois duchés principaux, sur lesquels il dit que leur domination était basée. Cet auteur prétend, que, par une pensée prévoyante d'Alboin, le duché de Frioul fut établi au nord comme une barrière contre les barbares septentrionaux, le duché de Spolète au centre pour tenir en échec les garnisons de Rome et de Ravenne, celui de Bénévent au sud pour menacer la partie méridionale de l'Italie et servir aux Lombards de place d'armes pour achever la conquête. Il n'en est rien ; car cette division nous la voyons déjà adoptée au temps de Théodose I (*Not. dignitat. occident. cap.* XL), et c'est d'après cette division que différents corps d'auxiliaires barbares, stationnés en Italie, étaient répartis dans leurs garnisons. La situation où se trouvaient les Lombards à l'égard des provinces restées soumises à la domination byzantine, les força à revenir sur cette division. La triple division de la Péninsule, sur laquelle reposait l'organisation introduite par les exarques, n'aurait pu être adoptée par eux, que dans le cas où l'Italie entière aurait été soumise à leur pouvoir.

siastiques [1], montre à l'évidence que la conquête lombarde ne fit que s'approprier l'état des choses qu'elle trouva établi. Certainement la démarcation des diocèses catholiques ne put pas être l'œuvre de la législation lombarde. L'église romaine, en adoptant une démarcation de diocèses, conforme à celle des Gastaldati, a sûrement pris pour base une institution émanée du gouvernement impérial, de même qu'elle avait aussi adopté antérieurement la division des provinces consulaires comme base de ses provinces ecclésiastiques.

Quoi que l'invasion des Lombards eût arraché successivement à la domination byzantine la majeure partie de l'Italie, l'organisation introduite par Narsès continua pendant plus d'un siècle à être maintenue en principe, parce qu'on regardait toujours la durée de la domination barbare comme passagère. Le grand pape St. Grégoire Ier, plus à même que tous ses contemporains d'apprécier la situation politique de l'Italie, se berçait encore de cette illusion patriotique. Dans la désolation générale dont l'empire romain était frappé, il crut reconnaître les signes précurseurs de la fin des siècles. La durée de la domination romaine jusqu'à la destruction finale du monde était une croyance trop profondément enracinée dans les esprits pour pouvoir être ébranlée par les événements. Con-

[1] V. H. Leo, *Geschichte von Italien*, t. I, p. 95.

stant II, entreprit de délivrer l'Italie du joug des barbares et opéra dans ce pays l'expédition dont j'ai parlé. A coup sûr, ce n'était pas au moment de cette dernière tentative, au temps de laquelle, si nous en croyons Théophane[1], l'empereur songeait même à s'établir à Rome, que l'on put croire l'une ou l'autre partie de l'Italie perdue à jamais et se résigner à abandonner en principe l'organisation de ce pays introduite par ordre de Justinien. Et l'Anonyme de Ravenne, qui rédigea son ouvrage vers la fin du règne de Constant II, en reproduisant pour la dernière fois cette organisation, d'après Castorius, ne fait que se conformer à l'opinion toujours dominante à cette époque. Ce ne fut qu'après la mort de Constant, que le gouvernement de Constantinople fut amené, par l'énormité des maux sous lesquels gémissait l'empire et par les périls qui menaçaient son existence, à se résigner à préserver d'un naufrage général ce qui pouvait encore être sauvé, et à prendre pour l'administration de l'empire des mesures conformes à la réalité des choses, bien que son orgueil et ses prétentions dussent en être vivement contrariés. On ne pouvait plus songer à dépouiller les Lombards de leurs conquêtes et encore moins à se débarrasser des Sarrasins qui entamaient de toutes parts les frontières par terre et par mer. Il fallait

[1] *Chronograph.* Ed. Bonn. t. I, p. 538.

unir toutes les forces qui restaient encore à l'empire, étouffer les dissensions intérieures et adopter une délimitation et un mode d'administration des provinces qui fût plus propre à les surveiller et à leur porter secours. Pour atteindre ce but, l'empereur Constant IV se rapprocha de Rome, reconnut la suprématie de ce siége, déserta la cause du monothélisme et rétablit, par le Concile qu'il rassembla dans sa capitale en 680, la paix entre les églises qui avaient été si longtemps déchirées par le schisme. Sans doute, ces mesures de l'empereur émanaient du désir qu'il avait de cimenter une union morale entre toutes les parties de l'empire, au moyen de laquelle on pût en opposer toutes les forces réunies à l'ennemi commun. Je crois que c'est la même politique qui a fait naître dans ce temps l'idée de donner à l'empire une unité matérielle et de lui rendre la libre disposition de ses ressources en débarrassant l'administration de formes surannées, qu'un vain orgueil pouvait seul songer à maintenir plus longtemps. C'est dans ce but qu'on procéda à un changement d'organisation des provinces, c'est-à-dire à l'établissement des vingt-sept divisions militaires, connues sous le nom de *thèmes*. Dans cette division ne figuraient plus les provinces qui étaient définitivement perdues. Grâce à elle, on ne conférait plus de titres imaginaires à une foule de magistrats; mais on imposait à un nombre plus restreint l'accomplissement

stricte de devoirs positifs. L'idée de l'institution des *thèmes* repose sur le même principe que la réorganisation des provinces de l'empire sous Justinien, et cette dernière se rattache, comme je l'ai déjà dit, à l'organisation qui était devenue indispensable pour le maintien de la domination romaine au temps de Théodose Ier. D'après les sources dont on a fait usage jusqu'à présent, pour décider cette question, on n'a pas pu assigner une date précise à l'établissement des *thèmes*. Mais le témoignage de l'Anonyme de Ravenne, qui écrivait vers la fin du règne de Constant II et qui reproduit encore la division des provinces telle qu'elle avait été établie par Justinien, me paraît décisif pour attribuer l'institution des thèmes au règne de Constantin IV, et de la regarder comme un corollaire des autres mesures que ce prince fut forcé d'adopter dans l'intérêt de l'empire.

Pour rendre cette assertion plus solide encore, je puis produire une preuve positive d'où il résulte que la division de l'Italie, telle que Castorius nous la représente, existait encore en 680, et que, par conséquent, la distribution de l'empire Romain en *thèmes*, d'après laquelle la partie de l'Italie restée effectivement au pouvoir des Byzantins, fut convertie en un *thème* dit de la Lombardie, ne fut introduite que postérieurement à cette époque. Cette preuve m'est fournie par les signatures qu'apposèrent aux actes du concile Quinisexte les évê-

ques Italiens qui prirent part à cette assemblée [1]. Ces prélats mentionnent les provinces où leurs siéges étaient établis. On y rencontre celle de *Pentapolis*, qui ne faisait point partie des dix-sept provinces anciennes, mais qui figure parmi celles que Narsès avait institueés, et que Castorius nous a fait connaître. Le nom de cette province, figurant au bas d'un document public, prouve bien, me paraît-il, que l'ensemble de l'organisation en vertu de laquelle elle avait été créée, n'était pas encore officiellement abandonné.

L'Italie prit une nouvelle face politique après que la domination des Lombards eut été détruite par Charlemagne. La conquête était intéressée au plus haut degré à faire disparaître les institutions lombardes et à les remplacer par les institutions franques, afin de rattacher le pays à celui de ses nouveaux maîtres qui avaient le siége de leur pouvoir au-delà des Alpes, et d'aider la nouvelle domination à prendre racine dans le sol. Charlemagne démembra les duchés lombards, institua des comtés et développa le système féodal. Il ne pouvait songer à accepter l'organisation qu'il trouvait établie en principe en Italie, parce que, bien qu'elle eût été modifiée par le temps et par les mœurs, elle n'était pas moins essentiellement byzantine. Or, Byzantins et Lombards étaient désormais unis.

[1] V Mansi, l c., t. XI, col. 298 et 773.

Il fallait se prémunir contre les aggressions qu'ils tramaient au-delà de l'Adriatique, et faire oublier aux indigènes par des institutions nouvelles, les souverains détrônés. Depuis que Charlemagne, d'accord avec le pape, avait proclamé la restauration de l'empire d'Occident, la domination lombarde sur l'Italie ne fut plus regardée, au point de vue carlovingien, que comme une usurpation prolongée, et le vainqueur de Didier prétendit être reconnu comme le successeur légitime d'Auguste et de Constantin. Charlemagne et ses successeurs, voulant exercer les droits et remplir les devoirs qui émanaient de ce titre, ramenèrent les esprits vers les institutions créées par l'ancien empire romain ; et, bien que les circonstances ne permissent pas de les reproduire de fait, l'ancienne organisation établie par Constantin continua d'être regardée comme existant toujours en vertu d'un droit imprescriptible. C'est pourquoi les savants qui écrivaient dans les intérêts de la domination franque ne se préoccupèrent nullement d'approfondir et d'exposer l'organisation qui avait été donnée au pays sous les exarques; mais ils s'appliquèrent à présenter à leurs lecteurs celle qui avait été instituée aux temps de l'ancien empire d'occident. Et c'est pour ce motif que Paul Diacre explique, dans un chapitre de son histoire lombarde, l'état de l'Italie telle qu'elle était organisée durant la dite époque, bien que le peuple dont il raconte les

annales, n'eût eu sous les yeux qu'une distribution différente de l'Italie. L'organisation introduite par Narsès fut ainsi regardée comme détruite de fait et de droit, et elle continua seulement d'exister dans les circonscriptions ecclésiastiques ; car sur celles-ci l'autorité de l'empereur pouvait d'autant moins étendre son action que Charlemagne, dans l'intérêt de sa politique, devait respecter la législation de l'église et les priviléges du clergé. Peu à peu le souvenir de l'organisation byzantine s'effaça complétement. Les renseignements précis sur cette dernière, qui nous ont été conservés par l'Anonyme de Ravenne et qui deviennent parfaitement clairs et intelligibles, au moyen du texte qui nous est offert par le manuscrit de Bruxelles, viennent remplir très-heureusement une lacune dans les notions que nous possédons sur l'histoire de la domination byzantine en Italie. La publication de ce document, qui nous fait comprendre mieux la transition des temps antiques aux temps modernes, ne saurait manquer d'être appréciée par vous, mon très-cher ami, que de longues recherches ont initié à la connaissance intime de cette période aussi intéressante qu'obscure. Je vous dois beaucoup d'obligations pour les lumières nombreuses que vous avez bien voulu me communiquer. Aussi je me réjouis de pouvoir à mon tour vous présenter un document, si digne de tout votre intérêt. Je suis heureux de renouer par ce moyen les relations d'une amitié sincère,

basée sur des sympathies profondes et qui résistera aux épreuves et aux vicissitudes de la vie, si triste, si vide, si désolée, lorsque, comme dit le poëte, elle n'est illuminée par un rayon d'en haut, rayon d'intelligence et de vérité.

Bruxelles, le jour de St-Sylvestre 1850.

C. P. Bock.

LIBER GUIDONIS.

Fol. 5. V. 6. R. 9. R.

Sequitur omnium nobilior. amoenior. fertilior. ditior atque potentior. italia generaliter tota. Quam quidem plurimi non solum descripsere. sed et laudabiliter ac triumphabiliter cecinere philosophi. tam greci quam et latini nec incongrue quippe totius mundi monarchiam. obsequiumque urbis ac plenitaminem. sola in (ea?) domina et regina omnium urbium. Roma sortita est.

Hanc ego iuxta philosophum castorium ex-

posui. continentem intra se famosissimas atque victrices provincias decem et octo quarum nomina subter anexa sunt.

Prima igitur provinciarum italie Liguria est. ubi constructa cernitur mediolanus nobilissima urbs in qua sanctissimus requiescit ambrosius.

Secunda histria cum neustria. que venetiarum antiqua dinoscitur.

Tertia propinqua predicte ligurie transpadine ob constructam viam a romanorum consule emilio provincia emilia est.

Quarta ad sinum maris adriatici est provincia flaminia que et ipsa similiter a constructa via per consulem flaminium. tale nomen sortita est. In hac circa potentissima et authentica urbium sita consistit ravenna. in qua requiescens presul et martyr apollinaris.

Quinta provinciarum italie annorica pentapolensis est super quam regio est que castellanorum appellata est ab antiquis.

Sexta a maris sinu adriatici. iuxta prescriptam pentapolimprovincia picinum spoletii sauciensis est.

Septima provincia dardensis est.

Òctava coniunctam habens sibi iapigiam a superiori id est occidentali plaga. et a superiori id est orientali regionem salentinam que et locria antiquitus dicta est. provincia apulia est. quam alii ob nimiam fertilitatem omnium copiarum epulia pronunciant quasi epulum id est prandium paratum omni tempore.

Nona calabria que primitus ab antiquis britania dicta est ob inmensam affluentiam totius delitie atque ubertatis. hec a superiore parte sui. a mare magno gallico. seu tynrenti in adria(ti) cum protractum provinciam habet lucaniam. que autentico nomine. id est greco leucania dicitur.

Decima quippe describitur in nullo inferior dapsilitate copiarum apulie vel calabrie. sed magis abundantior. que scilicet leucania ob nitorem prospectus sui tale nomen sortita est.

Vndecima provincia italie est. samnium nobilissima. ut retro redeam in qua est beneventus. habens sibimet marsorum regionem connexam a dextro romam euntibus latere.

Duodecima est campania venustissima omnium fertilissima atque famosissma in qua est excelsior urbium capua.

Tertia decima tuscia nobilissima est.

Quarta decima nursia.

Quinta decima numantia. in qua capud totius mundi preminet urbus roma.

Se(x)ta decima etruria que et tirrsdinida.

Septima decima umbria.

Octava decima vintimilia ripariolum linensis que et maritima.

ANONYM. RAVENN.

Lib. IV. cap. XXIX.

Item litus maris Gallici, ad frontem suprascriptæ provinciæ Septimaniæ, iterum ad frontem suprascriptæ antedictæ Burgundiæ, est patria nobilissima et omnino fertilis, quæ dicitur Italia. Quam Italiam plurimi descripserunt philosophi, ex quibus ego legi multoties dictum Castorium et Lolianum atque Arbitionem Romanorum philosophos, et suprascriptum A(tha)naridum et Eldebaldum atque Marcomirum Gothorum philosophos : sed non

æqualiter præfatam exposuerunt patriam, vel ejusdem patriæ civitates non consonanter nominaverunt, sed alius dixit aliter, alius dixit alio modo. Sed ego secundum prænominatum Castorium, prædictam Italiam, vel ejus civitates nominavi. Quæ Italia habet infra se provincias famosissimas decem et octo, id est, Liguria, provincia Venetiarum, Hystria. Nam iterum per imperialem estratam, suprascriptæ provinciæ Liguriæ Transpadinæ est provincia, quæ dicitur Æmilia : et ad mare Adriaticum est provincia Flaminia Ravennatis, item Annonaria Pentapolensis; est super ipsam Pentapolim, id est provincia Castellorum, quæ ab antiquis. Item ad mare magnum Adriaticum, iuxta præfatam Pentapolim, est provincia Spolitium Sacensis, item provincia quæ dicitur Calabria Brindicensis. Gyrat autem ipsa Italia, id est de Adriatico mare in Gallico a provincia Pritas Rigiensis. Nam et est provincia inter Adriaticum mare, et Gallicum media, quæ nunc Beneventanorum dicitur patria juxta vero mare Gallicum, est provincia Italia, quæ dicitur Lucania. Item provincia in ipsa Caupania Terracinensis ; item pro-

vincia Romæ Tuscia, item provincia Maritima Italorum, quæ dicitur Lunensis, et Vigintimilii et ceterarum civitatum. Quæ provincia, juxta mare Gallicum, confinalis existit de suprascripta provincia Septimania.

—

Dans l'interprétation que j'ai proposée au sens que l'auteur, selon moi, a dû attacher à l'image de Vespasien, j'aurais dû ajouter que ce prince est revêtu d'un manteau vert, ornement distinctif des empereurs en leur qualité de patrice, c'est-à-dire, défenseur de l'église comme le voulaient les contemporains de Henri IV, (*Benzo*, I, q. VII, 2). Un passage d'une chronique de Ferrare (MURAT. *Scriptt. R.* I. t. VIII, col. 474), qui a été écrite par un anonyme et qui finit en 1264, mais dont je n'ai eu connaissance qu'après l'impression de mes trois premières lettres, m'a suggéré des doutes sur les idées que j'ai prêtées à Gui, au sujet de l'image d'Antonin, que notre compilateur a mise en tête de la transcription de l'itinéraire maritime. Mes explications seraient sans doute fondées, si Gui avait supposé réellement que ce document géographique est dû à l'empereur Antonin le philosophe. Cependant le chroniqueur italien que je viens de citer confond Antonin, auteur de cet itinéraire, avec Marc Antoine, sous le consulat duquel d'après le témoignage d'Aethicus, le mesurage cadastral de l'empire romain fut commencé. Si Gui a partagé cette erreur, ce qui serait possible, il n'aura voulu représenter que le consul prémentionné et l'hypothèse que j'ai émise au sujet de la portée de cette image pêche par la base. Cependant j'aime mieux confesser une erreur que la propager.

ÉLÉGIE SUR LA MORT

du

PRINCE GUILLAUME, FILS DE HENRI Ier,

Roi d'Angleterre.

VERS SUR LA MORT DE HENRI Ier



La catastrophe, à laquelle se rapporte l'élégie que nous reproduisons ici et dont Ordéric Vital nous a laissé un si dramatique récit [1], est relatée par tous les chroniqueurs anglais et normands du XIIe siècle et de la période suivante. Ils nous apprennent que, dans le courant de l'automne de l'année 1120, c'est-à-dire le 24 novembre [2], le

[1] ORDERIC. VITAL. *Hist. ecclesiastic.* lib. XIII, *in Scriptor. Rer. Normanic. antiq.* p. 867 seqq..

[2] ORDER. VITAL. p. 867 et 870; THOM. WIRKES, *Chronic.* ad ann. 1120; *Annal. Waverleiens.* ad an. 1120; *Annal. de Margan*, ad ann. 1120; *Chronic. de Mailros*, ad ann. 1120. M. Augustin Thierry place par erreur cet événement au mois de décembre. Cf. *Histoire de la Conq. de l'Angleterre par les Normands*, édit. Lacrosse. Bruxelles, 1835, tom. II, p. 320.

18.

roi Henri I, qui venait de mettre fin à la guerre que lui avaient suscitée son neveu Robert de Normandie et le roi de France Louis-le-Gros, s'embarqua pour l'Angleterre, dans le port de Barfleur, Barbefleot [1]. Le navire où se trouvait le roi, atteignit heureusement la côte anglaise dans la matinée du lendemain. Celui qui portait le prince Guillaume, ses frères et sa sœur, accompagnés de plusieurs comtes et d'un grand nombre de seigneurs, mit en mer vers le tomber du jour. Le temps était calme et serein, et la lune brillait au ciel. Tout annonçait une heureuse traversée. Mais le malheur voulut qu'au moment du départ, les matelots ayant demandé du vin, les jeunes seigneurs leur en fissent distribuer avec trop de profusion. L'esprit troublé par la boisson, ils manœuvrèrent avec tant d'imprudence que la nef donna violemment sur les écueils du Raz de Catteville. Elle périt avec tous ceux qui la montaient au nombre de cent quarante hommes et femmes, outre cinquante marins [2].

Le lendemain de la catastrophe, qui était le jour de Sainte Catherine, le peuple se répandit en foule sur les côtes pour recueillir les épaves et les restes

[1] ORDER. VITAL. loc. cit.; *Annal de Margan*, loc. cit.

[2] WALTER. HEMINGFORD. *Chronic.* cap. 44, apud GALE, *Rer. anglicar scriptor.* tom. II, p. 475; THOM. WIKES, *Chronic.*, *Chronic. de Mailros*, *Annal. de Margan*, locis citatis. Ordéric Vital est le seul qui élève le nombre des victimes au chiffre d'environ trois cents. Cf. p. 868.

des naufragés. Mais la mer avare garda toutes ses victimes, et on ne parvint à sauver qu'un seul rameur [1].

Le prince Guillaume était l'unique héritier légitime du trône, et il comptait à peine dix-huit ans [2]. Il était, comme on sait, petit-fils de la princesse Mathilde de Flandre, fille de Baudouin V et femme de Guillaume-le-Conquérant. Son père Henri Ier, étant devenu veuf, épousa, le 2 février 1121 [3], une princesse belge, fille de Godefroid Ier, comte de Louvain et duc de la Basse-Lotharingie. Les chroniqueurs anglais la désignent tantôt par le nom d'Elise [4], tantôt par celui d'Adeline ou d'Adèle [5].

L'élégie que nous extrayons du MS nº 8883 et que nous livrons ici au public, nous semble manifestement appartenir à deux auteurs différents. Plusieurs indices, les uns intérieurs, les autres extérieurs, nous paraissent lever jusqu'au moindre doute

[1] Order. Vital., p. 870; Ranulph. Hygden. Cestrensis *Polychronic.*, MS. de la Bibliothèque Royale de Bruxelles, nº 9890, lib. VII, ad ann. 1120.

[2] Walter. Hemingford. *Chronic.*, loc. cit.

[3] Walter. Hemingford. *Chronic.*, cap. 45; *Annal. Waverleiens.*, ad ann. 1121. Butkens fixe par erreur le second mariage du roi Henri à l'an 1118. Cf. Butkens, *Trophées du Brabant*, tom. I, p. 108.

[4] *Annal. Waverleiens.* loc. cit.

[5] Walter. Hemingford. *loc.; cit.* Butkens, loc. cit.

à cet égard. D'abord, ce morceau est divisé en deux parties bien distinctes; l'une, qui est formée des six premiers distiques, est écrite en vers élégiaques ordinaires; l'autre, qui se compose des quatre distiques restants, est écrite en vers léonins. En second lieu, dans le codice que nous suivons, il est aisé de voir que les deux parties sont écrites par deux mains différentes, et cette différence est particulièrement notable dans la forme des majuscules placées en tête des vers; celles de la première partie sont beaucoup plus grandes et tracées avec plus de soin que ne le sont celles de la seconde. Enfin on remarque dans la première partie un sentiment de sympathie vif et profond pour les victimes de l'événement terrible qui plongea dans le deuil tous les partisans de la royauté normande en Angleterre. Dans la seconde, au contraire, il règne nous ne savons quoi d'impassible et de froid, qui semble trahir, sous l'apparence d'une résignation chrétienne aux décrets de la mort, une sorte de réserve et même d'indifférence. Ces motifs nous induisent à conclure que les six premiers distiques pourraient bien appartenir à quelque clerc normand et les quatre autres à quelque moine anglais. Les sentiments de la race conquérante et ceux de la race conquise se seraient ainsi manifestés dans un même poëme de vingt lignes et en face du même événement qui était pour l'une un désastre et qui pour l'autre renfermait une

espérance. Quoiqu'il en soit, voici le texte de ce petit poëme :

Summersos equites, summersum regis alumnum
Anglia flet, multum nobilitatis obit.
Vita iocosa perit iuvenum, matura virorum,
Casta puellarum, tot simul unda necat.
Filius hic regis summersit unicus illi,
Unica spes regni, luctus uterque gravis.
Non super hunc flevit nec lumina clausit amicus.
Confertur pompa nec tumulatur humo.
Ventrem piscis habet tumulum pro marmore, planctus
Murmur aque, pelagi fetor aroma fuit.
Mors indigna fuit dignum plus vivere, mortem
Dum mecum recolo, nil nisi flere iuvat.
Est commune mori, mors nulli parcet honori.
Mors est vita piis, pena diurna malis.
Ibimus absque mora, sed qua nescimus in hora.
Est quia vita brevis, fluxa, caduca, levis.
Ecce satis scimus quod non evadere quimus.
Sed quis erit finis? Vermis et inde cinis.
Hic fortis miles nituit satis inter heriles.
Mortuus ipse tamen. Pace quiescat. Amen.

Nous croyons pouvoir rapprocher de ce morceau une autre pièce que nous extrayons du VIIe livre du *Polychronicon* de Ranulphe Hygden de Cester, dont les six premiers livres ont seuls été publiés jusqu'à ce jour[1]. La Bibliothèque Royale de Bruxelles

[1] GRAESZE, *Lehrbuch einer allgemeinen Literargeschichte*, *tom. II*, *p.* 1190. Cf. Gale, tom. I, p. 179-287.

possède une transcription complète de ce travail. Malheureusement elle est extrêmement difficile à déchiffrer en certains endroits, et le texte en a été si profondément altéré dans un grand nombre de passages, qu'il est souvent impossible de restituer les véritables leçons autrement que par des conjectures.

Ce codice porte le numéro 9890 et appartient à la seconde moitié du XIVe siècle. Le VIIe livre commence au couronnement de Guillaume-le-Conquérant et conduit le récit des événements de l'histoire d'Angleterre jusqu'à l'an 1344, c'est-à-dire la 18e année du règne d'Édouard III. Cette partie de l'ouvrage de Ranulphe mériterait bien d'être mise en lumière. On y remarque plusieurs épitaphes de rois et de personnages éminents, qui, par l'uniformité du style et de la facture des vers, semblent sorties de la même plume et constituer une série d'inscriptions tumulaires. Celle du roi Henri Ier, mort le 1 décembre 1135 [1], est conçue en ces termes :

> Rex Henricus *obiit* [2], *de cuius* [3] olim, nunc dolor orbis ;
> Numina flent numen desperiisse suum.

[1] WALTER. HEMINGFORD. *Chronic.* cap. 45 ; ORDERIC. VITAL., lib. XIII, p. 902 ; *Annal. de Margan* et *Annal. Waverleiens*, ad ann. 1135.

[2] Par contraction *obit*.

[3] Le sens et la mesure du vers exigent le remplacement de ces mots par le mot *decus*.

Mercurius minor eloquio, vi mentis Apollo,
    Iubiter [1] imperio Marsque vigore gemit.
Ianus cautela minor, Alcides probitate,
    Conflictu Pallas, arte Minerva gemit.
Anglia, que *cuius* [2] que ceptro numinis huius
    Ardua splenduerat, iam tenebrosa ruit.
Hec cum Rege suo, Normannia cum Duce moeret.
    Nutrit et [3] hec puerum, perdidit illa virum.

A. Van Hasselt.

[1] *Jupiter.*

[2] Nous croyons qu'il faut lire ici *cunis*. Cette leçon s'acorderait parfaitement avec le passage suivant d'un chroniqueur presque contemporain : « *Plurimi laetati sunt quod regem natum et nutritum in Angliâ habere meruissent.* » (Guillelm. Neubrigens., p. 297.)

[3] Il faut évidemment remplacer ces mots par *nutriit.*

TROIS HYMNES.

Nous transcrivons ici trois morceaux lyriques qui nous semblent dignes, à divers titres, de l'attention des savants qui s'intéressent à la poésie latine du moyen âge. MM. Edélestand du Méril et Tross. à qui nous devons de connaître tant de curieuses productions extraites des manuscrits de notre Bibliothèque royale, nous sauront gré peut-être de jeter quelques fleurs inconnues dans leur riche jardin, et M. Wright, qui a restitué à sa patrie anglaise tant d'anciens poëtes oubliés, voudra bien ouvrir la porte de son précieux sanctuaire à quelques strophes inédites de Beda, son illustre compatriote.

Le premier de ces trois morceaux est un hymne adressé à Saint Laurent. Il est extrait du manus-

crit n° 8883, codice du XIIe siècle. Le rhythme, dans lequel il est composé, est assez fréquemment employé par les poëtes religieux du moyen âge; car il n'est presque pas de collection où l'on ne rencontre quelque pièce écrite dans cette forme vive, pétulante et si éminemment lyrique [1].

Le second est tiré du manuscrit n° 8404-8409. Ce volume, qui renferme la biographie de plusieurs évêques de l'église de Tongres et de Maestricht, appartient au XVIe siècle. Mais le petit poème, qui s'y trouve intercalé entre un chapitre consacré au récit des causes qui motivèrent la translation du siége épiscopal de Tongres à Maestricht, et une relation des miracles opérés par Saint Servais,— appartient manifestement à un époque beaucoup plus reculée. Il nous paraît remonter au XIIe ou au moins au XIIIe siècle. A la vérité, il ne renferme aucune donnée nouvelle sur la vie de ce saint telle qu'elle nous est connue par la légende. Mais il la résume succinctement sans laisser de côté aucune des circonstances principales de cette biographie, si mystérieuse encore malgré les nombreuses recherches auxquelles elle a donné lieu. C'est pour ce motif que nous croyons devoir le reproduire.

Le troisième morceau est tiré du volume

[1] V. entre autres l'intéressant recueil publié par M. SIMROCK, *Lauda Sion*, p. 132. Cologne, Heberlé, 1850.

n° 8860-8867. Ce codice est du XIIe siècle. Il contient un grand nombre de poëmes de Fortunatus Venantius, de Juvencus et d'autres. On y rencontre aussi une copie du *Planctus Karoli* que M. Pertz a publié, dans les *Monumenta Germaniæ Historica*, à la suite d'Eginhard. D'après une note tracée sur le premier feuillet, il devait renfermer également un chant intitulé *de Pugnâ Fontaneti*. Mais ce morceau a malheureusement disparu du volume, dont il occupait, sans doute, les derniers feuillets. Nous avons à regretter ici un précieux document historique, si ce chant n'a pas été le même que celui d'Angelbert, que M. Pertz a également imprimé dans sa collection à la suite de Nithard, d'après un manuscrit de la Bibliothèque nationale de Paris. Quoiqu'il en soit, nous trouvons dans ce codice, pag. 24 recto et suiv., un pièce intitulé *de Die Iudicii*, qui est une sorte de *Dies Iræ* et qu'une table sommaire, tracée en tête du volume, attribue à la plume de Beda. Ce morceau ne se trouve ni dans les œuvres complètes de cet écrivain, ni dans aucune des collections que nous avons pu consulter. Nous le croyons inédit.

Le lecteur remarquera que chacune des vingt-trois strophes dont ce poëme se compose, a pour initiale une des lettres de l'alphabet, en commençant par *A* et en finissant par *Z*. Cette forme était déjà usitée dans quelques hymnes antérieurs d'un siècle à celui où vivait Beda; nous n'en citerons qu'un seul exemple, c'est l'hymne composé par

Fortunatus Venantius sur l'évêque Leontius [1]. Elle est évidemment une application occidentale de l'usage grec d'employer les lettres de l'alphabet en guise des chiffres et d'indiquer par ce moyen l'ordre des strophes.

[1] Fortunat. Venant. *Opp. Miscellan.* lib. I, cap. XVI.

I

SANCTO LAURENTIO.

Ad te, Deus,
Clamo reus;
Dona mihi veniam.
Dans ut queram
Opem veram,
Adde ut inveniam.

De profundo
Cordis fundo
Lacrimarum flumina.
Mortis metu
Largo fletu
Mea madent lumina.

Meos planctus
Ad te sanctus
Martirum rex pervehat,
Et affectum
In me rectum
Generet ac foveat.

Te, Laurenti,
Mihi flenti
Poscente solacia,
Det per luctum
Luctus fructum
Summi regis gracia.

Martir Dei,
Cordis mei
Maculas extermina.
Fac bonorum
In me morum
Pullulare germina.

Unde ductus
Crescat fructus
Cremento multiplici,
Habes cultum
Non occultum
Cultoris mirifici.

Martir digne,
Tuam igne
Tortor carnem torruit;
Nec cremare,
Deo care,
Te vivum abhorruit.

Vere bonum,
Te carbonum
Probavit aggeries,
Et penarum
Aliarum
Multiformis series.

Vis tormenti
Tue menti
Nequaquam prevaluit.
Carne usta,
Mens robusta
Celi flamma caluit.

Reddens grates
Cum te crates
Cruciaret ferrea,
Da ut eque
Vincam queque
Moles que vult terrea.

Tormentorum
Qui tuorum
Vicisti incendia,
Viciorum
Da meorum
Mihi refrigeria.

O levita,
Cuius vita
Vitam veram meruit,
Vite finis
Te divinis
Gregibus inseruit.

Da ut ita
Fruar vita,
Ne mortem promerear.
Peccatori
Da sic mori,
Ut ad vitam provehar.

II

SANCTO SERVATIO.

O patrone,
Pastor bone,
Servati sanctissime,
Pro me Deum
Ora meum
Et a malis redime.
Duc ad vitam
Infinitam,
Ubi salus anime.

Salve, pater et patrone,
Servati sanctissime.
Sis protector in agone
Hore mortis ultime.

Nazareus ieiunabat
Omni die strictius.
Quem Servatium vocabat
Summi Dei nuntius.

Jesu-Xristi tu cognatus
Carnis ex propagine,
Tu servator nobis datus
Proprio de nomine.
Adolescens peregrinus
Urbis Iherosolime
Factus presbiter divinus
Vivendo castissime.

Insignis propheta Xristi,
Tungrim, urbem regiam,
Destruendam predixisti
Atque totam Galliam.
In activa stabat vita
Cunctis benefatiens,
Divina [1] carpens heremita,
Toto Deum sitiens.

Tu preclarus propugnator
Fidei catholice

[1] *Diva?*

Et fidelis exprobrator
Tabis arrianice.
Signa fiunt, fontes scatent
Per te multis vicibus,
Et archana Dei patent
Tuis in sermonibus.

Tu apostolus vocaris
Missus ab Armenia,
Et in omni lingua faris
Docens Xristi nuntia.
Ligas, solvis a peccatis
Virtute deifica.
Tibi Petrus clavem gratis
Vi dat apostolica.

Quamquam martir cruentatus
Non sis datus gladio,
Palma martiris privatus
Non es desiderio.
Fustibus et pugnis cedit
Te offendens Tungria
Et te gens Hunorum ledit
Captans in Ytalia.

Dum servasti celibatum,
Virginem te dixerim.

Angelis te conversatum
In hac vita noverim.
Tua vita gloriosa
Resplendet miraculis.
Mors et tua pretiosa
Fiet cunctis seculis.

III

DE DIE IUDICII.

Apparebit repentina
Dies magna domini,
Fur *obscuro* [1] velut nocte
Improvisos occupans,
In tremendo die iudicii.

Brevis totus tum parebit
Prisci luxus saeculi,
Totum simul cum clarebit
Praeterisse saeculum
In tremendo die iudicii.

[1] *Obscurà.*

Clangor tubæ per quaternas
Terrae plagas concinens
Vivos una mortuosque
Xristo ciet obviam
In tremendo die iudicii.

De cœlesti iudex arce
Maiestate fulgidus,
Claris angelorum choris
Comitatus aderit
In tremendo die iudicii.

Erubescet orbis lunæ,
Sol et obscurabitur.
Stellæ cedent pallescentes,
Mundi tremet ambitus,
In tremendo die iudicii.

Flamma ignis anteibit
Iusti vultum iudicis,
Caelos, terras et profundi
Fluctus ponti devorans,
In tremendo die iudicii.

Gloriosus in sublimi
Rex sedebit solio;

Angelorum tremebunda
Circumstabunt agmina,
In tremendo die iudicii.

Huius omnes ad electi
Colligentur dexteram.
Pravi pavent a sinistris
Hedi *ceu* [1] fetidi,
In tremendo die iudicii.

« Ite, dicet rex a dextris,
« Regnum caeli sumite,
« Pater vobis quod paravit
« Ante omne saeculum,
In tremendo die iudicii.

« Karitate qui fraterna
« Me iuvistis pauperem,
« Karitatis nunc mercedem
« Reportate divites. »
In tremendo die iudicii.

Laeti dicent : « Quando, Xriste,
« Pauperem te vidimus,
« Te, rex magne, vel egentem
« Miserati iuvimus? »
In tremendo die iudicii.

[1] La mesure des vers exige *sicut*

Magnus illis dicet iudex :
« Cum iuvistis pauperes,
« Panem, domum, vestem dantes,
« Me iuvistis humilem. »
In tremendo die iudicii.

Nec tardabit a sinistris
Loqui iustus arbiter :
« In gehenne, maledicti,
« Flammas hinc discedite.
In tremendo die iudicii.

« Obsecrantem me audire
« Despexistis mendicum;
« Nudo vestem non dedistis,
« Neglexistis languidum. »
In tremendo die iudicii.

Peccatores dicent ; « Xriste,
« Quando te vel pauperem,
« Te, rex magne, vel infirmum
« Contempnentes sprevimus? »
In tremendo die iudicii.

Quibus contra iudex altus :
« Mendicanti *pauperes* [1]

[1] Glosse : *Quamdiu.*

« Opem ferre despexistis,
« Me sprevistis *improbum* [1]. »
In tremendo die iudicii.

Retro ruent tum iniusti
Ignis in perpetuo,
Vermes quorum non moritur
Flamma nec restinguitur,
In tremendo die iudicii.

Satan atro cum ministris
Quo tenetur carcere,
Fletus ibi mugitusque
Strident omnes dentibus,
In tremendo die iudicii.

Tunc fideles ad caelestem
Sustollentur patriam,
Choros inter angelorum
Regni petent gaudia,
In tremendo die iudicii.

Urbis summe Hierusalem
Introibunt gloriam,
Vera lucis atque pacis
In qua fulget visio,
In tremendo die iudicii.

[1] Il faut lire *improbi*.

Xristum regem, iam paterna
Claritate splendidum,
Ubi celsa beatorum
Contemplantur agmina.
In tremendo die iudicii.

Ydri fraudes ergo cave,
Infirmantes subleva,
Aurum temne, fuge luxus,
Si vis astra petere
In tremendo die iudicii.

Zona clarae castitatis
Lumbos nunc praecingere;
In occursum magni regis
Fer ardentes lapides,
In tremendo die iudicii.

A. Van Hasselt.

NARRATIO

DE SANCTO REYNOLDO ET GENEALOGIA EIUS ET SUORUM.

Il n'est personne qui ignore les merveilleux récits que plusieurs poëmes du cycle carlovingien nous ont laissés des aventures et des prouesses des quatre fils Aymon [1]. Cette légende héroïque a accroché ses rameaux à plus d'un manoir du pays de Liége, dont les ruines racontent dans leur muet langage mille chevaleresques traditions au voyageur solitaire [2]. Elle constitue ainsi pour nous une véritable branche d'épopée nationale.

[1] Sur cette vaste littérature, V. Graesze, *Lehrbuch einer allgemeinen Literargeschichte*, tom. II, part III, p. 326-334.

[2] Cf. De Reiffenberg, *Chronique de Philippe Mouskès*,

A ce titre le poëme, que nous publions ici pour la première fois et qui a pour objet les dernières années du plus célèbre des quatre héros, nous paraît digne de quelque intérêt. Notre attention y a été attirée par le savant M. Louis Bethmann, qui en a le premier signalé l'existence dans un des manuscrits de la Bibliothèque de Bourgogne [1], cette Californie intellectuelle que nous explorons si peu par nous-mêmes, mais où les érudits étrangers découvrent tous les ans tant de richesses scientifiques et littéraires pour nous les révéler soit à Paris, soit à Londres, soit à Berlin, soit à Hanovre.

Ce morceau nous l'extrayons du MS. 7569, (p. 382, v.—385 v.), qui contient, sous le titre de *Rejecta aut reservata*, les matériaux biographiques du mois de janvier que les Bollandistes n'ont pas jugé à propos d'admettre dans les *Acta Sanctorum*. Une main du XVIIe siècle a tracé sur le premier feuillet de notre rhythme les mots suivants : *In appendice rejicitur ut fabulosa* (narratio). La copie que nous en possédons doit appartenir à l'époque où cette note y fut apposée. Mais le poëme

Introduct., tom. I, p. CCIII-CCXVII ; BOVY, *Promenades historiques dans le pays de Liége*, tom. II, p. 161, seqq. ; FERDINAND HENAUX, *Les quatre fils Aymon*, dans la *Revue de Liége*, 1844, tom. I, p. 241-271.

[1] *Archiv der Gesellschaft für aeltere deutsche Geschichtskunde*, tom. VIII, p. 520.

lui-même doit être beaucoup plus ancien. M. Bethmann, dont l'opinion en cette matière doit faire autorité, le fait remonter au XIIe ou au moins au XIIIe siècle, en se fondant sur le caractère littéraire de cette composition. Nous ajouterons qu'elle est probablement sortie de la plume de quelque écrivain allemand et peut-être même de quelque moine de Dortmund. Voici sur quoi nous fondons cette opinion. D'abord, dans notre poëme les noms des quatre héros Renaud, Alard, Richard et Guichard, se présentent dans une forme toute germanique, Reinold, Adelhard, Ritsard et Writsard. Ensuite, le monastère de Dortmund était intéressé plus que tout autre à faire valoir le martyr dont les restes lui furent donnés, dans le courant du XIe siècle, par l'archevêque de Cologne Anno [1]. Cet intérêt se trahit du reste, de la manière la plus visible dans la complaisance que met le poëte à dresser le catalogue des maladies et des infirmités dont les reliques de son saint avaient, disait-on, le privilége de guérir les hommes (v. 186-189, 280-285 et 367-369). S'il est comme quelques écrivains le pensent [2], que la chronique du faux Turpin est particulièrement due à l'idée générale de faire converger les pélerins vers St-Jacques de Compostelle et de recomman-

[1] *Acta Sanctor.*, tom. I januarii, p. 385, col. 2.

[2] IDELER, *Leben und Wandel Karels des Grossen, beschrieben von Einhard*, tom. I, p. 40.

der les guerres d'outre-mer, la fondation d'églises et la dotation de monastères,—on doit reconnaître, à plus forte raison, que recommander un patron spécial, un pélerinage spécial, à de certaines classes de malades et d'infirmes, en leur promettant une guérison assurée, devait être une affaire majeure pour le monastère où ce patron reposait, où ce pélerinage était institué. De tout ce qui précède n'est-on pas autorisé à conclure avec quelque fondement que notre poëme pourrait fort bien avoir été rimé dans le cloître de Dortmund?

Nous ne voulons pas discuter ici l'authenticité de saint Reynold que les *Acta Sanctorum* ont admis à la date du 7 janvier, ni sa parenté avec Charlemagne. Seulement nous ferons remarquer que, malgré la réserve faite par les Bollandistes dans un paragraphe, ainsi conçu : « Fueritne Haymo aliquis Ca-« roli Magni affinis, qui quatuor habuerit filios, « fabulosis pridem libris cantatissimos, non est « laboris pretium hic disputare ; neque an ex « eo numero noster hic Rainoldus extiterit [1] », ils rattachent cependant directement leur Reynold au héros de la légende populaire et à la lignée de l'empereur; car ils s'expriment en ces termes : « Hic (Reynoldus) .... de Karolidarum stirpe quo-« dammodo primicerius extitit [2], » et plus loin :

[1] *Act. Sanctor.* tom. I jan., p. 385, col. 2.

[2] *Act. Sanctor.* loc. cit., cap. I, p. 386.

« At vero patrem ejus Haymonem, virum in rebus « militaribus strenuum, quis ignorat? Quatuor hic « filios genuit, quorum virtus per orbem celebra- « tur quia quinam extiterint, per vulgares canti- « linas apertissime demonstratur [1]. » Nous ferons remarquer, en outre, que, parmi les documents relégués par les Bollandistes au nombre des *Rejecta aut reservata,* il se trouve une vie de Reynold, qui fut écrite, vers la fin du XVI[e] siècle, par Jean Vlimmerus, prieur des chanoines réguliers de St-Martin à Louvain [2], et dans laquelle le biographe, contrairement à la légende, fait de Haymon de Dordogne ou d'Ardenne, un duc de Bavière [3], dignité qui ne fut instituée que longtemps après Charlemagne [4].

Notre poème est probablement une de ces cantilènes vulgaires, dont il est parlé dans le passage des Acta Sanctorum que nous venons de citer. Quoiqu'il en soit, dans tous les détails qu'il fournit sur la vie de Reynold, il est conforme à ce que nous raconte de ce chevaleresque personnage, la légende populaire, telle qu'elle s'est formulée pour prendre place dans la bibliothèque bleue et telle

[1] IBID., cap. II.

[2] FOPPENS, *Biblioth. Belgic.*, part. II, p. 747. Cf. SANDERUS, *Chronogr. sacr.* tom. II, p. 125.

[3] MS. 7569, p. 381 verso: « Fuit autem beatus Reinoldus, « ut alibi legitur, filius Haymonis, ducis Bavariæ. »

[4] *Art de vérifier les dates*, tom. III, p. 396.

que M. Marbach l'a reproduite, il y a quelque douze ans, dans sa collection de *Volksbücher* [1]. Seulement il commence au moment où le héros se dispose à embrasser la vie solitaire, qu'il fait interrompre quelque temps pour l'envoyer combattre pieusement les Infidèles en Orient. Après la mort du saint, il fait intervenir la grande épée de Charlemagne, qui venge la mort de son neveu et le fait canoniser par le pape Léon III. Cette dernière partie manque totalement dans le roman tel qu'il nous est connu. Mais elle nous paraît couronner dignement cette chevaleresque épopée.

Ce rhythme nous le reproduisons textuellement d'après notre MS. Seulement nous avons cru devoir lui restituer sa division naturelle en strophes, au lieu de le présenter écrit d'un seul bloc comme il l'est dans le codice. Nous l'avons aussi divisé en chapitres, et en tête de chaque chapitre nous avons intercalé une glosse qui en indique le sommaire et qui paraît avoir été ajoutée à l'ouvrage primitif, dans le courant du xviie siècle, époque présumée de la transcription que nous suivons. Enfin nous avons essayé de rétablir dans des notes quelques leçons qui nous semblaient évidemment trop défectueuses et visiblement altérées.

[1] *Geschichte von den vier Heymons-Kindern*, Leipzig, 1838.

NARRATIO

DE SANCTO REYNOLDO ET GENEALOGIA EIUS ET SUORUM.

Deus, lux lucens, oriens,
Lux vivens, nunquam moriens,
Tu crucis, lucis, ducis lux,
Tu montis, pontis, fontis dux,
Rector humanitatis;
Tu es creator entium,
Illuminator gentium;
Tu tege, lege, rege hos,
Præcinge, tinge, pinge hos;
Una sint cum beatis.

I

Hìc agitur de nominibus et genealogia fratrum.

Tu qui, de stirpe regia,
Egregia collegia
De linea fœminea
Non tinea sed vinea
Francorum produxisti,
Adelhardum et Ritzardum,
Reynoldum atque Writzardum,
Hos odores, flores, rores,
Quadriferos, belliferos,
Ad mundum protulisti.

Hi praefati fratres grati
Sunt translati atque nati

De Dorduna per Heymonem,
Virum fortem et baronem,
Franciæ de terminis.
Viri feri, bellicosi,
Animosi et famosi,
Dimicabant, verberabant
Adversantes et necabant;
Sunt regalis germinis.

II

Hìc agitur de matre et genealogia eius.

Horum mater *hæc Aya*[1],
Pipini regis filia,
Soror Carolique regis,
Tunc gerentis curam gregis
    In imperialibus.
Dei cara, legis gnara :
Nam fœcunda, digna, munda,
Est hæc illa tam scintilla
Ut agilis nec fragilis
    In mundi magnalibus.

[1] *Veraia*, d'après d'autres sources. Cf. JOHANNI BRUESTHEMII *Catalogus et acta episcoporum leodiens.*, etc., apud De REIFFENBERG, *Philippe Mouskès*, tom. I, p. 570. La légende populaire donne le nom d'Aya. Cf. *Geschichte von den vier Heymons-Kindern*. Edit. de MARBACH, p. 12.

III

Hic agitur de conversione Sti Reynoldi.

Reynoldus, vir catholicus,
Virtuteque famelicus,
Et factus Dei bellicus,
Angelicus et celicus,
Vixit in modestia.
Ingemuit et tremuit
Ad Deum qui nos genuit
Pro vitiis, deliciis
Pestiferis, mœstiferis,
Anhelans celestia.

IV

Hic agitur de renuntiatione vitæ saecularis S. Reynoldi et de divisione omnium bonorum suorum cum uxore sua Claritia et filiis suis, et incipit genealogia dictæ suæ uxoris et conversio, et agitur de recessu S. Reynoldi et lamentatione suorum parentum et uxoris suæ.

Vocans natos et armatos
Et divisit sua bona
Cuilibet deditque dona
Non per guerras urbes, terras,
Dulciter distribuens.
Claritia pulcherrima,
Uxor sua tenerrima,
Nata regis hæc Yvonis,
Tarasconiæ Tyronis,
Grave hæc suscipiens.

Castrum nam Montalbanense
Dedit filio cum ense
Emerito tunc antiquo;
Et hæredes terras, ædes,
    Receperunt alia.
Suam osculans uxorem
Ob amorem et ardorem,
Et, cum lachrymis amaris,
Valedicens cunctis charis;
    Quis audivit talia?

Namque dux Montalbanensis
Atque comes Merveldensis,
Tunc in lunari radio
Et noctis in silentio,
    Ab omnibus recedens;
Vernans rosa lachrymosa
Dulcissima Claritia
Fulgens ita hæc polita
Ut facula, nec macula
    Erat in ea lædens.

Mundum spernens, se prosternens,
Luens, ruens, nil perfruens,
Nazareum clamans Deum,
Corde flente, mente lente,

Post se sursum erigens, —
(Fratres, pater atque mater
Reynoldum post quæsierunt,
Sed nec illum invenerunt
Horum mentes convertentes.) —
Et his dona dirigens;

V

Hìc S. Reynoldus intravit eremum et invenit sub arbore heremitam unum commorantem in cellula, cui confitebatur sua scelera, qui eum instruxit in præceptis domini et ostendit illi viam rectam et amare cœlestia et vitare transitoria.

Anachoretam quæsitans,
Desertum locum visitans,
Refutans et non hæsitans,
Terrestria nil reputans,
Vir nimis sceleratus :
Verbis patris instruitur,
Armis sacris induitur,
Ab omnibus abluitur,
Cœlique rore fruitur,
Ad omnia paratus.

Ex Dei providentia
Vixit in pœnitentia
Nec non obedientia,
Et in Dei scientia;
Dei sentit odorem.
Fugit, lugit, rugit, mugit
Pro peccatis intricatis.
Sprevit mundum sordidantem
Animas intoxicantem,
Et juventutis florem.

VI

Hic S. Reynoldus secundum praeceptum presbyteris per triennium mansit in eremo et de radicibus herbarum vescebatur.

Se ipsum tunc deseruit,
Ad Deum cor aperuit,
Demeruit quod seruit,
Peccata sua diluit,
Deum deorum colens,
In exilium se stravit.
Per triennium duravit,
Et peccata sua lavit,
Radicesque manducavit,
De perpetratis dolens.

Vitans mundum, vas immundum,
Principatum et ornatum,
Quod decrevit adimplevit,
Figuravit quod monstravit
Vir Dei spectabilis.
In gratia multiplici,
Septemplici et simplici,
Cupit fidelis effici,
Nomine colit triplici
Gustu delectabilis.

Subiiciens nobilia
Cordis sui sedilia,
Datori dat cubilia,
Refloruit ut lilia,
Effluens delitiis.
Generosum, fructuosum,
Speciosum, pretiosum
Omnipotentis filium
Quæsivit in auxilium
Pro vitandis vitiis.

VII

Hic S. Reynoldus maxime debilitabatur in eremo, et non potuit se diutius sustentare, et viro sancto innotuit de exitu, et sic sanctus pater erat admonitus per angelum quod S. Reynoldus deberet visitare sepulchrum Domini in Jerusalem et S. civitatem liberare de manu Sarracænorum, et sic pergebat per Ungarium et Turciam, et in in via et in obsidione sanctæ civitatis multos occidit paganos et tres soldanos cum suo baculo et propter votum non potuit cum armis bellare.

Ulterius non potuit
In eremo quod docuit;
Vox desuper intonuit,
Abire senem monuit

Reynoldum sic dicentem .
« Deus rite nam delite
« Dicit : Ite, huc venite,
« Et tam mite, non invite
« Requisite criptam vitæ,
« Nunc cruci pendentem.

« Longe lateque pugnate,
« Triumphate, conregnate
« Contra flentem et degentem
« Barbarorum pravam gentem
« Dei cum auxilio. »
Ambulans per Hungariam
Et perveniens Turciam,
Paganos tunc de senibus
Occidit cum iuvenibus
Multos in exilio.

Urbem Salem tunc beatam,
Per annum circumvallatam,
Per sanctum et Christo dignis
Contra malos et cum signis [1]

[1] Nous proposons de rectifier ces deux vers de la manière suivante :

Per sanctos et Christo dignos,
Contra malos et indignos

Triumphum obtinuit.
Tres soldanos et paganos
Cum suo solo baculo
Occidit sine iaculo,
Memoriam et gloriam
Amplius non minuit.

VIII

Hic S. Reynoldus post triumphum recessit de terra sancta et per mare transfretavit, et perveniens ad Marsilium, et ad Carolum regem, suum avunculum, Parisios, et honorifice erat ab eo receptus, et in brevi ab eo recessit, et Coloniam visitavit, et loca sancta circuivit, et diutius ibidem oravit, et claustrum intravit, et multis ibidem miraculis claruit, et de præcepto sui superioris effectus est provisor lapicidarum qui ipsum postea callide cum suis malleis occiderunt.

Valedicens cunctis clare,
Transfretat [1] tunc per mare.
Marsiliam perveniens,

[1] Il faut lire ici *transfretavit.*

Post Carolum inveniens,
Salutans et recessit.
Post quæsivit Agrippinam,
Flagitans cœli reginam;
Pateretur ne ruinam
Gehennalemque pruinam,
Ad Deum tunc ardescit.

Tunc intravit arctum claustrum,
Ordinis portavit plaustrum,
Ad superna se extendens,
Multa mira hic ostendens,
Pœnituit hilariter.
Cæcos, claudos et obsessos,
. . . . [1].
Febres pestilentiales
Languoresque corporales
Sanat omnes pariter.

In falsa dialectica
Non gaudet, sed prophetica,
Davidica, levitica,
Legit et evangelica
Justus et coequalis.

[1] Le vers qui manque ici ne se trouve point dans notre manuscrit.

Præsul urbis Agrippinæ,
Coelo regnans sine fine,
Agilolphus [1], quando rexit,
Novum templum tunc erexit,
Vir nimis virginalis.

Jussit claustri tunc magister
Quod provisor et minister
Esset, in mortis *poculo* [2],
Lapicidarum populo
Reynoldus Dei servus.
Erat orans et laborans;
Plus quam viri tunc deliri
Ob hoc flebant, invidebant
Dei fontem et insontem
Qui non erat protervus.

[1] Pro Agilolpho videtur legendum Liulphus qui tunc temporis vixit. (Note du manuscrit.) Nous croyons qu'il faut lire Hildebaldus ; car un prélat de ce nom occupa le siége archiépiscopal de Cologne depuis 785 jusqu'en 819, période où la légende place la vie monacale de Reynold.

[2] *Periculo*? ou peut-être *dropulo* pour *duropullo*, seuil, d'après le texte de la loi Salique? Cf. *Leg. Salicae* art. LVIII, ed. Waitz, p. 265.

IX

Hic beatus Reynoldus a lapicidis est occisus anno Domini 800, 14ª die maii, et est proiectum circa Rhenum corpus eius in profundum aquæ et monachi sui quæsierunt eum undique et minime invenerunt.

Tunc consilium fecerunt,
Criptam mortis paraverunt,
In qua ipsi ceciderunt;
Caput suum tunc fregerunt
    Ferreis malleolis.
Post in undam et immundam,
In profundum lutibundum,
Corpus sacrum et amœnum
Est proiectum circa Rhenum
    A pravis filiolis.

220 Tempus erat tunc vernale,
Quando signum triumphale
Quarto nonas est erectum
Et in cœlo clare tectum
In signum victoriæ.
226 Monachi fecerunt planctum,
Quæsierunt corpus sanctum
Claustris, castris, et in villis
Magnis, parvis cum pusillis
Opus in memoriæ.

X

Hic S. Reynoldus apparuit in somnis uni ægrotanti mulieri, quæ longis temporibus iacuit nec potuit se movere et erat contracta per totum corpus in paralisi, et ostendens illi locum ubi corpus eius esset proiectum in aquam et ubi mane se fecit portare, et tunc sacrum corpus eius in superficie aquæ apparuit et natavit, et sic per tactum sancti corporis erat integraliter sanata cum multis aliis infirmis qui ibi interfuernnt.

Erat tota tunc ægrota,
Nam devota, bene nota,
Quæ in somnis indicantem
Audit : « *Quare* [1] nunc natantem
« In aquis absconditum,

[1] *Quaere.*

« Qui te sanat cum emanat. »
Et extractum est et tactum
Per te corpus viri Christi,
A Deo promeruisti,
Ubi est reconditum.

Hic sanata, restaurata,
Est ornata hæcque grata
Per aquam fontis Siloe
Piscinæque probaticæ,
Ut erat deputatum,
Angeli per motionem
Et per aquæ lotionem,
In qua unus sanabatur,
Ita sic restaurabatur,
Ut sonuit pervatum.

XI

Hic beatum corpus S. martiris est inventum et ad ecclesiam est deportatum, ubi mortuus monachus per sanctum martirem est resuscitatus ad vitam et ubi multis claruit miraculis, et omnes campanæ tunc per totam civitatem Coloniensem in omnibus ecclesiis sine manibus hominum miraculose sonaverunt 3 die septembris.

Die tertia septembris,
Omnibus cum suis membris
Eius corpus tunc sacratum
Est ad templum deportatum ;
Vitam dedit monacho.

Et claruit miraculis
In Dei tabernaculis,
Et cetum a languoribus
Solvensque a doloribus,
Hæc rosa de Gerico.

Omnes sane tunc campanæ
Non secretum, inconsuetum,
Reddunt sonum propter donum
Quod tunc verus misit Deus.
Plenum medicamine.
Cives urbis tunc cum turbis
Congregantes, indagantes,
Novum signum laude dignum,
Sic sonantem et clangentum,
Totum in velamine.

Nam de pratis voluptatis
Nunc fluvius egreditur,
Malum quod diu læditur,
In aquis nunc mergitur,
Arida fons irrigans.
Nunc ex Jacob surgens stella,
Quæ amaris rorans mella,
Et ostendens nunc novella
Sanctus martyr Dei cella
Jam in cœlo fulminans.

XII

Hic Tremonienses, qui noviter fuerunt conversi ad fidem, audierunt de fama et miraculis sanctissimi martyris Reynoldi, viam arripuerunt versus Coloniam ad episcopum et rogaverunt eum pro uno corpore sanctorum quod hoc vellet eis dare. De his habuit consilium, et postea corpus beati Reynoldi se de terra trina vice ostendens.

Medelam *epylenticis* [1]
Dat surdis et squinaticis,
Freneticis et *archeticis* [2],
Epaticis [3], sciaticis,
Et ægris corporibus.

[1] *Epylepticis.*
[2] *Anhelaticis?*
[3] *Hepaticis.*

Novella plebs Tremoniæ
Perscrutansque Coloniæ,
Surgensque martyr inclytus
Sanctusque perspicuus,
Victor in doloribus;

Devotis bona tribuens,
Ab hostibus eripiens,
In fide Christi consolans,
In omnibus consolidans,
Deo quoque dilectus.
Ad antistitem venerunt
Et devote rogaverunt
Ut eisque daret sanctum
Qui fugaret horum planctum
Et qui esset electus ;

Qui pro eis flagitaret,
Hostes undique fugaret,
Et defensor esset horum
Populique Trotmannorum
Robustus in acie.
His auditis, praesul mitis,
Captans [1] clare *masucare* [2]

[1] *Coeptans.*

[2] *Musicare.*

Cum devotis sibi notis
Quid et actum esset factum
His in signum gratiae.

XIII

Hic corpus S. Reynoldi coelitus est canonisatum et Tramoniensibus a Deo missum divinitus.

Veracia solatia
Tunc ex divina gratia
Extumulatus claruit,
Comparuit, apparuit,
Corpus cum ostenditur.
Trina vice sic apparens,
Non a Deo signo carens;
Terra dedit sanctum fructum
Populo cassavit luctum,
Fama dum extenditur.

Tu missurus, Deus purus,
Es de terra sine guerra,

Tuae gentis novae mentis,
Dum tu ruis, pluis, fluis
Lumen de syderibus.
Et caeca gens incredula;
Nam tenebras ut nebula
Infrigescit et stupescit;
Ignoratur quid agatur
Iam in his generibus.

XIV

Hic praesul imponens corpus in novum scriuium ad deportandum et obtinendum et custodiendum sibi.

Tunc corpus invictissimi
Et martyris sanctissimi
Imponens novum scrinium,
Praesul propter dominum
Dum de terra floruit,
In aurigam seu quadrigam
Sublevantes, *imponentes*[1]
Dei testem et coelestem,
Ad ducendum, transferendum,
Ubi praesul voluit.

1 *Importantes ?*

XV

Hic sacrum corpus S. Reynoldi miraculose ex divina gratia est translatum, sine manibus hominum et equitibus, versus urbem Tremoniensem, ubi gloriosum templum est in eius honore constructum, in quo multis claruit miraculis.

Tunc *misericordia* [1] et pietas
Quæ una est proprietas,
Novum mirum, sanctum virum,
Sine cœtu, sine metu,
    Vexit ad Tremoniam.
Nam processionaliter
Hic praesul personaliter
Tunc, cum gente prosequente,

[1] *Charitas?*

Cumfavore et moerore,
    Clangens per Coloniam.

Urbis coetus iam est laetus
Trotmannorum hymnizantes,
Congaudentes, jubilantes,
Praeter lucem Dei ducem,
    Missum eis coelitus.
Namque Balam, solvens palam
Stellam puram orituram [1],
Quidquid mundum cum splendore
Fulminaret et fragore,
    Sic et Deo subditus.

Magnum templum in exemplum
Suo bono tunc patrono
Et pulchrum ædificium
Dabant in beneficium,
    Signo reverentiae,
In quo mundat et inundat
Corda dura et impura,
Fugat lepram et morpheam,
Scabiem quae fit per eam,
    Titulos [2] clementiae.

[1] Cf. *Nombres,* cap. XXIV, v. 17.
[2] *Titulo.*

Ensem vibrans spiritalem,
Dans egressum liberalem
Captivos [1] de ergastulis,
Et cum sacratis hastulis
    Liberans ex vinculis·
Namque hostium fugator
Est defensor et orator
In puris eum mentibus
Devoteque colentibus
    Suis mansiunculis.

[1] *Captivis.*

XVI

Hic agitur quod Carolus rex audivit nepotem suum sanctum Reynoldum Coloniæ fuisse occisum, et ruit in magnum planctum propter necem sui nepotis, et cogitavit depopulare Coloniam et suum consanguineum vindicare, et contrivit culpabiles rei ad mortem, et postea audivit eum claruisse multis miraculis, misit ad papam Leonem archipraesulem, suum confessorem, virum venerabilem, Ebroneum, ad confirmandum seu canonizandum, et sic papa, propter petitionem sancti Caroli et sanctitatem sancti martyris ut coelitus eius corpus de terra dicebatur fuisse deductum et canonizatum, sic papa eum confirmavit canonice, et tunc ignis cœlistis dicitur mirabiliter cecidisse supra corpus sancti Reynoldi martyris.

Carolusque Dei dignus,
In virtutibus benignus,
Sancti necem dum audivit,
Reos rei tunc contrivit
Morteque turpissima;
Et in planctum ruit vere,
Cogitavit plus delere,
Atque sanctum vindicare,
Agrippinos debellare
Manuque fortissima.

Post haec vidit coruscantem,
Signis dignis sanctum flantem,
Coelitus canonizatum
Et de terra decoratum,
Eiusque corpus floridum.
Tunc praesulem Ebroneum,
Virum misit idoneum
Ad papam apostolicum
Leonem catholicum,
Virum sanctum roridum.

Qui sanctum apostolice
Confirmavit canonice
Anno tertio post mortem.

Ignem Deus super fortem
Misit mirabiliter.
Deum nunc glorificemus
Ut in fide recte stemus
Et per eum inflammemur,
Cum eo post haec laetemur
Coelo laudabiliter.

Et oramus, imploramus
Triumphantem ut dictantem
Cum omnibus fidelibus
Perducat in perennibus
In brevi diecula.
Nam resuscita depressum
Nobis, optime, ingressum
Ut ab imis ad suprema
(Tu coeleste diadema)
Jungemur per saecula.

Duc ad datorem luminum
Et effusorem fluminum;
Nam sine pertinacia,
Cum gratia nos satia,
O tu Dei lucerna!
O campi flos, virtutum dos,

O poli ros, nam propter nos
Tu preces da, pro nobis sta,
Cum tua spe nunc tolles vae,
Coeli confer aeterna.

458 O decus insigne nostrum milesque benigne,
O lux Tremoniæ, martyr Reinolde beate,
Qui super astra Deum gaudes spectare per aevum
Aspice laetantes tua gaudia nos celebrantes,
Et tecum vitae fac participes sine fine.

A. Van Hasselt.

FIN.

TABLE

DES MATIÈRES CONTENUES DANS CE VOLUME.

